

20¹⁹₃₀

LE PROJET DE TERRITOIRE



Ambitions & Actions

Achères-la-Forêt Arbonne-la-Forêt Avon Barbizon Bois-Le-Roi Boissy-aux-Cailles Bourron-Marlotte Cély Chailly-en-Bière Chartrettes
Fleury-en-Bière Fontainebleau Héricy La Chapelle-la-Reine Le Vaudoué Noisy-sur-École Perthes Recloses Saint-Germain-sur-École
Saint-Martin-en-Bière Saint-Sauveur-sur-École Samois-sur-Seine Samoreau Tousson Ury Vulaines-sur-Seine

I- La Concertation

1. Concertation des élus p.8
2. Concertation des acteurs institutionnels et locaux p.12
3. Concertation des cadres et agents des collectivités du territoire p.13
4. Concertation des habitants p.14
5. Concertation des enfants et des jeunes habitants p.16

II- Le diagnostic et les enjeux

1. Un patrimoine mondial p.22
2. Territoire aux multiples facettes p.30
3. Une agglomération de l'entre-deux p.38

III-La construction du programme d'actions

Ambition 1 : Faire territoire à 26 p.46

Ambition 2 : Protéger et valoriser les patrimoines, bâti, naturel et paysager p.48

Ambition 3 : Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée et durables p.50

Actions transversales aux 3 Ambitions p.52

IV-Les actions

- Par thématique p.54
- Par échéance p.56
- Fiches actions p.60

V-Les annexes



LE PRÉAMBULE

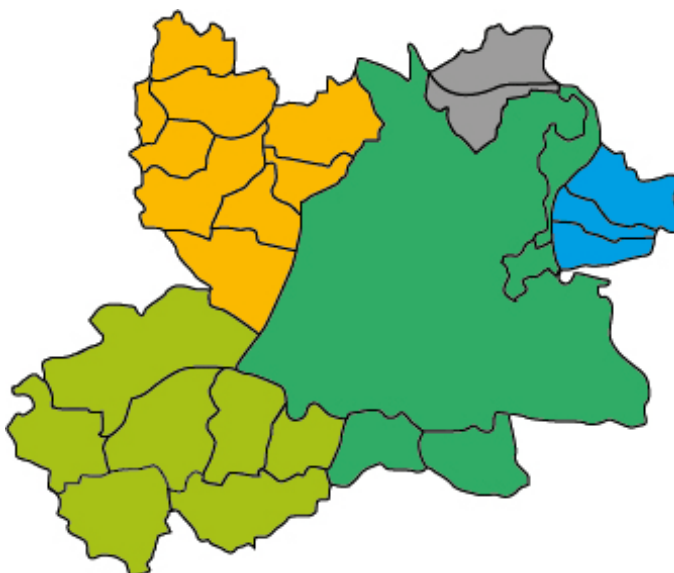


LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est une jeune intercommunalité qui a vu le jour le 1er janvier 2017. Issue de la fusion des communautés de communes «Pays de Fontainebleau» (Avon, Bourron-Marlotte, Fontainebleau, Recloses, Samois-sur-Seine) et «Entre Seine-et-Forêt» (Héricy, Samoreau, Vulaines-sur-Seine), elle intègre également des communes des ex intercommunalités « Pays de Bière » (Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École), « Les Terres du Gâtinais » (Achères-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, La Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Noisy-sur-École, Tousson, Ury) et « Pays de Seine » (Bois-le-Roi, Chartrettes), regroupant 68.352 habitants au dernier recensement.

Porteur d'un patrimoine mondial situé aux portes d'une capitale de rayonnement international, ce nouveau bloc intercommunal est un espace préservé, situé entre l'aire urbaine francilienne et sa couronne agricole, aux limites des départements de l'Essonne, du Loiret et de l'Yonne.

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau rassemble 26 communes qui vont construire ensemble les actions pour les habitants, en tenant compte des compétences statutaires, des particularités périurbaines qui caractérisent le territoire, des orientations de l'Etat, de la Région et du Département.



UN CONSENSUS DÈS JANVIER 2017 POUR LA CONTINUITÉ DES SERVICES OFFERTS À LA POPULATION

Les compétences de la Communauté d'agglomération sont composées des éléments votés par les élus lors de la construction administrative de l'intercommunalité, héritage des 5 ex-Communautés de Communes, et intégrés à l'identité patrimoniale du Pays de Fontainebleau. Dès 2017 les projets, les personnels, les équipements, les compétences obligatoires, mais également les compétences optionnelles et facultatives, transférés à l'intercommunalité, forment le sédiment des premières actions pour bâtir la Communauté d'agglomération. L'objectif a été de maintenir la qualité des services rendus à la population par les 5 ex-Communautés. Le transfert de moyens humains et techniques a permis d'organiser de 2017 à 2020 la mise en œuvre des compétences et projets de travaux initiés par les ex-intercommunalités.

Malgré tout, la géographie périurbaine et les problématiques à échelle variable du territoire exigent des missions et une ingénierie accrues et, à niveau d'expert, le développement de nouveaux outils de suivi, de nouveaux espaces dédiés.

Les élus ont pour objectif de poursuivre ces premières actions, de renforcer le socle « patrimoine intercommunal et services aux habitants » à l'ensemble du territoire : gestion des RAM, du service jeunesse à Bois-le-Roi, de l'Accueil de Loisirs à Cély, et des équipements sportifs ; gestion et amélioration de l'offre sportive, de tourisme et de loisirs en



Accueil de loisirs intercommunal à Cély

matière d'activités de pleine nature et d'itinérance ; accompagnement des entreprises du territoire à travers des outils tels que le télécentre et le Booster ; gestion harmonisée des zones d'activités et des offices de tourisme ; poursuivre le



Bâtiment intercommunal hébergeant la pépinière d'entreprise "le Booster" animée par le Pays de Fontainebleau et centre d'affaires animé par la société Stop&Work

projet d'aménagement sur le quartier du Bréau ; poursuivre la procédure pour l'aménagement du site des Héronnières ; mettre en œuvre le programme d'actions pour le Plan Climat Energie Territorial du Pays de Fontainebleau, mutualisé avec les intercommunalités du Pays de Nemours et du Pays de Montereau ; poursuivre, en lien étroit avec la ville d'Avon et les services de l'Etat, la mise en œuvre du contrat de ville du quartier des Fougères à Avon, unique quartier prioritaire du territoire ; élaborer à l'échelle du nouveau périmètre

les documents stratégiques d'aménagement ; poursuivre pour l'ensemble des communes le développement de la fibre optique, le développement des transports en commun ou à la demande, les rencontres des services enfance-jeunesse communaux et intercommunaux, l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal.

Au titre des équipements sportifs intercommunaux, l'accompagnement au développement et à la mutation du stade équestre du Grand Parquet avec les partenaires est également une ambition forte des élus du Pays de Fontainebleau.



Stade équestre intercommunal du Grand Parquet

Équipement structurant du territoire, tant par la notoriété de ses événements et les retombées économiques qu'ils génèrent que par son impact sur la filière équestre très présente en Seine-et-Marne, le Grand Parquet doit en permanence adapter sa structure et ses services dans un contexte économique complexe pour les organisateurs.



Accueil touristique du Pays de Fontainebleau, Fontainebleau tourisme

LE DÉFI DU PROGRAMME COLLECTIF À TRAVERS LA DÉMARCHE PROSPECTIVE

Le Projet de territoire est la « feuille de route » qui inscrit le développement envisagé pour le territoire. Il planifie les objectifs et les actions que le Pays de Fontainebleau souhaite porter et mettre en œuvre pour les années à venir. Il n'a pas de valeur juridique ou réglementaire, c'est une démarche volontaire des élus qui ancre une vision commune et concertée pour l'aménagement de l'intercommunalité.

Démarche prospective, le Projet de territoire fédère l'action communautaire, donne du sens à l'action publique et la rend lisible auprès des concitoyens. Ce document stratégique s'empare des objectifs et des actions à poursuivre, à développer et à mettre en œuvre collectivement à court et moyen terme, afin d'affirmer le positionnement de l'agglomération aux différents échelons du territoire local et national.

UN PROCESSUS DE CONCERTATIONS

Lancé en juin 2018 et porté par les élus du Pays de Fontainebleau, le Projet de territoire s'est construit sur une année. Les élus des 26 communes, les cadres des services communaux et intercommunaux, les acteurs institutionnels et les habitants, ont été concertés et invités à participer à l'élaboration du document.

LES PARTENAIRES CLÉS DU TERRITOIRE ET DE LA DÉMARCHE PROJET

Inscrit à l'échelle nationale et régionale, le Pays de Fontainebleau collabore avec une pluralité d'acteurs et de partenaires qui enrichissent les compétences de l'intercommunalité et portent conjointement des actions autour de la préservation du territoire et de la qualité de vie de ses habitants.



Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNRGf) couvre 69 communes, 36 en sud Essonne et 33 en sud Seine-et-Marne, dont 16 communes rurales et agricoles du Pays de Fontainebleau.

Le Parc est un partenaire actif au cœur des préoccupations en matière de préservation, de valorisation de l'environnement, du patrimoine naturel et culturel.



L'Office National des Forêts (ONF)

du site de la forêt domaniale de Fontainebleau, est également un partenaire incontournable de l'intercommunalité et des communes, du fait de la présence et des interactions de la forêt domaniale avec l'ensemble du territoire. Forêt emblématique aux portes de la capitale, visitée chaque année par des milliers de personnes, cet espace naturel sensible unique porte un important enjeu social : il faut

à la fois le protéger durablement tout en permettant la coexistence des différents usages de la forêt.



L'UNESCO assure la transmission du patrimoine culturel et artistique à l'échelle mondiale. Ses programmes contribuent également à la réalisation des objectifs de développement durable, défi inscrit dans l'Agenda 2030 et adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015. Ainsi l'UNESCO a désigné en 1998 **la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais** (10e réserve de biosphère française) comme territoire d'expérimentation du développement durable. Elle agit pour préserver les ressources naturelles, favoriser l'écotourisme, la biodiversité.



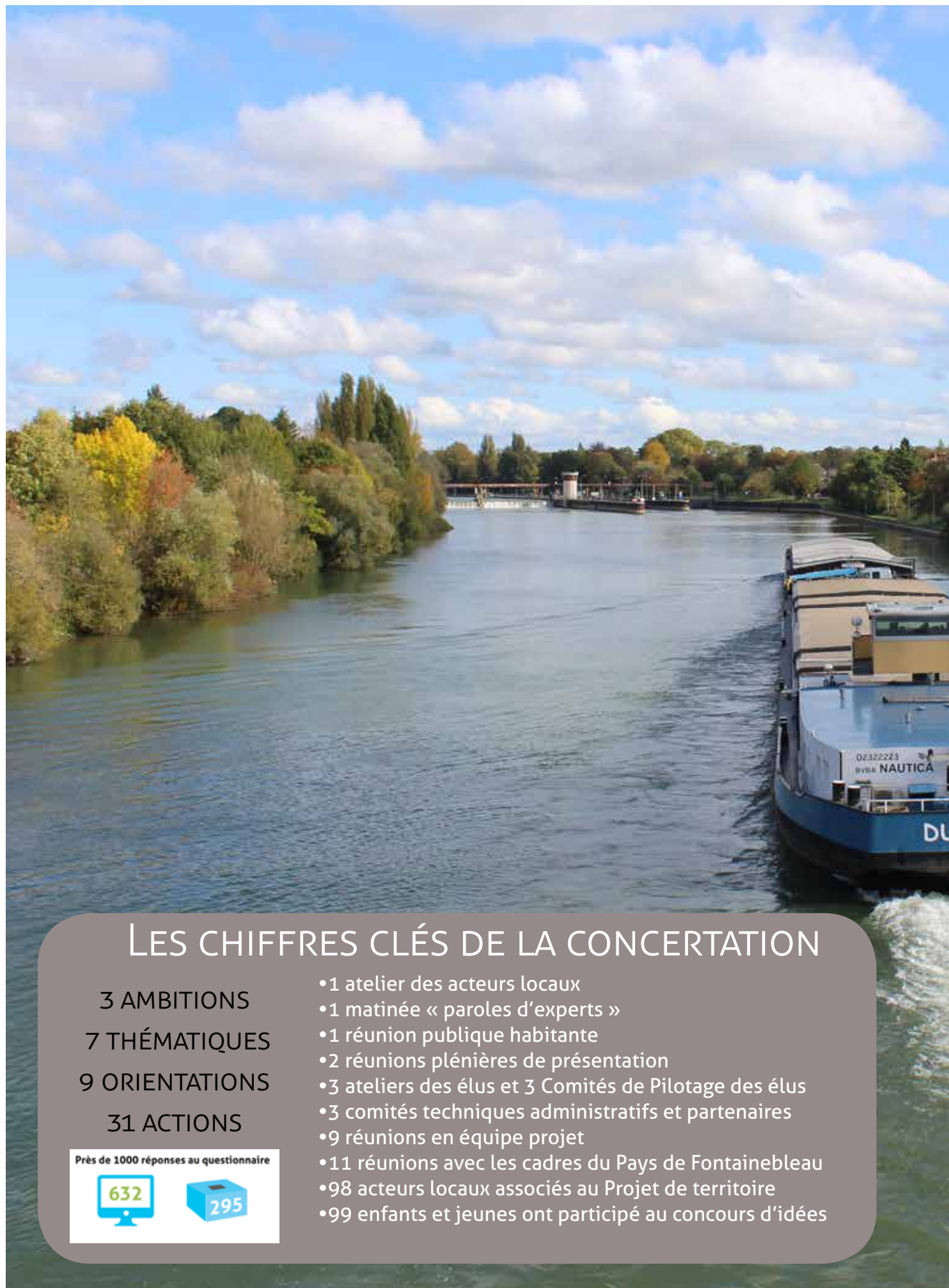
Le château de Fontainebleau est un site emblématique, en lien étroit avec la forêt domaniale de Fontainebleau. Patrimoine historique national, classés en 1981 au patrimoine

mondial de l'UNESCO, le château et son parc sont visités chaque année par des milliers de personnes. L'Etablissement Public du château de Fontainebleau est également un acteur majeur du territoire, partenaire de l'intercommunalité, des offices de tourisme intercommunaux, des communes et établissements scolaires.

À ces acteurs s'ajoutent également une multiplicité de partenaires : le **Syndicat Mixte Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)**, **Veolia Eau**, **la Saur ou la Lyonnaise** pour les services publics de l'eau et de l'assainissement collectif, **Véolia eau**, **la SAUR et le PNRGf** pour l'assainissement non collectif), **la Caisse d'allocation familiale (CAF)**, **l'Agence régionale de santé (ARS)**, **les Chambres consulaires**, **les partenaires Etat, Région Ile-de-France et Département de la Seine-et-Marne**, **le Ministère des Armées** (centres équestres), **les forces de l'ordre**, **le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**, **l'hôpital**, **les transporteurs**, **L'INSEAD**, **l'Ecole des Mines ParisTech**, etc. ...



amphithéâtre INSEAD



LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

3 AMBITIONS

7 THÉMATIQUES

9 ORIENTATIONS

31 ACTIONS

Près de 1000 réponses au questionnaire



- 1 atelier des acteurs locaux
- 1 matinée « paroles d'experts »
- 1 réunion publique habitante
- 2 réunions plénières de présentation
- 3 ateliers des élus et 3 Comités de Pilotage des élus
- 3 comités techniques administratifs et partenaires
- 9 réunions en équipe projet
- 11 réunions avec les cadres du Pays de Fontainebleau
- 98 acteurs locaux associés au Projet de territoire
- 99 enfants et jeunes ont participé au concours d'idées

I. UNE CONCERTATION DIVERSIFIÉE POUR BÂTIR LE PROJET



Mobilisés dès le lancement de la démarche, les élus des 26 communes du Pays de Fontainebleau se sont réunis régulièrement. En s'appuyant sur une large participation des acteurs, des agents et des habitants, ils ont co-construit ensemble le projet de territoire.

Entretien
élus /acteurs

Évènements élus / acteurs / habitants :
balade en bus, tables rondes, séminaire,
questionnaires, ateliers

Réunions publiques,
ateliers, groupes de travail
thématiques

juin 2018

Concertation

juin 2019

1. LA CONCERTATION DES ÉLUS

« »

La concertation des élus s'est réalisée en 3 temps : entretiens individuels des 26 maires dans leur commune, travaux lors des trois Ateliers d'élus avec des interactions extérieures (« balade du territoire des élus » et « matinée paroles d'experts »), des validations lors des trois Comités de Pilotage. Tout au long de la construction du Projet de territoire les élus ont pu apporter leur contribution.

1.1 Entretiens individuels et atelier des élus pour aider au diagnostic de territoire

Chaque entretien a été analysé et les idées, remarques, conseils ont été comparés et notés afin que puissent être dégagés les points de convergence et de divergence, les atouts et les faiblesses du territoire, ainsi que les leviers de développement.

L'atelier 1 des élus leur a permis d'échanger, de partager leur vision réciproque du Pays de Fontainebleau, de cerner et d'exprimer les enjeux et priorités pour leur commune et le territoire.

1.2 Le territoire vu par les élus

1.2.1 Un cadre de vie exceptionnel

L'environnement est l'atout majeur identifié par les élus. Celui-ci se caractérise par une diversité paysagère très forte et unifiée par la Forêt domaniale de Fontainebleau.

L'étendue du Pays de Fontainebleau, son vallonement de sa géographie liés aux cours d'eau et à la vallée de la Seine, offrent un caractère paysager très riche et une grande qualité de vie à seulement 75 kilomètres de la capitale française.

À cela s'ajoute la présence de larges plateaux agricoles dédiés au maraîchage, la culture céréalière et l'élevage.

Cependant le territoire, à l'écosystème fragile, fait l'objet d'une forte fréquentation, notamment pour son domaine forestier, où des volumes importants de déchets sauvages sont fréquemment constatés. Pour faire face à cette pollution, les élus communautaires et



leurs partenaires ont mis en place des outils :

- La Charte intercommunale « Propreté, forêt et lisière », signée en juillet 2018, avec des actions gérées par l'ONF en lien avec le SMICTOM et l'intercommunalité ;
- La campagne de communication et de sensibilisation, lancée sur 2018-2020 auprès de la population en ciblant les « pollueurs potentiels » ;



Base nautique intercommunale de la Magdeleine à Samois-sur-Seine

- Le Projet « Forêt d'Exception », signé en décembre 2018 par l'ONF et la ville de Fontainebleau, puis en 2019 par l'intercommunalité et plusieurs communes, déploie un plan d'actions qui intègre également la gestion des dépôts sauvages en forêt de Fontainebleau ;
- Une première réunion « Moyens répressifs contre les dépôts sauvages en forêt de Fontainebleau » s'est tenue fin 2018, où étaient représentés la Préfecture de Seine-et-Marne et le Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau.



Terrasse à Fontainebleau

1.2.2 Les activités économiques diverses

Les points forts des activités économiques identifiés par les élus sont notamment le tourisme, les activités du secteur tertiaire, le commerce, l'artisanat, les emplois liés aux administrations et leurs équipements, à l'hôpital, aux grandes écoles présentes sur le territoire (l'INSEAD, l'École nationale supérieure des Mines ParisTech, le Laboratoire Gaston Bonnier-Station d'écologie forestière-Université Paris Diderot, Instituts de formation en soins infirmiers de Avon et Fontainebleau, Centre de formation et apprentissage CFA-UTEC à Avon-Fontainebleau, l'antenne de l'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne – UPEC à Fontainebleau).



Laboratoire Gaston Bonnier à Avon

L'agriculture est également une activité importante du Pays de Fontainebleau, avec des potentiels d'approvisionnements alimentaires en circuits courts locaux, des productions tels que le chanvre et le miscanthus pour le développement de l'énergie biomasse ou les



Plaines agricoles du Gâtinais à Achères-la-forêt

isolants naturels BTP notamment.

Les activités sportives et de loisirs de pleine nature proposées sont nombreuses (escalade, randonnée, équitation, VTT...), elles complètent l'offre touristique, renforcent l'image qualitative du territoire et contribuent à affirmer son attractivité auprès des entreprises en recherche d'un cadre de vie agréable pour leurs salariés.

Le développement en cours de la fibre internet renforcera l'attractivité économique du territoire.

1.2.3 Une mobilité contrainte



Parc intercommunal de stationnement vélo en gare de Fontainebleau-Avon

La mobilité et les transports sont identifiés comme étant les principales faiblesses du territoire : la partie rurale est peu reliée en transports en communs vers les pôles urbains. Aujourd'hui trois lignes de bus majeures permettent de relier les communes rurales à leur bassin de vie (lignes 21, R Bulle, Seine-et-Marne Express). Le cœur urbain formé par Fontainebleau et Avon est bien desservi en moyens de transport, il doit cependant faire face aux flux pendulaires importants de voitures. Les élus travaillent sur le développement du transport à la demande (TAD), des voies cyclables, l'amélioration du réseau de bus et des lignes SNCF avec les partenaires, actions en cours qui seront renforcées. La proximité de l'autoroute A6, située sur la partie rurale du territoire, est un autre grand atout relevé par les élus.

1.2.4 Un foncier limité

Territoire exceptionnel doté de plusieurs outils réglementaires de protection, l'espace disponible pour la construction est géré en corrélation avec le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et les directives de l'Etat, qui préconisent la densification en lieu et place de l'étalement urbain, un aménagement respectueux de l'environnement.

Le Plan Local d'urbanisme intercommunal à venir sera l'un des outils bénéfiques pour maîtriser la densification et la division parcellaire. Il est à noter la présence d'un important foncier militaire qui pourrait être reconverti en cas de besoin.

1.2.5 Un pôle urbain bien équipé

Concernant les équipements disponibles sur le territoire, en dehors des équipements sportifs communaux et intercommunaux, les habitants du Pays



Théâtre de Fontainebleau

de Fontainebleau et des communes alentour sont attirés par les services et emplois offerts par le cœur urbain Fontainebleau-Avon. Pôle central du territoire (44% de la population), ces deux communes regroupent une offre de services complète, concentrée essentiellement sur le secteur tertiaire : commerce, artisanat, hôtellerie et restauration, sports, culture, santé, petite enfance, seniors, enseignement tous niveaux, formation, social, administration, justice, transports, ...



Hôpital de Fontainebleau



Gare routière de Fontainebleau-Avon

Les communes du bord de Seine accueillant une gare bénéficient des polarités de Fontainebleau-Avon, Melun et la capitale notamment. Si les communes rurales ne bénéficient pas d'une offre de service locale complète (notamment dans le secteur médical et paramédical), elles peuvent trouver une offre complète sur le pôle urbain du territoire, notamment grâce aux lignes de bus R'Bulle et 21.



Gare de Héricy

Les deux entrées de l'autoroute A6 sur deux communes rurales facilitent les échanges avec la métropole et les régions sud. Les communes de Milly-la-Forêt, Melun, Nemours, sont d'autres pôles urbains bien équipés, également bassins de vie de nombreux habitants du Pays de Fontainebleau.



Stade intercommunal Philippe Mahut à Fontainebleau

L'offre d'équipement sportifs sur le territoire est très complète : 2 piscines, un stade équestre, un hippodrome, de nombreux centres équestres, terrains de golf, gymnases, dojo, plusieurs stades et terrains multisports, courts de tennis, salle du jeu de paume, base de loisirs, port et base nautiques, ... auxquels s'ajoutent l'ensemble des activités sportives de pleine nature.



Piscine intercommunale de la Faisanderie à Fontainebleau

1.3 Les mots des élus

À la question : « Donnez trois mots pour caractériser l'identité du territoire », il est intéressant de constater que **l'environnement, la nature, la qualité de vie ou le cadre de vie sont au cœur des perceptions des élus pour caractériser le territoire..**

Tous les élus s'accordent sur le cadre de vie exceptionnel qu'il conviendra de conserver. L'environnement (au sens de ce qui nous environne) présente une grande diversité de paysages naturels, agricoles, ruraux ou urbains, au patrimoine bâti riche. En cela, il est porteur pour l'avenir et peut attirer aussi bien les entreprises que les touristes et les visiteurs. La qualité de vie ainsi exprimée devient une composante essentielle à l'attachement territorial signalé par certains élus. Le Pays de Fontainebleau est un territoire divers, riche d'un patrimoine naturel végétal et minéral préservé aux portes de la capitale. Sa référence historique, archéologique, artistique et culturelle importante qui lui confère une attractivité internationale. Ce territoire possède de nombreux atouts et pour l'instant reste un site protégé des aires d'influence pouvant perturber l'ensemble.

1.4 L'atelier 2 des élus, une co-construction des ambitions

L'atelier 2 s'est déroulé le 14 mars 2019 en deux temps.

La matinée a été consacrée à trois tables-rondes animées par des experts. L'objectif était de poser les bases d'un débat autour des ambitions, déclinées et validées par les élus. Cette matinée a réuni les élus des 26 communes, les agents communaux et intercommunaux, les acteurs locaux et les partenaires.

Une première table ronde a permis de rappeler l'importance de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel, de l'environnement, des politiques de lutte contre le changement climatique comme des garanties pour la préservation du cadre de vie et de la qualité de vie sur le Pays de Fontainebleau.

Une deuxième table ronde autour du patrimoine (matériel et immatériel, bâti et naturel, historique et contemporain) a mis en évidence le potentiel et la richesse du territoire encore largement inexploités.

Une troisième table ronde a proposé des solutions possibles en matière de commerces et d'économie locale et notamment des solutions pour le soutien aux métiers de l'artisanat.

L'après-midi a été consacré à **des ateliers de participation active des élus et des cadres intercommunaux**. Ils ont pu réagir aux propositions, apporter leurs idées, co-construire les orientations devant structurer les ambitions du Projet de territoire.

1.5 L'atelier 3, une co-construction des actions

L'atelier 3 a eu lieu le 28 août 2019 : les élus ont pu réagir aux propositions d'actions pour mettre en œuvre concrètement les orientations et les ambitions imaginées pour le territoire. Ainsi, une trentaine d'actions à court, moyen et long terme a été choisie par les élus, pour une mise en œuvre partagée du projet de territoire à travers l'intercommunalité.

Attachement territorial
 Attractivité Environnement
 Cadre de vie et Qualité de vie
 Tourisme Protéger la Nature
 Beauté Proximité avec Paris
 Grands espaces Chateau de Fontainebleau

2. LA PARTICIPATION DES ACTEURS INSTITUTIONNELS & LOCAUX



2.1 Atelier 1 des acteurs locaux : une participation autour du diagnostic de territoire

La concertation des acteurs institutionnels s'est faite à travers l'organisation de moments de rencontres. Cent personnes représentant le collège des acteurs locaux ont été sollicitées pour participer à une première séance de travail dans un format « Atelier des Acteurs locaux » le 4 octobre 2018; elles ont été invitées à réagir à la première version du diagnostic de territoire présenté (associations, chambres consulaires, acteurs du sport, de l'enfance et petite enfance, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, de l'eau, de l'environnement, de la forêt, de l'économie entre- prise-commerce-artisanat, de l'enseignement supérieur, du tourisme...).



Forêt de Fontainebleau - Caverne des brigands à Barbizon

2.2 Plénière de présentation à mi-parcours de l'étude

Une seconde séance, en plénière le 13 décembre 2018, a regroupé les membres du Comité de pilotage, les délégués communautaires, les Directions générales des communes et les équipes de la communauté d'agglomération, les partenaires et les acteurs locaux. Cette réunion a permis de présenter la version définitive du diagnostic de territoire, base du Projet, et de prendre en compte les recommandations des participants.

2.3 Atelier 2 des acteurs locaux

Une dernière rencontre avec les acteurs du territoire a eu lieu le 16 mai 2019 pour présenter les ambitions et les orientations retenues et recueillir les propositions d'actions pour le Projet de territoire.



Bords de Seine à Bois-le-Roi et tourisme fluvial

2.4 Résultats du questionnaire des élus, agents, acteurs locaux :

Pour clore cette première étape de participation, un questionnaire a été distribué en début de séance plénière du 13 décembre 2018.

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

Donnez votre avis pour le Projet de territoire du Pays de Fontainebleau

jusqu'au 10 janvier 2019

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau souhaite recueillir les avis des habitants résidant sur le territoire, afin de tenir compte de leur avis, regard et conseils dans le projet de territoire co-construit avec l'ensemble des acteurs.

Nous vous serons très reconnaissant de bien vouloir prendre quelques minutes (5 tout au plus) pour répondre à ce petit questionnaire. Merci !

1 Quelle est votre commune de résidence sur la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau ? (Cochez la réponse)

☐ ACHERES-LA-FORET	☐ LA CHAPELLE-LA-REINE
☐ ARBONNE-LA-FORET	☐ LE VAUDOUE
☐ AVON	☐ NOISY SUR ECOLE
☐ BARBIZON	☐ PERTHES
☐ BOIS-LE-ROI	☐ RECLOSES
☐ BOISSY-AUX-CAILLES	☐ SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE
☐ BOURRON-MARLOTTE	☐ SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE
☐ CÉLY	☐ SAINT-MARTIN-EN-BIERE
☐ CHAILLY-EN-BIERE	☐ SAMOIS SUR SEINE
☐ CHARTRETTES	☐ SAMOREAU
☐ FLEURY-EN-BIERE	☐ TOUSSON
☐ FONTAINEBLEAU	☐ URY
☐ HERICY	☐ VULAINES-SUR-SEINE

2 Qu'est-ce que vous aimez sur le territoire des 26 communes du Pays de

1

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.pays-fontainebleau.fr

Les participants ayant répondu au questionnaire distribué lors de la plénière, habitent majoritairement les communes d'Avon, de Fontainebleau, de Bourron-Marlotte et de Bois-le-Roi. Il ressort une priorisation similaire des thématiques proposées, à savoir :

- **La préservation du cadre de vie et de la qualité de vie (74,4%).**
- **La protection de la nature (57%)**
- **La santé et l'accès aux soins (53%)**
- **L'emploi local (52,3%)**
- **Les services aux habitants (51,2%)**
- Développement des transports en commun (44%)
- Développement de l'économie (42%) et de l'enseignement supérieur (42%)
- Développement des filières agricoles (41%)
- Les activités sportives (23%)
- Le tourisme (23%)
- La conservation du patrimoine bâti (20%)
- L'entretien des routes (18%)
- Les activités culturelles (17%)
- L'accueil des personnes âgées (17,8%)
- La construction de logements (6,7%)
- La construction de centres commerciaux (4%)



Panneau forêt mis en place par le partenaire ONF

« Le transit poids lourds sur le territoire est le plus grand générateur de bouchons, moins les déplacements domicile-travail, ce n'est pas sans conséquences sur la qualité de l'air, la sécurité des routes, etc. C'est une réflexion à avoir pour savoir quel avenir nous voulons pour ce territoire ? »



3. LA CONCERTATION DES CADRES ET AGENTS DES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE

« »



Comité technique n°3

La concertation s'est également poursuivie avec les cadres et agents de la communauté et des 26 communes, invités à participer activement aux trois Comités techniques de l'étude. Les cadres connaissent le territoire sous l'angle des thématiques traitées à travers les diverses compétences. Ils sont donc à même de bien identifier les enjeux du Projet de territoire et les actions à mener pour accompagner les ambitions des élus. Ces échanges communes-communauté ont permis aux participants de mieux apprécier les enjeux et contraintes sur les deux échelles, de faire part de propositions adaptées. Tout au long de l'élaboration du Projet de territoire, l'équipe des cadres de la communauté d'agglomération a été entendue, à la fois aux ateliers 2 et 3 avec les élus, en réunion de Comité technique (Cotech), et en groupes de travail pour la co-écriture des livrables.

4. UNE LARGE CONCERTATION HABITANTE



4.1 Balade du territoire des habitants

La concertation des habitants a débuté le 8 décembre 2018 par une balade en bus à travers le territoire des 26 communes du Pays de Fontainebleau, de façon à présenter aux habitants le territoire parfois peu ou mal connu. Une première visite a eu lieu le matin, une seconde l'après-midi. Chaque visite a duré entre 2 et 3 heures et a permis de longs échanges avec les participants, dont les paroles, les recommandations (rédigées sur des « papiers à idées »), et les retours d'expérience ont permis d'enrichir le diagnostic pour l'élaboration du Projet de territoire.



4.2 Questionnaire papier et numérique pour recueillir les avis des habitants

En décembre 2018 et Janvier 2019 les citoyens volontaires ont pu participer au questionnaire mis en ligne et distribué au format papier dans les 26 communes, qui ont centralisé les participations et les ont renvoyées à la communauté d'agglomération. Au total 927 questionnaires habitants ont été recueillis et traités, dont 295 réponses papier. 52% des participants étaient des hommes, 48% des femmes.

La grande majorité avait entre 40 et 60 ans et plus. Quel que soit l'âge ou le sexe, les réponses ne se sont pas différenciées par rapport à une catégorie plus qu'une autre. L'enquête présentée ci-après dresse la tendance d'une majorité. Elle n'est pas à prendre en tant que statistique quantitative, mais comme donnée qualitative et tendance globale.

4.3 Ce que les habitants apprécient dans Pays de Fontainebleau

Les participants témoignent pour la plupart apprécier en particulier la présence de **la forêt** dont le mot revient 342 fois dans les réponses à la question : « Qu'aimez-vous sur le territoire ? ». À cela s'ajoute la présence de **la nature, le caractère rural du Pays de Fontainebleau**, de la présence **des petits villages** dont le cadre et la qualité de vie (calme, authenticité...) sont mis en avant par les enquêtés.

4.4 Les priorités identifiées par les habitants

Les sondages auprès des habitants font ressortir leurs priorités, notamment **4 priorités majeures** pour le territoire, qui rejoignent celles exprimées par les élus, agents et acteurs locaux :

- **Préserver le cadre de vie des communes** (74,50%)
- **Préserver l'environnement** (72%)
- **Améliorer les transports en commun** (54%)
- **Avoir plus d'accès aux soins** (53%)
- Développer les emplois locaux (40%)
- Développer les services aux habitants (40%)
- Une meilleure offre d'équipements sportifs (piscine, terrains de sports ...) et une meilleure offre culturelle (40%)
- Entretenir les routes (35%)
- Entretenir la conservation du patrimoine bâti (34%)
- Accès l'enseignement et à la formation (32%)
- Accueil des personnes âgées (31%)
- Développer les commerces, les restaurants, boutiques, magasins et cafés (19%)
- Développer les pistes cyclables (11%)
- Développer l'agriculture biologique (10%)
- Développer la connectivité interne (10%)
- Développer les échanges intercommunaux sur le territoire (10%)

En outre les habitants sont sensibles à une agriculture

sans pesticides ou biologique. Enfin pour 54% des participants, le tourisme est un potentiel important pour le développement du territoire.

4.5 Les recommandations des habitants pour le Projet de territoire :

- Formations, culture et loisirs
- Poursuivre la concertation et la participation citoyenne et la renouveler chaque année
- Développer les liaisons entre les villages et les communes périphériques du Pays de Fontainebleau, en mettant en place également des pistes cyclables, des bornes pour les voitures électriques
- Développer l'agriculture biologique et locale en soutenant les projets ruraux et les petits agriculteurs
- Favoriser les services et commerces locaux, voire créer un label de production locale
- Faire venir des médecins et les maintenir sur le territoire
- Prendre en compte les communes rurales comme les communes urbaines
- Donner une meilleure transparence et communication à l'intérieur des 26 communes
- Créer du lien et des espaces de rencontre pour les habitants du Pays (plus d'équipements culturels)
- Miser sur l'écotourisme
- Favoriser les emplois locaux avec notamment les espaces de travail partagés et collaboratifs (le « coworking »)
- Limiter l'urbanisation et la construction
- Préserver le caractère vert du territoire et son environnement (en nettoyant davantage la forêt, en renforçant les efforts et débouchées sur le tri des déchets)
- Trouver une solution pour les gens du voyage.



Rue Delort à Bourron-Marlotte



Habitants ayant participé à la balade en bus



Pôle santé à Samois-sur-Seine

Retrouvez les vidéos des balades
en suivant ce QR code



La Santé et l'accès aux soins
Développer les services à la population
 L'entretien des routes **Le tourisme** **Développer l'emploi local**
Préserver la Cadre de vie et la Qualité de vie
 La conservation du patrimoine bâti **Protéger la Nature**
 L'accueil des personnes âgées **Développer les transports en communs**
Les activités sportives et culturelles

5. CONCERTATION DES ENFANTS ET DES JEUNES HABITANTS



5.1 La démarche

Les élus ont également souhaité concerter les enfants et la jeunesse du Pays de Fontainebleau, au travers de deux concours d'expression artistique, afin qu'ils puissent librement proposer leurs visions et recommandations pour le territoire : du 4 mars au 2 juin 2019 le Pays de Fontainebleau a organisé un concours de dessin pour les enfants de 6 à 10 ans, et un concours photo pour les jeunes de 11 à 18 ans, à titre individuel ou à titre collectif (établissements scolaires et accueils de loisirs du territoire). Toutes les productions devaient comporter un titre et un petit texte mettant en avant les idées des candidats.

5.2 Le concours de dessin pour les 6-10 ans

Intitulé « Habiter le Pays de Fontainebleau », ce concours proposait aux candidats d'intégrer dans leur dessin un ou plusieurs fragments de photos du territoire transmis par la collectivité. Chaque enfant (en individuel ou groupe) était invité à exprimer **« le lieu de vie de ses rêves, dans un monde idéal »**, en utilisant divers matériaux (peinture, feutres, crayons, collages divers, ...).

5.3 Le concours de photo pour les 11-18 ans

Intitulé « Mon territoire dans l'Objectif ! » ce concours était ouvert aux jeunes du Pays de Fontainebleau, invités à exprimer à travers la photographie **« ce qu'ils aimeraient changer ou ce qu'ils aimeraient préserver sur leur territoire »**. Une photo par candidat « individuel » était admise, 5 à 10 pour les « groupes » qui devaient réfléchir et bâtir ensemble l'expression de leurs idées.

5.4 Les résultats, le jury et les partenaires

Une centaine d'enfants et de jeunes ont participé à ces concours.

Le jury s'est réuni le 18 juin 2019 et a sélectionné parmi les participants des lauréats.

Les prix ont été généreusement offerts par des partenaires du Pays de Fontainebleau, soutenant les deux concours et la démarche pour le Projet de territoire, et nous les en remercions vivement :



Jury en délibération le 18 juin 2019



Remise des prix, le 22 juin 2019 à Bourron-Marlotte

- Bellifontaine Photo de M. Galica VALDET, photographe professionnel
- Nicolas Ruhel, artiste photographe,
- Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français



Atelier rupestre à Bourron-Marlotte

- L'Atelier du Peintre de M. William HIMO, artiste peintre
- Le Château de Fontainebleau, département pédagogique



Visite guidée du château de Fontainebleau

- Le Centre équestre de la Faisanderie à Fontainebleau
- Le Centre équestre Jumping Club de Bois le Roi
- L'Office National des Forêt – massif de Fontainebleau
- La Réserve de biosphère du Gâtinais et Fontainebleau
- Le Minothour Escape Game à Fontainebleau
- Le GlobeClimber à Fontainebleau
- La pâtisserie de M. Frédéric Cassel à Fontainebleau



Atelier pâtisserie chez Frédéric Cassel

- La Librairie Plein Ciel et la Librairie Michel à Fontainebleau

5.4 L'exposition

Les productions seront exposées par la collectivité lors de la réunion plénière de présentation du Projet de territoire du Pays de Fontainebleau, fin 2019. Elles seront aussi accessibles sur le site du Pays de Fontainebleau, dans la rubrique « Projet de territoire ».

L'ensemble des productions est consultable sur le site www.pays-fontainebleau.fr

CONCOURS DESSIN



CONCOURS PHOTO



Moins de voitures

Des épiceries solidaires pas cher

Des terrains de jeux pour les enfants Des parkings à vélos

La forêt et les animaux à protéger

Des journées sans voitures Des zones protégées

Des prêts de vélos Plus de voies cyclables Des vélos familiaux à pédaler

Un jardin pour chaque famille Des moutons dans les prés

LAURÉATS DES CONCOURS



"FONTAINEBLEAU ET MOI"

DESSIN CATÉGORIE « INDIVIDUELLE » :
LILY-ROSE MORLÉ

« J'ai dessiné ce paysage car la ville de Fontainebleau est très liée à l'équitation et j'aime beaucoup ça. J'ai dessiné une forêt car celle de Fontainebleau est très connue et riche en faune et en flore. Le château de cette belle ville est magnifique et recèle beaucoup de trésors. J'ai donc souhaité le dessiner ».

"LA CARTE DU TERRITOIRE"

DESSIN CATÉGORIE « GROUPE » : ÉCOLE JULES RENARD, CLASSE DE CM1 DE MME POIDEVIN, ÉCOLE DE BOURRON-MARLOTTE.

La carte du territoire a été divisée en 25 carrés, un pour chaque élève. Puis chacun a dû représenter sa partie. Les projets proposés peuvent paraître redondants mais ce sont les préoccupations de leur âge d'où beaucoup de terrains de sport, des pistes cyclables plus nombreuses que les routes, des aires de loisirs, des écoles spécialisées. Les parcs animaliers ont vu le jour à plusieurs endroits sur la carte, certains dans le but d'étudier les animaux, d'autres pour préserver les espèces en voie de disparition. Parfois, il ne s'agit que de vastes enclos pour sécuriser les animaux de notre forêt trop proche des routes fréquentées. Les potagers, cultures biologiques, serres collectives, magasins bio sont revenus très souvent et parsèment le territoire. Certains ont vu un aspect plus social avec l'implantation de magasins bon marché pour permettre aux plus démunis de s'alimenter correctement.



"LES EMPLETTES DE L'ÉCUREUIL"

PHOTO CATÉGORIE « INDIVIDUELLE » :
JEAN-BAPTISTE MENANT

L'écureuil présent sur cette photographie ramène des morceaux d'écorce de tilleul à sa hotte. Celle-ci se situe à bonne hauteur dans un arbre proche. Le choix de l'arbre ne se fait pas au hasard. La forêt de Fontainebleau comporte des chênes et des charmes. L'écureuil installe fréquemment son nid sur un charme situé à proximité d'un chêne. L'accès au nid se fera par le tronc du chêne (écorce bien adhérente), puis par les branches latérales, et se termine par un bond lui permettant d'accéder aux branches du charme. L'écorce lisse du charme interdit l'accès direct au nid par le tronc et protège ainsi l'écureuil des prédateurs notamment la martre. Celle-ci, d'un poids environ 5 fois supérieur, ne parvient pas à emprunter le même itinéraire que l'écureuil qui peut ainsi "dormir sur ses deux oreilles". La présence d'écureuils en forêt de Fontainebleau est liée au peuplement de la forêt. qui

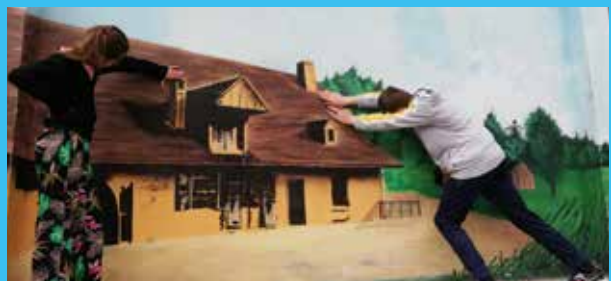


lui procure une nourriture abondante toute l'année. Sa présence se raréfie en France, en raison de la fragmentation et la raréfaction des forêts. La forêt de Fontainebleau est donc pour lui une opportunité car elle est préservée. L'écureuil est également menacé par les chats. Cette photographie montre l'importance pour l'écureuil de disposer d'un ensemble forestier dans lequel il peut vivre.

"DE LA DÉGRADATION À L'EXPRESSION ARTISTIQUE"

PHOTO CATÉGORIE « GROUPE » L'ESPACE JEUNESSE À CÉLY, GROUPE DE DANIELLE LASSAIGNE

Nous avons constaté lors des Journées Oxygène, que des débris étaient déposés çà et là en forêt. De plus, des personnes inconscientes jettent leurs mégots par la fenêtre de leur voiture, et cela est très dangereux pour la forêt. D'autres s'amusent, à taguer les biens publics, bancs, murs, avec des messages agressifs et parfois avec des insultes. Nous avons donc voulu participer à ce concours, afin de sensibiliser les publics aux effets néfastes des actes d'incivilité et de dégradation. Nous avons souhaité nous investir en mettant en scène nos constats, et témoigner à travers les photos que notre environnement conditionne la qualité de vie. Dans un second temps, nous avons souhaité utiliser des trompe l'oeil existants du territoire pour exprimer notre vision positive pour le Pays de Fontainebleau. Il faut agir pour préserver la beauté de nos paysages, parfois cachée. Poussons donc les murs, remuons-nous, allons escalader les montagnes, afin de retrouver un paysage digne de nos arrières grands-parents.





II. LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX : TERRITOIRE PORTEUR D'UN PATRIMOINE MONDIAL AUX PORTES DE PARIS



« (...) Le château de Fontainebleau est inscrit dans le temps. Il n'est pas l'œuvre d'un roi, mais d'une longue suite de rois. Il n'est pas né de la volonté d'un homme, mais d'une longue sédimentation, comme la monarchie et la France elles-mêmes. » (Jean-François Hébert et Thierry Sarmant, Éd. Tallandier, 2013).

Château de Fontainebleau



Fleury-en-Bière, village et Espace du Grand Rocher

1. UN PATRIMOINE MONDIAL

1.1 L'écrin ou la perle ?

Un territoire à la géographie remarquable

Il y a 35 millions d'années, la mer stampienne déposait un sable blanc très pur en lieu et place de l'actuel massif de Fontainebleau. De cette exception géologique résulte le relief arrondi d'aujourd'hui. La consolidation du sable en grès, puis son érosion particulière, ont révélé de longues chaînes de collines parallèles, alternant platières gréseuses à leur sommet, vallées sèches, chaos de grès, landes, pelouses calcaires et sablo-calcaires, chênaies pubescentes, hêtraies dans les pentes...

Cette topographie accidentée offre des abris en lisière de forêt favorables à l'implantation de populations nomades, puis de villages au Néolithique avec le développement de la culture et de l'élevage. Des vestiges sont aujourd'hui encore présents au sud de l'intercommunalité. Le sol de la forêt, composé à 98% de sable, peu propice au développement de l'habitat ou des cultures, explique en partie la conservation du massif forestier.

Un territoire historiquement en lien avec le pouvoir souverain et une métropole en construction

Si proche de la capitale, la richesse naturelle du site, mêlant forêt, plateaux et cours d'eau, a très tôt retenu l'attention d'un pouvoir royal, ce dernier s'incarnant dans la capacité du souverain à disposer d'un territoire réservé, notamment pour la pratique de la chasse.

Le premier édifice de l'actuel château a probablement été construit sous le règne Philippe Ier, lorsqu'il réunit le Gâtinais au domaine royal français en 1068. A compter du XIe siècle, des églises sont construites dans les villages à l'orée de la forêt, et le territoire de l'actuel Pays de Fontainebleau est partagé entre les grands seigneurs du Gâtinais, propriétaires terriens.

Au XIIIe siècle le château est agrandi par Louis IX, qui l'appelait « ses déserts » et où il aimait à prendre le « déduit de chasse » ; il y installe des religieux



Manoir du Bel Ébat à Avon



Pont de Samois-2e prix du concours photo Village de Caractère par Cyril Bottreau

Trinitaires en 1259 dans l'enceinte même du château pour desservir l'hôpital-couvent qu'il fonde (et dont les fondations subsistent à proximité de l'actuelle chapelle de la Trinité). Les souverains s'y succèdent complétant chacun l'histoire et l'image du site : Philippe Le Bel, Jeanne de Bourgogne, Jean II le Bon, Charles V, Isabeau de Bavière, ... A la Renaissance,

François 1er, fera édifier un « logis » à l'emplacement du château féodal dont il ne gardera que le donjon ; il s'entoure d'artistes italiens pour moderniser et décorer ce pied-à-terre de la cour, proche de la vallée de la Bière, réputée pour son gibier. Henri II, Henri IV ... et jusqu'à Napoléon III marqueront ce haut lieu de l'histoire de France, impactant l'économie et l'urbanisation du territoire, ses patrimoines, et ses attraits pour les citadins de la capitale.



Maquette tactile, château de Fontainebleau



Église de Saint-Martin-en-Bière

Le territoire est politisé, et voué à la mise en scène de l'absolutisme des souverains : aménagements liés au divertissement cynégétique, à l'entraînement militaire et équestre, à l'exploitation des richesses naturelles... Très tôt, grâce au flottage par voie fluviale, les ressources de la forêt sont exploitées pour approvisionner Paris en bois (construction, chauffage), en grès (pavage des rues au XVI^e siècle), en sable (verreries, porcelaine, faïencerie, optique), jusqu'en eau potable



Atelier du peintre Jean-François Millet - Barbizon

(aqueducs de la Vanne et du Loing commandés par le Baron Haussmann).

Les siècles suivants voient le royaume de France rechercher la maîtrise foncière de la forêt située sur la route stratégique qui mène à Sens, et à la Bourgogne (ce grand tracé hérité de la poste royale deviendra au XX^e la RN7, puis sera doublé par l'A6 dans les années 1950).

Un territoire d'art et de villégiature

La diversité des paysages du massif de Fontainebleau attire les hommes de tout temps, notamment pour la vénerie, puis au 19^e siècle les artistes, et il devient un haut lieu culturel, lorsque l'industrialisation et la pression urbaine poussent vers la « campagne » les citadins en quête d'authenticité et de nature.

La forêt fascine. Elle inspire de nombreux artistes, les peintres naturalistes et impressionnistes arrivent massivement pour s'exercer « d'après nature » : mosaïque de paysages préservés, patrimoines authentiques, lumière changeante... Les séjours se multiplient à Chailly-en-Bière, puis Barbizon, Bourron-Marlotte... Ces artistes forment « l'École de



Place du Clos - Héricy

Barbizon » qui renouvelle la tradition picturale en mettant la sensation de l'artiste à l'écoute de la réalité du monde extérieur. Cette école de renommée internationale va attirer (et cela jusqu'à nos jours sur un périmètre qui intègre le Pays de Fontainebleau) de nombreux artistes et intellectuels créant différentes formes d'art (naturalistes, botanistes, musiciens, photographes, cinéastes, sculpteurs, peintres, poètes, écrivains, artisans d'art, ...).

Le phénomène s'accélère et se diversifie au XIXe avec l'amélioration du réseau de mobilité. Les routes et chemins ordonnés pour faciliter les déplacements lors des journées de chasse sont cartographiés dans un guide de promenade en forêt, écrit par Claude-François Denécourt et paru en 1839. Le succès de l'ouvrage encourage son auteur à poursuivre l'aménagement de nouveaux sentiers, et l'arrivée du chemin de fer à Fontainebleau 10 ans plus tard rend le territoire accessible pour des excursions à la journée depuis Paris. Les demeures « affolantes » des bords de Seine témoignent encore aujourd'hui de l'engouement pour la villégiature sur le territoire.

Le massif forestier de Fontainebleau devient ainsi le théâtre du renouvellement des usages de la nature, en tant que destination de loisirs.



Forêt domaniale de Fontainebleau, 3 pignons à Noisy-sur-École : Site d'escalade le Cul du chien

La bonne accessibilité du territoire lui confère une place de choix dans le cercle restreint des destinations touristiques à moins d'une heure de la capitale.

Son attractivité est comparable à celle de polarités phares de la première couronne du Grand Paris telles que Versailles, Marne-la-Vallée ou même de villes moyennes à une heure de Paris comme Rouen ou Orléans.



Église d'Arbonne-la-Forêt

Dès 1853, des « sanctuaires de la nature » furent créés sur 624 ha de ma forêt de Fontainebleau pour les soustraire à l'exploitation forestière, au nom du caractère artistique exceptionnel des lieux. C'est la première fois, à l'échelle mondiale, que l'argument de la « protection de la nature » est mobilisé pour poser des limites à l'exploitation économique selon le prisme esthétique et paysager. Des décrets successifs confortent le périmètre de protection, limitant par là-même l'activité des carrières.

1.2 Une attractivité héritée

Son territoire remarquable vaut au Pays de Fontainebleau d'être l'axe central du développement touristique du sud Seine-et-Marne.

La forêt, créatrice de valeurs

En premier lieu, la forêt domaniale de Fontainebleau, massif forestier qui s'étend sur une surface de plus de 20 000 hectares et 3 000 kilomètres de sentiers,

est le deuxième massif boisé de France après Orléans, mais aussi le premier spot d'escalade de bloc d'Europe. 38 % de ses visiteurs y pratiquent la promenade, 34 % la randonnée pédestre, 28 % la varappe, 19 % viennent pour se reposer et jouer en forêt, 4 % pour faire du vélo et 3 % pour promener leur chien.

Les touristes en séjour fréquentant la forêt dépensent en moyenne 58 €/jour, soit une recette touristique directe de 13 millions €/an pour le territoire, dont 11 millions grâce à la forêt, 84 % des visiteurs motivant leur venue en premier lieu pour la forêt.

La ville royale et impériale : une attractivité haut-de-gamme, ciblée et différenciante

La ville de Fontainebleau a marqué de son influence le long du territoire, puisqu'elle est aujourd'hui directement reliée à Paris par l'autoroute A6 et le train. Aussi, en tant que cœur du réseau des routes royales organisées en rocade dans la forêt, elle dynamise l'ensemble du bassin de vie. Son château, de renommée mondiale, a accueilli 500 000 visiteurs en 2018, il vise le million de visiteurs dans un horizon proche.



Musée départemental, Stéphane Mallarmé à Vulaines-sur-Seine



Hippodrome de la Solle - Fontainebleau

Autre héritage du passé royal, cynégétique et militaire de la forêt, la figure du **cheval constitue un marqueur identitaire fort du territoire**. Sont représentées les activités hippiques et équestres dans leur diversité, ainsi que l'élevage équin. **Le Stade Équestre du Grand Parquet**, géré par le Pays de Fontainebleau, accueille divers événements de rayonnement international ; **l'hippodrome de la Solle** programme une vingtaine des courses par an ; plus d'une trentaine de structures équestres privées sont implantées sur le pourtour de

la forêt et attirent des cavaliers de toute l'Île-de-France. Cette « spécialisation » constitue à ce titre un volet significatif pour le Pays de Fontainebleau en termes de ciblage de la fréquentation touristique.

Par ailleurs, **le Centre sportif d'équitation militaire de Fontainebleau (CESM)** forme et entraîne les militaires ainsi que les chevaux de l'armée française aux sports équestres dans le but de participer à des compétitions nationales et internationales.



Garde Républicaine dans le manège Sénarmont du CESM



Salle polyvalente à Noisy-sur-École

L'image du territoire s'est vue confortée avec l'arrivée de prestigieux établissements d'enseignement supérieur de renommée internationale, tels que l'INSEAD – initialement implantée dans des locaux du château – fondée en 1957 avec l'ambition de créer un pendant européen à Harvard et de former des ingénieurs à l'administration d'affaires (MBA). En 2015, elle se classait en tête du palmarès mondial. Elle est aujourd'hui considérée comme dispensant des MBA parmi les meilleurs mondiaux.

Depuis 1967, une antenne de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris (ISIGE Mines ParisTech) est également installée à Fontainebleau. Le territoire compte aussi l'IUT-UTEC Sénart Fontainebleau, un collège et un lycée international, le CFA-UPEC de Fontainebleau-Avon, ...

La stratification patrimoniale : du sol à l'art

Le Pays de Fontainebleau accueille deux des cinq musées départementaux de Seine-et-Marne : le musée de l'École de Barbizon dans la commune éponyme et le musée Stéphane Mallarmé à Vulaines-sur-Seine, labellisé « Maison des Illustres » par le Ministère de la Culture. À

l'instar des peintres, le poète a trouvé dans la forêt et les bords de Seine un lieu d'inspiration, et l'empreinte artistique et culturelle qu'il laisse sur le territoire enrichit le patrimoine naturel et paysager jusqu'à en devenir indissociable.

Par ailleurs, la dimension remarquable du patrimoine bâti est présente dans de nombreux centre-bourgs, dont quatre ont été labellisés « Villages de caractère » par le département de la Seine-et-Marne pour leur exceptionnelle conservation : Barbizon, Boissy-aux-Cailles, Bourron-Marlotte, et Samois-sur-Seine. En 2019, la commune de Bourron-Marlotte a également été sélectionnée pour représenter la région Île-de-France lors de l'émission « Le village préféré des Français ».

Si les 200 gîtes et chambres d'hôtes semblent composer une offre en phase avec cette identité touristique, la Communauté d'agglomération ne compte « que » 5 lits pour 100 habitants, contre 33 à l'échelle nationale (total de 3400 lits pouvant accueillir les touristes) : les capacités d'accueil actuelles ne la classent pas parmi les territoires touristiques français. Cette limite de l'offre de l'hébergement révèle un territoire largement fréquenté dans le cadre d'excursions non traduites en nuitées, et un potentiel renforcement des retombées de cette


Étang du Marchais à Achères-la-forêt

attractivité. La montée en puissance d'un tourisme international, potentiellement dopé par la labellisation UNESCO de la forêt en cours, la croissance des « city-breaks » et les appétences accrues pour le terroir et la gastronomie, appellent au renforcement d'une offre d'hébergement singulière pour ce territoire.

VILLAGES DE CARACTÈRE


Bourron-Marlotte

Barbizon

Samois-sur-Seine

Boissy-aux-Cailles



Tousson, village et terres agricoles du Gâtinais

2. UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES FACETTES

2.1 Un territoire à haute valeur environnementale

L'évidence du caractère exceptionnel de la forêt sur le plan environnemental n'est finalement que la partie émergée de « l'iceberg écosystémique » que représente le Pays de Fontainebleau. Toutes les mesures environnementales qui couvrent le territoire témoignent de la volonté de la part des institutions et des acteurs d'une prise en compte transversale de sa protection.

Un coeur forestier remarquable mais fragile ?

Le classement du massif forestier en Parc National a été estimé incompatible avec sa fragmentation écologique (par les routes, pistes et plus de 1 400 km de chemins qui en font la forêt la plus morcelée de France) ainsi que par les pressions humaines qu'il subit (plus de 11 millions de visiteurs par an). Pour pallier les risques liés à la forte fréquentation, la démarche de préservation est sans cesse renouvelée, elle se traduit actuellement par une superposition de labels et de protections : premier site naturel au monde à bénéficier d'une mesure de protection réglementaire

au XIXe siècle (avec les réserves artistiques créées suite à la demande des peintres de Barbizon), **la forêt porte à la fois les labels « Forêt d'exception », « Forêt de Protection », elle se situe sur la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, elle est « site classé », « site Natura 2000 »**, et héberge les plus anciennes réserves biologiques créées dans les années 1950. Une partie du site des « Trois Pignons »



Forêt de Fontainebleau

est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Gâtinais français.



Plaine de Saint-Germain-sur-École

Une demande de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO est en cours. Ainsi la gouvernance du massif et de la forêt de Fontainebleau est complexe, avec de nombreux acteurs associés.

La gestion forestière et la sylviculture, situées au cœur de ces enjeux, vont également être confrontées à la prise en considération des risques environnementaux globaux. Le changement climatique renforce d'ores et déjà les pressions sur cet ensemble, en augmentant notamment le risque de feux de forêt et le stress hydrique, enjoignant les parties prenantes à envisager voire anticiper les mutations possibles du massif, par exemple à travers l'introduction expérimentale d'espèces exogènes (méditerranéennes en l'espèce).



Agropastoralisme, plaine de Chalmont à Fleury-en-Bière

Par ailleurs, l'importante fréquentation du massif liée au tourisme et aux loisirs génère un nombre significatif de pressions sur la forêt, dont certaines font déjà l'objet d'actions de la part de l'agglomération : la Charte « Propreté, forêt et lisière » signée en 2018 vise à lutter contre les dépôts sauvages dans le massif de Fontainebleau.

Labellisé « Forêt d'Exception » en 2012, le massif de Fontainebleau a obtenu une nouvelle distinction avec la signature du Contrat de Projet « Forêt d'Exception » 2018-2022 porté par l'ONF. Sur la méthode, ont été associées à son élaboration toutes les parties prenantes : collectivités, services de l'État, associations d'usagers et grand public. L'efficacité du document repose aujourd'hui sur l'engagement large des partenaires locaux de l'ONF, comme des collectivités qui sont appelées à l'approuver par leurs instances délibératives respectives. La ville de Fontainebleau a ouvert la voie en approuvant le Contrat de Projet « Forêt d'exception » 2018-2022 en décembre 2018, puis l'intercommunalité début 2019. D'autres communes ont suivi ainsi que le Département de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France.



Le Vaudoué

Finalement, 50 projets ressortent du nouveau Contrat qui pointe 3 grands objectifs :

- Engagement des partenaires et de la population locale
- Appropriation par la société des actions et de la gestion conduites en forêt
- Apport de valeur ajoutée à la forêt et son territoire durablement et globalement.

Parmi les actions retenues, on note la mise en place d'un observatoire des paysages, l'expérimentation du drone (surveillance incendie), la poursuite des partenariats dans la lutte contre les déchets, la création d'un système de bénévolat encadré par l'ONF pour l'information du public, le développement d'un outil web pour simplifier la gestion des manifestations sportives et culturelles organisées en forêt... ou encore le développement d'actions bénévoles, via les chantiers nature par exemple.

Les plaines agricoles

A l'heure actuelle, le territoire du Pays de Fontainebleau est couvert par une variété importante de dispositifs de protection. Si le massif forestier constitue le cœur de ces zonages, il convient de souligner que nombre d'entre eux portent sur des écosystèmes extérieurs à la forêt. L'Atlas

des Paysages de Seine-et-Marne du Conseil Départemental dresse un édifiant recensement de la diversité des «Gâtinais». À titre d'emblème, le Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNRGf) recouvre un territoire qui présente des similitudes géographiques avec le massif de Fontainebleau (nombreux boisements, sols sableux et gréseux) mais les prolonge au-delà de ses limites, sur des terres largement agricoles.

Qu'il s'agisse des clairières de la plaine de Bière ou de celles du Gâtinais, ces petites villes et villages ont été préservés de la dynamique d'étalement urbain qui a marqué la grande couronne francilienne depuis la fin des années 1960. La plaine de Bière, versant nord du PNRGf inclus dans le Pays de Fontainebleau, est aujourd'hui davantage soumise à la densification au sein des bourgs (en préservant les espaces naturels et agricoles) que le Gâtinais des clairières, au sud et un peu plus à l'écart de cette attractivité.



Plaine agricole de Chalmont



La Chapelle-la-Reine, village et plaine agricole

Un écrin bleu

La géographie du site est enrichie par la forte présence de l'eau sur les franges du territoire. La Seine à l'est, l'École et ses affluents (comme le ru de Rebais) à l'ouest, le Loing au sud, dessinent un écrin bleu autour de la forêt qui les surplombe, et participent pleinement de la variété des paysages et de la richesse de la biodiversité. Les vallées, particulièrement celle de la Seine, attirent de nombreux visiteurs : promeneurs, plaisanciers, baigneurs de la base de loisirs régionale de Bois-le-Roi. Prochainement des cyclotouristes de l'EuroVéloRoute 3 (appelée « la Scandibérique »), emprunteront les pistes qui traversent les communes du territoire en bord de Seine...

Pour autant, cette grande qualité du maillage « Bleu » soulève deux problématiques à considérer dans un futur proche. D'une part, la gestion collective du risque d'inondations ou de remontées des nappes phréatiques, qui concernent une partie importante du territoire. En effet, plusieurs communes ont dû y faire face ces dix dernières années de façon répétée. Les conditions météorologiques fluctuantes, l'artificialisation des sols, notamment celle liée aux infrastructures telles que l'A6 ou la départementale 37, sont des facteurs d'accroissement du risque. D'autre part, l'état écologique

des cours d'eaux et des nappes est fragile, en raison de pressions d'origine anthropique significatives sur ce territoire. Parfois, le franchissement des communes est aussi synonyme de congestion automobile, en raison du nombre croissant des automobiles par foyer, de leur utilisation quotidienne sur le territoire du fait de son faible maillage en transports vers certains bourgs-centre écartés de l'offre de services du pôle urbain.



La Seine, écluse de Chartrettes



Chailly-en-Bière

2.2 CADRE DE VIE PÉRIURBAIN PRIVILÉGIÉ, MAIS À DEUX VITESSES

Héritage de l'implantation humaine séculaire en cœur de forêt et de sa croissance en vallée de Seine depuis le développement ferroviaire, le territoire du Pays de Fontainebleau est aujourd'hui caractérisé par une répartition déséquilibrée de la population : Fontainebleau et Avon réunissent près de 30 000 habitants, soit près de 44% de la population de l'agglomération ; huit communes en réunissent 70%.

Clairière et Seine, le cœur attractif de l'agglomération

Situé au creux de la clairière entre la Seine et la Forêt à l'est du territoire, le binôme Fontainebleau – Avon compose un cœur d'agglomération dynamique, qui rayonne parmi les trois polarités structurant le bassin d'emploi Sud Seine et Marne, se démarquant par une forte activité économique tertiaire, accueillie notamment dans des hôtels d'entreprises. En appui à cette économie tertiaire, le Pays de Fontainebleau porte depuis 2014 un centre de coworking et de bureaux flexible, le « Stop & Work Fontainebleau »

(dont la gestion est déléguée à la société Regus Stop & Work, pour laquelle ce centre était le premier de son réseau aujourd'hui constitué d'une dizaine sur le même modèle), ainsi qu'une pépinière d'entreprises au sein des mêmes locaux, le « Booster », outil intercommunal créé en 2008 et dédié à l'accompagnement des jeunes entreprises. Ces structures doivent permettre de maintenir un nombre d'emplois garant de l'équilibre entre activité et résidence sur le territoire. Le territoire compte également 8 zones d'activités et 8 hôtels d'entreprises.

Les polarités économiques secondaires sont situées principalement sur la vallée de la Seine (artisanat et commerce) puis autour des principales communes situées en frange de la forêt (La Chapelle-la-Reine, Ury, Bourron-Marlotte, Chailly-en-Bière notamment). Les plateaux de Bière et du Gâtinais portent une activité agricole importante, dénombrant 119 exploitations sur une surface agricole utile de 12.345 hectares (diagnostic 2017 de l'Observatoire du Département de Seine-et-Marne) : cultures céréalières et maraîchères, filières de fabrication de biomatériaux (chanvre, paille, miscanthus), quelques élevages.



Mairie de Cély

Bien relié à Paris par le Transilien R et un bon réseau de bus, le pôle urbain du territoire souffre malgré tout d'une forte congestion automobile en centre-ville aux heures de pointe.

Le projet de l'Etat « Action Cœur de Ville » a sélectionné en binôme le pôle urbain Fontainebleau – Avon parmi les 222 villes de France à redynamiser. Le projet décliné pour les communes de Fontainebleau et Avon, est porté par les deux villes, appuyées par l'intercommunalité et en partenariat notamment avec la Caisse des dépôts, la DDT, l'Anah, ...Ce projet a vocation à renforcer la centralité du pôle urbain au sein du territoire grâce à un ensemble d'interventions sur les espaces publics, la voirie, l'habitat, l'activité économique, le commerce et le tourisme. La création d'un Site Patrimonial Remarquable en lien avec le dossier en cours « Forêt UNESCO » (pour le classement de la Forêt domaniale de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'UNESCO) et la zone tampon du Château de Fontainebleau, sont également prises en compte dans le projet des communes de Fontainebleau et Avon pour le dispositif « Action Cœur de Ville ».

Les communes de la Vallée de la Seine (ex-communautés de communes « Entre-Seine-et-Forêt » et « Pays

de Seine »), accessibles par le Transilien, héritent d'un « double statut » de villes périurbaines, à la fois couronne de Fontainebleau-Avon et de l'aire urbaine parisienne. Ces communes ont connu une croissance significative et continue de la population durant toute la seconde moitié du XXe siècle et jusqu'à aujourd'hui. Vulaines-sur-Seine détient le record de cette croissance, avec une population multipliée par plus de cinq depuis 1946.



Collège Arnaud Beltrame à Vulaines-sur-Seine
Avec Bourron-Marlotte, également desservie par le Transilien, ces communes sont identifiées au Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) comme autres secteurs de densification du territoire, orientation



Le secteur agricole ainsi que la présence importante de la ressource en bois sur le territoire pourrait permettre à des filières de matériaux biosourcées de voir le jour. Ici, la Ruche, nouvelle école maternelle de Perthes dont le bois vient de Savoie faute d'avoir pu le trouver en vente sur le territoire. Lauréat de 3 prix en qualité de bâtiment architecture Bois

dont la déclinaison est susceptible de renforcer la polarisation du territoire, et précisant les communes de Bois-le-Roi et Vulaines-sur-Seine comme zones d'urbanisation prioritaire.

Les villages du gâtinais : caractère et paysage au fondement de l'attractivité résidentielle

Si le cœur d'agglomération est desservi par les transports en commun (réseau ferré et un bon maillage des lignes de bus), les communes du Gâtinais sont quant à elles structurellement liées à l'autoroute A6. Hormis cette infrastructure majeure, le paysage de champs ouverts en lisière forestière demeure préservé de l'étalement urbain et d'entrées de villes déqualifiées. Pour autant, l'attractivité croissante de la dernière couronne francilienne, liée au renforcement et au desserrement métropolitain, n'est pas à négliger dans une analyse prospective.

Plébiscités par leurs habitants pour leur calme et la proximité avec la nature qu'ils offrent, les bourgs ruraux à l'ouest du territoire (en bordure de Seine) font part d'une dynamique de densification à la parcelle qui est vécue par certains comme un risque pour l'identité

patrimoniale des villages.

De fait, la forte préservation patrimoniale dont les bourgs peuvent faire l'objet n'est pas toujours compatible avec l'évolution de la vie des ménages (décohabitations, primo-accédants à la propriété ...). Elle induit le risque de vieillissement de la population, d'affaiblissement des commerces de centre-bourg et des difficultés liées à la mobilité.

Devant l'absence d'une population suffisante pour



Accueil de loisirs intercommunal basé à Cély développer, à l'échelle de chaque commune, une



Lavoir de Bois-le-Roi

offre exhaustive de services et d'équipements, notamment scolaires, des démarches de mutualisation ou de développement d'offres complémentaires ont commencé à émerger.

Des vulnérabilités émergentes

Le pendant de l'attractivité résidentielle différenciée du territoire se lit dans l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier : Fontainebleau est la seconde commune de grande couronne francilienne où le prix des appartements anciens a le plus augmenté au cours des cinq dernières années. Les territoires les plus au nord du Gâtinais, pour lesquels le cœur de la métropole parisienne est plus accessible via l'A6, sont également concernés par cette dynamique de hausse des prix, synonyme de risque pour l'équilibre social de l'habitat, la mixité sociale et les capacités d'intervention publique en matière d'aménagement.

Cette pression foncière s'accompagne pour les villes-centres d'une vacance du parc de logements significative : 10% pour Avon et 13% pour Fontainebleau en 2015.

Par ailleurs, la problématique du vieillissement du territoire peut bouleverser les besoins en matière



Le culturel rural avec le Café-musique "la tête des trains" à Tousson

d'équipements et de services. Face à cette situation, plusieurs leviers complémentaires sont identifiés : solutions de facilitation à la mobilité pour les personnes à mobilité réduite, création de services mobiles, ou encore développement de logements adaptés et à proximité des centralités équipées constituent aujourd'hui autant de sujets de réflexion pour le Pays de Fontainebleau.



École de Ury

3. UNE AGGLOMÉRATION DE L'ENTRE-DEUX

Aux marges de l'aire urbaine parisienne, le Pays de Fontainebleau compte 68 352 habitants en 2016 (Insee 2019), petite intercommunalité comparée à la moyenne des EPCI franciliens (156 821 habitants en moyenne en 2018), mais en revanche elle fait partie des principales agglomérations de la grande couronne agricole (36 547 habitants en moyenne par intercommunalité de cette catégorie en 2018).

Cette situation particulière d'interface entre espaces urbains et ruraux interroge les équilibres extra et intra-territoriaux du Pays de Fontainebleau. Cela le place parmi les territoires jouant le rôle de ceinture verte de l'agglomération parisienne avec des vocations différentes selon les communes.

3.1 Une porte d'entrée

Un paysage économique concurrentiel

Au nord de Fontainebleau, la Communauté d'agglomération Melun – Val de Seine (CAMVS) pèse le double du poids démographique du Pays de Fontainebleau et appartient encore à l'aire urbaine parisienne. La Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (Grand Paris Sud), et la CAMVS sont identifiées au SDRIF comme Territoires d'Intérêt Métropolitain, et « porte d'entrée sud-est de l'agglomération francilienne », tandis que le rôle du Pays de Fontainebleau fait l'objet d'un traitement plus discret, à l'image du territoire voisin de la Communauté de communes Montereau Seine et Loing, identifié comme « pôle structurant pour les espaces ruraux du sud de la Seine-et-Marne ».

Parallèlement, le jeu des concurrences extraterritoriales interroge la lisière sud du Pays de Fontainebleau, le coût du foncier d'activité de l'agglomération étant



La Grange aux dîmes à Samoreau

élevé : territoire dont le patrimoine naturel sensible fait l'objet de multiples protections (Natura 2000, Forêt d'Exception, Réserve de Biosphère, Parc Naturel Régional du Gâtinais français, espaces naturels sensibles ...), le foncier disponible y est rare et l'aménagement économique a longtemps été observé avec vigilance, les multiples pressions sur les usages du sol contraignant l'implantation de certains types d'entreprises. Les zones économiques « bon marché » du Loiret, département situé à peine à 15 minutes en voiture (La Chapelle-la-Reine / Malesherbes), génèrent une stratégie d'évitement du Pays de Fontainebleau pour les activités les plus consommatrices de foncier, laisse des jeunes actifs à pouvoir d'achat moyen migrer vers ce département, où l'accès à la propriété, à l'emploi, à la création d'entreprise sont beaucoup plus développer. La mixité du territoire du Pays de Fontainebleau, entre activité et habitat, se heurte aujourd'hui à cette limite foncière.

Les secteurs d'activités du territoire, mieux insérés dans le tissu urbain, ne sont cependant pas en capacité d'offrir des emplois à l'ensemble des profils d'actifs de l'agglomération : ces emplois sont en très grande

majorité pris par des actifs extérieurs au Pays de Fontainebleau (venant essentiellement des communes du sud Seine-et-Marne en bords de Seine), les actifs du territoire sont quant à eux attirés par des polarités à plus forte valeur ajoutée (Paris notamment).



Espace Business Lounge du centre d'affaires Stop&Work

Territoire de médiation

Bien qu'il ne fasse pas l'objet d'une stratégie particulière dans les documents-cadres régionaux, le Pays de Fontainebleau a un rôle à jouer du fait de sa position d'interface. À la fois entouré de Communautés de communes de moins de 40.000 habitants, qui présentent, en dehors de Nemours, un taux d'emploi



Recloses

relativement faible, et à la fois directement connecté au cœur économique francilien ou aux pôles d'activités alentours, l'analyse des flux domicile-travail révèle un territoire écartelé entre soutien à l'emploi local et dépendance aux flux nord-sud.

3.2 Un équilibre ville-campagne à trouver ?

Un territoire de filières d'excellence pour se différencier

Si le Pays de Fontainebleau est peu pourvu en foncier d'activité, son tissu économique est marqué par la présence d'entreprises à forte valeur ajoutée, intervenant notamment dans des filières en lien avec les particularités géographiques du territoire : la présence des centres de recherche-développement de Corning ou de Geovariances peut ainsi être lue en lien avec l'histoire extractive de la région.

D'autres équipements rayonnants constituent également un indéniable atout pour l'économie locale (hôpital, polyclinique, stade et centres équestres, hippodrome, base de loisirs régionale, golfs, collège et lycée international, INSEAD Institut européen d'administration des affaires, école des

Mines ISIGE ParisTech, IUT-UPEC Sénart Fontainebleau, sous-préfecture, Tribunal de Grande Instance, ...).

D'autres employeurs significatifs sont implantés en dehors du cœur urbain Fontainebleau-Avon (par exemple Modem et Lalique à Ury, Bernard Bois à Bourron-Marlotte, Coopérative agricole de La Chapelle-la Reine, ...) ; malgré tout, le cœur urbain concentre les têtes de proue de l'économie locale, particulièrement dans le secteur tertiaire. La pépinière d'entreprises « le Booster », portée par le Pays de Fontainebleau, et l'espace intercommunal de coworking, en délégation de service, le « Stop and Work Fontainebleau », contribuent au renforcement de la présence de cette économie d'excellence au cœur de l'agglomération.

Ce pôle d'excellence économique bénéficie d'une visibilité accrue grâce à la présence des établissements d'enseignements supérieurs déjà mentionnés. L'Institut de formation en soins infirmiers et le centre de formation et d'apprentissage CFA-UTEC Avon-Fontainebleau sont deux autres acteurs de la formation supérieure, en mesure de délivrer des diplômes immédiatement mobilisables sur le territoire,



École élémentaire de Saint-Sauveur-sur-École

notamment pour l'hôpital, premier employeur de l'agglomération, et pour la restauration qui, prise dans son ensemble, serait « virtuellement » le troisième employeur du territoire.

La désaffectation des casernes militaires a généré des pertes d'emplois publics mais elle a cependant libéré du foncier qui offre un redéploiement potentiel d'activités intégrées au tissu urbain, notamment sur le site du Bréau à Fontainebleau, dont l'accueil de grands comptes tertiaires (siège social de la société Picard) renforcera prochainement la polarisation.



Futur siège de Picard - quartier du Bréau à Fontainebleau

Toutefois, ces secteurs d'activité interrogent l'insertion d'activités de production, notamment artisanales, en tissu urbain : en effet le Pays de Fontainebleau est l'un des EPCI où la croissance du nombre d'activités artisanales a été la plus forte d'Île-de-France entre 2015 et 2016 (>5% de créations d'emplois sur la période).

L'excellence des filières n'a pas seulement vocation à être soutenue dans le cœur urbanisé de l'agglomération : le secteur agricole constitue un levier d'avenir. Dans le cadre d'une vision stratégique sur l'utilisation de matériaux biosourcés dans le BTP, le PNRGf soutient la consolidation d'une filière chanvre à même d'élargir les débouchés de l'agriculture locale. Enfin, l'exploitation forestière débouche encore peu sur une activité économique locale : la vente de bois par l'ONF n'est pas, ou très peu, synonyme d'activités de transformation et de valorisation du bois sur le territoire.

Le Contrat de Projet « Forêt d'exception » de 2018 a identifié et formalisé ce défi de créer de la valeur ajoutée à la forêt et son territoire, en favorisant l'engagement des partenaires et de la population



Mairie de Chartrettes

locale, et en stimulant l'appropriation par la société des actions et de la gestion conduite en forêt.

Une fréquentation touristique exceptionnelle à mieux valoriser et à conjuguer avec la fragilité du territoire

La fréquentation touristique exceptionnelle du territoire montre cependant que les retombées économiques pour les communes du Pays de Fontainebleau restent à optimiser : la majorité des flux est en effet massivement liée à la fréquentation de la forêt, en second plan à la visite du château de Fontainebleau. Les touristes s'arrêtent très peu dans les bourgs centres du territoire. La forte attractivité des citadins vers l'écosystème du massif de la forêt de Fontainebleau demande un travail permanent de sensibilisation aux bonnes pratiques auprès des usagers de la forêt, accompagnée d'une réflexion sur la mobilité en forêt, sa préservation et l'érosion liée aux passages répétés.

La faiblesse de l'offre en hébergements touristiques conditionne la durée des séjours (souvent à la journée), impacte de faibles retombées par rapport au nombre de visiteurs et induit des tensions liées à des pratiques de bivouacs illicites, contre lesquels une offre alternative d'hébergements extérieurs reste

à développer.

Le circuit de l'EuroVéloRoute 3, qui relie Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne (appelé aussi « la Scandibérique » ou « la route des pèlerins »), est une opportunité de diversification de l'offre touristique, et des publics-cibles (cyclo-touristes). Véritable levier touristique à forte valeur ajoutée pour l'agglomération, son appropriation par les communes et l'intercommunalité permet aussi d'articuler le développement de l'offre touristique



Plage du camping à Samoreau en bord de Seine

avec l'amélioration des services de mobilité douce au quotidien. Il doit par ailleurs permettre d'encourager des formes de « slow-tourisme », invitant à retrouver

un rythme doux pour la découverte d'un patrimoine vivant mêlé au patrimoine culturel et paysager, en adéquation avec les enjeux de maîtrise des pressions sur le territoire.

La filière équestre constitue un autre axe d'activité majeure du Pays de Fontainebleau, valorisant également l'offre touristique de l'intercommunalité : elle peut, à l'instar du cyclotourisme, s'enrichir d'une offre itinérante, multithématique (cheval & Seine, cheval & rencontres artistiques, ... au Pays de Fontainebleau). La structuration d'une telle offre, en confortant les itinéraires dédiés, peut constituer un levier aux modes de déplacement doux du « slow-tourisme » du territoire.

L'enjeu pour le Pays de Fontainebleau est de réussir à capitaliser cette force économique en lien avec les attraits touristiques multiples du territoire (patrimoine naturel et paysager, sportif, culturel, gastronomique, artistique, ...) tout en préservant le site des passages répétés des promeneurs, escaladeurs, VTTistes, ... dans le massif forestier de Fontainebleau et les zones à forte dimension paysagère naturelle du territoire.

Une armature urbaine à consolider

Si l'ensemble des éléments évoqués révèlent une polarisation forte sur le cœur urbain Fontainebleau - Avon et des polarités secondaires (Bois-le-Rois, Samoreau, Vulaines-sur-Seine, La Chapelle-la-Reine, Perthes, Barbizon, Bourron-Marlotte, ...), plusieurs villes proches du Pays de Fontainebleau constituent autant de polarités complémentaires pour les habitants de l'agglomération : c'est notamment le cas de Evry, Melun et Villiers-en-Bière pour le nord du territoire, de Milly-la-Forêt et Etampes pour l'ouest et de Nemours, Montereau-Fault-Yonne, Château-Landon, voir Montargis et Sens pour le sud. L'un des enjeux majeurs pour le Pays de Fontainebleau dans la réflexion sur l'aménagement de son territoire réside dans sa capacité à structurer ses polarités en fonction de ces dynamiques exogènes.

La croissance de la population de la ville de Fontainebleau, qui pourrait l'amener à franchir le seuil des 15 000 habitants, placerait en outre l'agglomération sous l'égide de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), imposant aux communes de Fontainebleau, Avon et Bois-le-Roi d'atteindre le seuil de 25% de logements sociaux dans le parc, actuellement considéré comme tendu. Cela représente un défi, qui doit être abordé parallèlement aux questions de vacance, de vieillissement, de transport ou encore d'accès aux équipements et services, dont

l'échelle d'analyse est l'ensemble de l'intercommunalité en tenant compte des bassins de vie limitrophes.

« Demeure des Rois de France » ayant acquis une renommée internationale grâce à la forêt et à son histoire prestigieuse, le Pays de Fontainebleau dispose d'atouts importants. Il compte de nombreux équipements de dimension métropolitaine, offre des paysages à la diversité époustouflante, accueille des milliers de touristes du monde entier, attire et inspire les artistes, dispose d'une connexion directe à Paris, reste proche de l'aéroport d'Orly, possède un site inscrit au patrimoine de l'UNESCO, fait partie des trames bleue et verte du SDRIF, accueille une partie du circuit de l'EuroVéloRoute 3, ... Autant d'indicateurs qui témoignent de l'attrait et du dynamisme spécifique du site, distinguant ce territoire parmi de nombreuses agglomérations de taille similaire et à l'identité



Atelier graph au collège Denecourt par les jeunes du Pays de Fontainebleau

cependant moins affirmée.

C'est le défi de cette agglomération vigilante à son cadre de vie, conservatrice, qui avec une baisse démographique constatée depuis 10 ans souhaite se renouveler, capter les jeunes ménages, conserver son dynamisme tout en préservant son environnement et son cadre de vie. C'est un équilibre subtil que doit mettre en tension ce Projet de territoire, entre la nécessité d'évolution pour répondre aux besoins d'aujourd'hui, et la protection d'un patrimoine qui a su résister aux affres du temps.



III. LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'ACTIONS : FABRIQUER LE TERRITOIRE DE DEMAIN, EN PRÉSERVANT CELUI D'AUJOURD'HUI

Le Projet de territoire se décline en **3 ambitions** majeures, 9 orientations et une trentaine d'actions qui ont été co-construites avec les élus, les cadres territoriaux, les habitants et les acteurs institutionnels.



AMBITION 1. FAIRE TERRITOIRE À 26

Regroupées au sein d'un même terroir, les 26 communes ont chacune une identité et des spécificités propres qui, ensemble, enrichissent le territoire partagé en apportant histoire, culture et valeurs communes à tous les habitants du Pays de Fontainebleau.

Pour affirmer ce patrimoine partagé, il est important de fédérer et d'impliquer l'ensemble des communes du Pays de Fontainebleau dans une co-construction des projets ; de faire connaître et de donner à voir les projets engagés par la Communauté d'agglomération ; d'encourager les habitants à se regrouper autour d'un territoire porté collectivement ; de structurer le fonctionnement à 26 en équilibrant la dimension périurbaine à l'intérieur du territoire et avec les territoires voisins, afin de maintenir un équilibre ville-campagne.

Orientation 1 : Fédérer et mobiliser les 26 communes et leurs habitants dans la co-construction de projets communautaires.

Faire territoire à 26 implique de construire ensemble, en concertation et dans le respect de chaque échelon de décision, pour une bonne gouvernance ; de fédérer les maires et les élus autour d'un projet et d'un territoire commun. Il y a donc nécessité de mutualiser, de créer une identité commune et des ambitions partagées. L'exemple du classement de la Forêt de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'UNESCO est une démarche exemplaire qui va dans ce sens. Les outils de planification et d'aménagement du territoire, comme le PLH, le PLUi ou le PCAET sont des occasions de co-construction entre les élus et décideurs, acteurs mais aussi habitants, demandeurs de plus de concertation sur le territoire.

Orientation 2 : Amplifier le maillage territorial des 26 communes à travers une offre accrue en mobilité et services du quotidien pour les habitants.

À travers la mutualisation des services au sein d'un bassin de vie qui est le Pays de Fontainebleau dans son ensemble, la mise en réseau des équipements, des actions, des projets, tout en respectant le principe de subsidiarité, permet de structurer et de maintenir un équilibre ville-campagne. Les communes membres doivent également pouvoir être accompagnées, conseillées et orientées par la Communauté d'agglomération dans le cadre des projets envisagés et lien avec les compétences intercommunales.

Les outils de planification communs doivent permettre de maintenir un équilibre rural de façon à rester un

cœur vert aux portes de Paris (PLUi, PLH, PLD, PCAET, Plan paysager, Programme « habiter mieux » Schémas directeurs du développement économique et des équipements sportifs, ...).

De même, la gestion de l'eau et du risque inondation est un enjeu mutuel et majeur dont les actions devront être portées au sein du service aménagement. L'eau est une ressource rare à préserver à travers des actions de sensibilisation auprès des jeunes et des habitants, à travers la facilitation à l'accès aux formations d'experts pour les acteurs économiques et les administrations (valorisation solidaire de la gestion de l'eau et sen-



Tennis couvert intercommunal à Bourron-Marlotte

sibilisation à la perméabilité des sols...).

Concernant l'offre de services à la population, la piscine de la Faisanderie, le stade équestre du Grand Parquet, les tennis des Gâtines à Bourron-Marlotte et ceux du Vaudoué, la base nautique de la Magdeleine, le port de Valvins, les gymnase Pierre de Coubertin et André Poirier, les stades Philippe Mahut et Philippe Gonzo, le stade d'honneur de football à Perthes, les stades de football à Chailly-en-Bière et Achères-la-Forêt, sont des biens communs au Pays de Fontainebleau et sont ouverts à tous les habitants. L'objectif est de créer un

maillage équitable de ces structures et de maintenir la qualité des équipements, afin de pérenniser le développement des activités sportives du territoire, de l'amateurisme au haut niveau.

De même, l'offre mobilités et déplacements sur le territoire doit aller au plus près des citoyens, avec



Base Nautique intercommunale de la Magdeleine à Samois-sur-Seine

l'appui du Syndicat des transports d'Île-de-France (Île-de-France Mobilités) et des transporteurs. La mise en place du transport à la demande (TAD), le covoiturage, le Pass local et la Carte Imagin'R pour un tarif préférentiel aux seniors et aux lycéens sont des mesures qui vont dans ce sens, qui pourrait aller plus loin (prêts de véhicules, ateliers solidaires de réparation de vélos, ...)

Les services médicaux seront également développés de façon adaptée aux besoins et moyens du territoire, pour permettre d'attirer et maintenir les professions de la santé proches des centres-bourgs.

Les services pour la petite enfance et la prise en charge des seniors, sont des préoccupations collectives qui continueront à être soutenues par le Pays de Fontainebleau pour une action sociale équitable sur l'ensemble du territoire.

Orientation 3 : Faire connaître la Communauté d'Agglomération et son rôle auprès des 26 communes et des habitants.

Évènements, manifestations culturelles, touristiques ou sportives, plusieurs journées d'actions et moments festifs sont organisés par les 26 communes et la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, regroupés sur un support de communication intercommunal, Le Tempo. Il est important également de répertorier en distinguant les initiatives et les services intercom-

munaux de ceux qui sont effectués par les communes, afin de garantir une bonne communication auprès des habitants : il s'agira de rendre le site de l'intercommunalité interactif avec ceux de l'office de tourisme intercommunal et des communes.

Au-delà la connaissance des actions entreprises au sein du territoire, l'organisation d'événements culturels communs est essentielle pour réunir les habitants, les élus, les acteurs du territoire autour de valeurs partagées et identitaires du territoire. Randonnées, courses à pieds telles que « l'Avonnaise » ou « Belles de Bleau », journées solidaires pour une « Forêts belle » (ramassage des déchets sauvages, pratiques des bons usages en forêt ...), évènements sportifs, culturels, pédagogiques, challenges interscolaires ou inter-communes, ... sont autant de liens qui valorisent l'identité et l'appartenance territoriales des citoyens.

Actions

- Élaborer un Plan santé et lutter collectivement contre la désertification médicale du territoire
- Mettre en place le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération
- Réaliser un Pacte de Fonctionnement Communes-Communauté
- Accompagner la formation professionnelle des agents municipaux aux compétences proposées par l'intercommunalité
- Assurer la visibilité de la Communauté d'Agglomération à travers une signalétique harmonisée à l'entrée des 26 communes et sur les équipements intercommunaux
- Consacrer des surfaces d'affichage intercommunal dans chacune des 26 communes, et insertion dans les journaux et sur les sites internet
- Créer des rencontres des services Enfance-Jeunesse communaux et intercommunaux
- Créer une stratégie pluriannuelle de développement des équipements sportifs sur le territoire
- Offrir un « Guichet Juridique » accessible à toutes les communes
- Raconter l'histoire et le Territoire de la Communauté d'Agglomération
- Élaborer un plan de mise en accessibilité des espaces publics intercommunaux



AMBITION 2. PROTÉGER ET VALORISER LES PATRIMOINES BÂTI, NATUREL ET PAYSAGER

Avec un massif forestier qui s'étend sur plus de 22 000 hectares (deuxième massif boisé de France), 3 000 km de sentiers pédestres, le Château et la forêt de Fontainebleau de rayonnement international, l'un des endroits mythiques de la peinture pré-impressionniste en France (Barbizon), les nombreux châteaux privés du Pays (Fleury-en-Bière, Chartrettes, Bourron-Marlotte ...), les musées du territoire, le label « Villages de caractère » (Barbizon, Bourron-Marlotte, Samois-sur-Seine et Boissy-aux-Cailles), les bords de Seine et les « Affolantes », le patrimoine historique et paysager omniprésent sur l'ensemble des 26 communes, le Pays de Fontainebleau est un territoire aux atouts culturels et naturels uniques en France. C'est un espace à l'attractivité touristique forte qu'il convient de valoriser tout en maintenant l'équilibre entre les usages économiques et touristiques et la préservation de l'écosystème des sites naturels.

Protéger ce cadre de vie, la qualité des patrimoines, c'est garantir la transmission de ce territoire aux générations futures et en faire profiter tous les visiteurs à long terme.

Orientation 1 : Préserver les richesses patrimoniales existantes, anticiper leurs évolutions, et protéger les habitants des risques qu'elles induisent.

L'étendue du patrimoine matériel et immatériel du Pays de Fontainebleau lui garantit un cadre de vie exceptionnel qu'il faut préserver d'un développement urbain et d'une pression immobilière liée à la proximité avec la métropole parisienne. Préserver nécessite de connaître l'ensemble des patrimoines du Pays de Fontainebleau, qu'ils soient bâtis (par exemple : les puits, les lavoirs, les églises, les enceintes, les ponts...), paysagers (la diversité des paysages entre plateau, vallons, Seine, Villages de caractère...) et naturels (les bois, forêts, étangs et pièces d'eau, fleuves et rivières, jardins...) ainsi que les risques (incendies, inondations...).

À cela s'ajoutent des protections nécessaires. Certains espaces comme la forêt gérée par l'ONF, la Réserve de Biosphère, le Parc Naturel régional du Gâtinais français (16 des communes de l'intercommunalité) sont déjà sous la vigilance d'une protection patrimoniale. Néanmoins, le Pays de Fontainebleau n'a pas d'homogénéité dans cette dernière, et c'est un des enjeux du Projet de territoire. Le Plan Climat Énergie Territorial (PCAET) est un projet de développement durable qui va dans ce sens. Les élus du Pays de Fontainebleau et des Communautés de Communes « Pays de Nemours » et « Pays de Montereau » ont mutualisé leur étude PCAET et des actions communes aux trois EPCI.

Orientation 2 : Faire des patrimoines des vecteurs de liens sociaux et d'expression de la citoyenneté.

Le patrimoine riche du Pays de Fontainebleau est un atout majeur pour le territoire : pour l'attractivité et le rayonnement qu'il génère, pour les différents corps de métiers et savoir-faire d'artisanat qui peuvent trouver une demande suffisante et développer ainsi leur activité.

Le Pays de Fontainebleau a joué un rôle important dans l'histoire de France et la culture artistique. Fontainebleau, ville royale et impériale, rayonne par sa forêt et son château classé aujourd'hui au patrimoine mondial de l'UNESCO. Barbizon aujourd'hui très prisée des artistes, reste un endroit mythique en France de la peinture pré-impressionniste, fréquentée comme Chailly-en-Bière et Bourron-Marlotte par les peintres du XIXe siècle. L'un des premiers est Camille Corot qui cherche, au-delà de la forêt, à croquer les paysages. L'arrivée du chemin de fer permettra une fréquentation de plus en plus massive des artistes sur le



Atelier rivière à Saint-Sauveur-sur-École avec les jeunes des Journées Oxygène et le PNRgf

Pays, au point de donner naissance à « l'École de Barbizon ». La forêt de Fontainebleau, en cours de demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la continuité du château, attire annuellement des millions de visiteurs (10 à 11 millions estimés). Si la plupart sont des visiteurs à la journée, d'autres viennent des quatre coins de la terre pour escalader les fameux Rochers (classés) et s'entraîner à la varappe.

Ce patrimoine est l'essence d'une identité et d'une histoire commune à raconter. Il peut permettre aux métiers qui lui sont liés directement ou indirectement, de se développer et de forger des filières d'excellence.

Orientation 3 : Engager le territoire dans la construction du patrimoine de demain en respectant celui d'aujourd'hui.

Le Pays de Fontainebleau souhaite préserver pour les générations futures son patrimoine et son cadre de vie, notamment en valorisant et en encourageant les filières locales qui respectent les paysages, l'environnement naturel, les patrimoines architecturaux et bâtis du territoire. Les constructions et les rénovations pourraient s'appuyer sur des ressources biosourcées développées localement (comme le bois, le chanvre ou la paille), et sur des éco-matériaux, ressource locale (comme la pierre de grès, propre au territoire). En plaçant l'exigence de la qualité paysagère et environnementale pour la construction et la rénovation, le Pays de Fontainebleau construit un patrimoine futur en respect de celui d'aujourd'hui. Par ailleurs, les productions locales pourraient augmenter leurs débouchés dans la restauration collective.



Locaux de restauration scolaire à Cély

De plus en plus d'habitants, dans la concertation menée, soulignent l'importance d'une alimentation saine, biologique et dénuée de produits chimiques. Le Pays de Fontainebleau souhaite encourager l'agriculture raisonnée et durable afin de protéger le patrimoine naturel, les sols et les cultures, de la pollution, faire bénéficier la population de ce patrimoine agricole, pour une réflexion de cuisine

centrale intercommunale. Autre secteur en plein essor, l'artisanat d'art et du patrimoine fait partie des atouts du Pays de Fontainebleau. Les artisans sont nombreux sur le territoire, 1164 entreprises artisanales ont été recensées sur l'intercommunalité en 2017, soit 22% des entreprises du Pays de Fontainebleau.



Salon Art et terroir à Bourron-Marlotte

Actions

- Gestion des sites patrimoniaux remarquables de Fontainebleau-Avon, Barbizon et Bourron-Marlotte
- Suivre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à l'échelle intercommunale
- Développer les circuits courts alimentaires de proximité et sensibiliser les habitants au « bien manger » et « manger local »
- Lancer un programme d'intérêt général « Habiter Mieux » en lien avec la démarche du PNRGf :
 - Étude pré-opérationnelle sur la définition d'un dispositif comportant un repérage de l'insalubrité, du type de vacance, des besoins d'adaptation au vieillissement et au handicap, ainsi qu'un volet énergétique fin. Mise en œuvre du dispositif par « suivi-animation ».
- Conforter le soutien de l'agglomération au Label « Forêt d'Exception » :
 - Assurer l'engagement de l'intercommunalité en faveur d'une forêt propre
 - Agir pour la création d'une maison des pratiques sportives et des loisirs de pleine nature en forêt, en lien avec le projet « Maison de la Forêt » de l'ONF



AMBITION 3. RENFORCER ET ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS À FORTE VALEUR AJOUTÉE ET DURABLES

Aux portes du Grand Paris et à la jonction avec L'Essonne, l'Yonne et le Loiret, le Pays de Fontainebleau offre un écrin pour porter le développement de ses entreprises : une forte densité économique avec une présence marquée du tertiaire sur le cœur de l'agglomération et la vallée de la Seine ; un bassin économique sud et ouest marqué par les activités artisanales et agricoles. L'attractivité économique du territoire se distingue particulièrement des territoires voisins par la proportion importante du secteur tertiaire (santé, enseignement, commerces, transports, finances, sécurité, justice, ...) et une importante représentation des activités dites « tertiaire supérieure », « métiers du savoir » (conseil, ingénierie, formations, recherche-développement, recherche-éducation...), éléments clé du rayonnement et de l'attractivité des territoires. Ces activités sont particulièrement intenses en emplois et génératrices de forte valeur ajoutée.

L'identité économique du Pays de Fontainebleau se traduit aussi dans son attractivité touristique, emmenée par son patrimoine naturel, historique et culturel exceptionnel, déjà fortement engagé au côté des acteurs du tourisme à travers son office de tourisme intercommunal.

Orientation 1 : Enraciner durablement et équitablement l'économie dans le territoire en respectant les équilibres résidentiels et naturels.

Première compétence obligatoire de la Communauté d'agglomération, le développement économique demande à être construit à l'échelle et aux spécificités du nouveau périmètre : il apparaît nécessaire d'élaborer pour le territoire un outil stratégique et une organisation dédiée à accueillir et installer durablement les entreprises en favorisant un maillage économique adapté et équilibré.

Afin de permettre à l'économie d'être une force pour le territoire, le Pays de Fontainebleau poursuit activement l'installation de la fibre optique sur l'ensemble des communes, et il soutient, facilite l'implantation et le développement des entreprises sur son territoire, notamment au travers d'outils intercommunaux : la pépinière d'entreprises « Booster » (soutien à la création d'entreprises en proposant un programme d'ateliers dédiés aux porteurs de projets et créateurs), des événements contribuant à l'animation économique du territoire (salon de l'emploi et des métiers, ateliers dédiés aux créateurs d'entreprise, rencontres économiques, concours ...). Le Pays de Fontainebleau a ouvert en 2014 le télécentre « Stop & Work Fontainebleau », immeuble de bureaux flexibles et de coworking (espace de travail partagé et réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture), équipement pionnier en grande couronne dans la mouvance des tiers lieux.



Pépinière du Pays de Fontainebleau, espace de coworking

En matière de foncier et locaux pour les entreprises, le territoire offre des possibilités d'accueil tant dans son tissu urbain que dans ses 8 zones d'activités.

Orientation 2 : Soutenir les filières économiques locales

Un des atouts économiques du territoire est la richesse de établissements supérieurs (Mines ParisTech Fontainebleau, l'INSEAD, l'IUT Sénart-Fontainebleau, plusieurs lycées proposant des BTS et des classes préparatoires, etc...), qui attirent à l'échelle régionale, nationale et internationale. Ainsi, l'enseignement constitue une filière économique majeure sur le territoire, pourvoyeuse d'emplois directs et de retombées économiques : ce sont plus de 2000 étudiants qui étudient, se logent et consomment sur le

territoire.

Le Pays de Fontainebleau compte 119 exploitants agricoles sur une surface agricole utile de 12 345 hectares (selon le diagnostic de 2017 du Conseil départemental). Les cultures, favorisées par le sol sablonneux idéal, sont essentiellement



Plaine maraîchère à Chailly-en-Bière

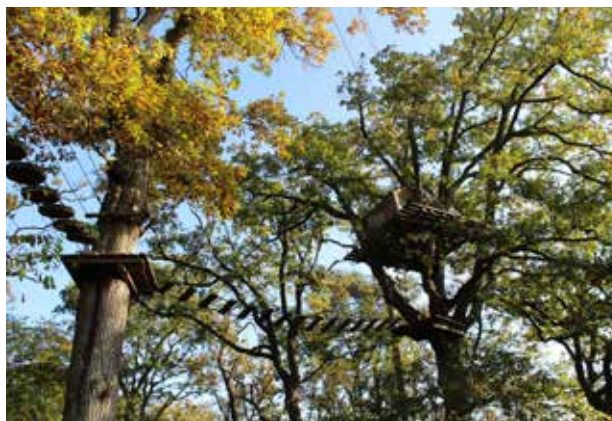
des cultures céréalières (sur la plaine du Gâtinais) et du maraîchage (dont la salade de Chailly-en-Bière).

Dans un contexte de mise en valeur du territoire et de ses atouts, pouvoir consommer les produits locaux et du terroir devient une évidence. Les circuits courts et la vente en direct sont une économie locale qui mérite d'être encouragée et renforcée. Les cultures locales montrent également un potentiel dans les filières de fabrication de biomatériaux (comme le chanvre ou la paille) qui pourraient être accompagnées par le Pays de Fontainebleau.

Orientation 3 : Développer et favoriser le slow-tourisme à destination de tous les résidents du territoire, passagers ou habitants.

Le développement touristique du Pays de Fontainebleau se veut respectueux de l'environnement, de la préservation du cadre de vie et de la qualité de vie du territoire. Il soutient un tourisme culturel, de loisirs et sportifs, en lien avec la nature et la préservation de celle-ci.

La forêt attire plus de 10 millions de visiteurs par an, et le Château de Fontainebleau plusieurs centaines de milliers. Le Pays de Fontainebleau est doté d'un office de tourisme intercommunal basé sur trois sites (Barbizon, Bourron-Marlotte et Fontainebleau) et propose une large offre de choix touristiques (circuits pédestres, cyclables, équestres, thématiques ; visites ; musées ; activités sportives encadrées ...). Malgré ces flux touristiques conséquents et l'éventail d'offres touristiques, une faible proportion des visiteurs restent plusieurs jours sur le territoire. Les hébergements sont à diversifier et à adapter aux flux touristiques.



Favoriser le sport et les activités de pleine nature

Afin de mettre en valeur le potentiel du territoire au rayonnement important, il est nécessaire de développer et cadrer la filière touristique. Dans un contexte de préservation de la qualité de vie et du cadre de vie, le « slow tourisme » est une orientation intéressante pour le Pays. Le « slow tourisme » est une nouvelle forme de voyage respectueuse, où le touriste prend son temps et retrouve des rythmes naturels pour se détendre, aller à la rencontre des artisans et des patrimoines locaux (nature, art, gastronomie, histoire, ...).



Faciliter l'accès à la forêt pour le slow tourisme

Actions

- Poursuivre le développement de la fibre optique à l'ensemble des 26 communes de l'Agglomération
- Élaborer le schéma directeur de l'offre économique du territoire

Sous-action :

- * Développement d'un lieu phare pour les artisans du patrimoine et les artisans d'art

- Élaborer le schéma directeur de l'offre d'hébergement touristique

Sous-action :

- * Soutien aux hébergements à destination des touristes itinérants

DES ACTIONS TRANSVERSALES AUX 3 AMBITIONS

- **Faire territoire à 26**
- **Protéger et valoriser les patrimoines bâti, naturel et paysager**
- **Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée et durables**

Des actions transversales à plusieurs ambitions demanderont un travail partagé par plusieurs élus et services intercommunaux et communaux. Des acteurs locaux et des partenaires seront aussi associés au fil de l'avancée de ces actions.

- Poursuivre le développement des transports en commun ou à la demande des 26 communes
- Élaborer le règlement local de publicité intercommunale
- Mettre en œuvre le Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET)
- Élaborer le Plan local d'urbanisme intercommunal, avec une réflexion pour identifier un site pilote pour l'urbanisme transitoire ou innovant
- Élaborer le Plan Local de l'Habitat avec volet foncier
- Élaborer un Projet de développement sportif et touristique du Port de Valvins
- Offrir un « Guichet Géomatique » accessible à toutes les communes (veille, collecte, traitement et diffusion des données géographiques, techniques, présentées sous forme de cartes, et traitées à partir de logiciels informatiques.)
- Construire la politique cyclable intercommunale à partir de l'élaboration d'un schéma cyclable

Sous-actions :

- * Étudier la faisabilité d'aménagement de nouveaux itinéraires cyclables (ancienne voie ferrée de Bourron-Marlotte à Malesherbes notamment),
- * Viser l'obtention d'un Label valorisant la pratique cyclable de la collectivité
- Décliner le Plan de déplacements Urbains de la Région Ile-de-France en Plan Local de Déplacements
- Amorcer une démarche globale d'identité territoriale du Pays de Fontainebleau
- Amplifier le soutien aux conversions d'exploitants agricoles à l'agriculture raisonnée ou biologique
- Élaborer un Plan Paysage et de valorisation du patrimoine (démarche UNESCO)



Pontons du port de plaisance intercommunal de Valvins à Avon



Voie cyclable en lisière de forêt

IV. LES ACTIONS



Programme d'actions par thématique

Dénomination de l'action	Ambition	Lancement estimé
Gouvernance locale et citoyenneté		
Réaliser un pacte de fonctionnement communes-agglomération	1	Court-terme (Début de mandature)
Mettre en place le conseil de développement de l'agglomération	1	Court-terme (Début de mandature)
Accompagner la formation professionnelle des agents communaux aux compétences proposées par l'agglomération	1	Court-terme
Offrir un guichet juridique accessible à toutes les communes	1	Court-terme
Offrir un guichet géomatique accessible à toutes les communes	T	Court-terme
Élaborer un Plan Santé et lutter collectivement contre la désertification médicale du territoire	1	Court-terme
Économie		
Élaborer le schéma directeur de l'offre économique du territoire Sous action : Développement d'un lieu phare d'accueil pour les artisans du patrimoine et artisans d'art	3	Court-terme
Élaborer le schéma directeur de l'offre d'hébergement touristique Sous action : Soutien aux hébergements à destination des touristes itinérants	3	Court-terme
Développer les circuits courts alimentaires de proximité et sensibiliser les habitants au bien-manger et manger local	2	Court-terme
Amplifier le soutien aux conversions d'exploitants agricoles à l'agriculture raisonnée ou biologique	T	Moyen-terme
Mobilité		
Poursuivre le développement des transports en commun ou à la demande sur les 26 communes	T	en cours
Élaborer un plan de mise en accessibilité des espaces publics intercommunaux	1	Moyen-terme
Décliner le plan des déplacements urbains d'île-de-France en plan local de déplacement (PLD)	T	Court-terme
Construire la politique cyclable intercommunale à partir de l'élaboration d'un schéma cyclable Sous actions : Etudier la faisabilité d'aménagements de nouveaux itinéraires cyclables (ancienne voie de chemin de fer de Bourron-Marlotte à Malesherbes notamment). Viser l'obtention d'un label valorisant la pratique cyclable de la collectivité.	T	Moyen-terme

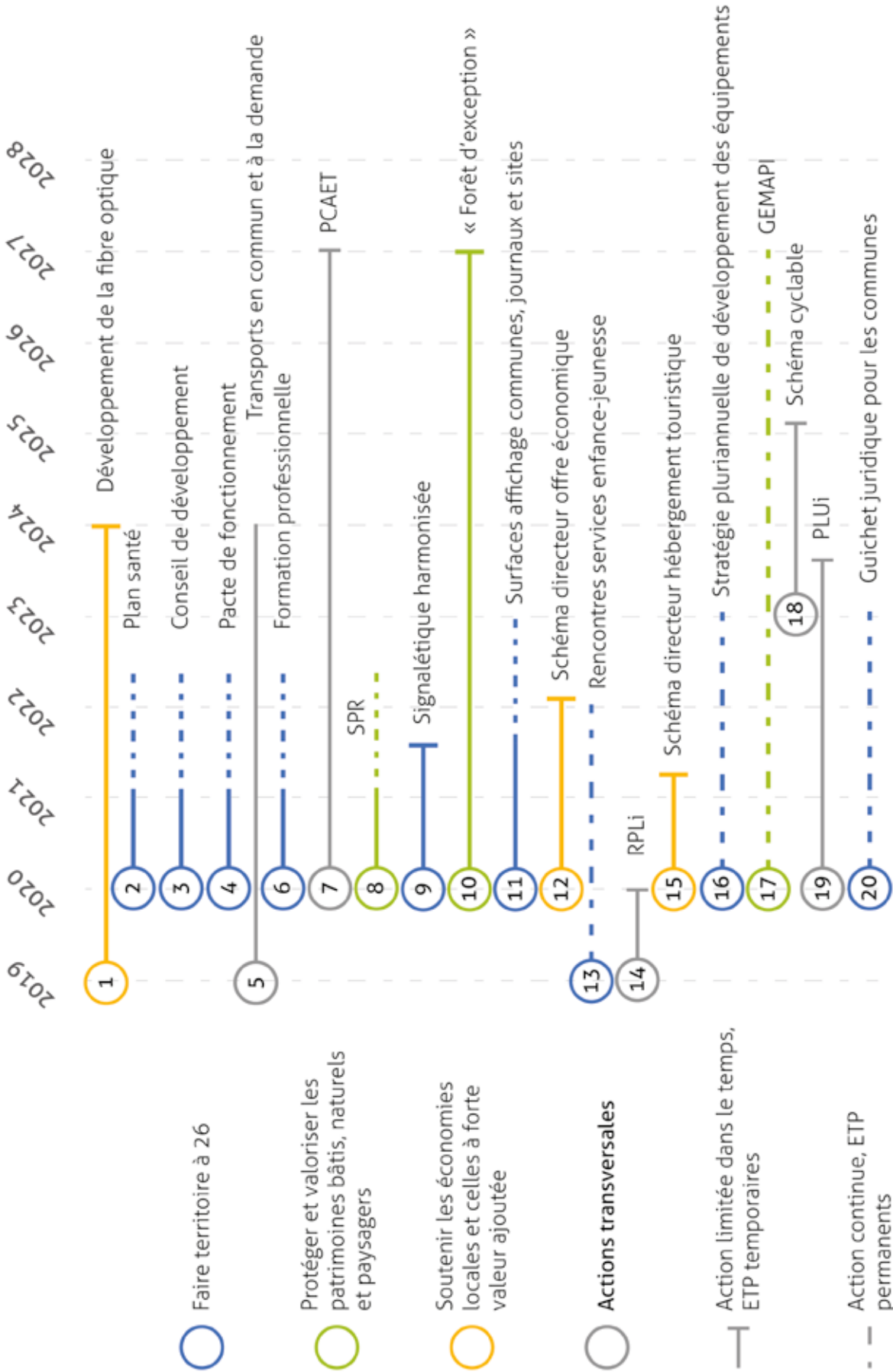
Dénomination de l'action	Ambition	Lancement estimé
Environnement et cadre de vie		
Mettre en oeuvre le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	T	En cours
Conforter le soutien de la communauté d'agglomération au label "forêt d'exception" - Assurer l'engagement de la CAPF en faveur d'une forêt propre, - Agir pour la création d'une maison des pratiques de plein air en forêt en lien avec le projet de maison de la forêt de l'ONF.	2	Court-terme
Suivre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à l'échelle intercommunale	2	En cours
Élaborer un plan paysage et de valorisation du patrimoine (Démarche UNESCO)	T	Moyen-terme
Urbanisme et Habitat		
Élaborer le Règlement local de Publicité intercommunal (RLPI)	T	En cours
Gestion des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) de Fontainebleau-Avon, Barbizon et Bourron-Marlotte	2	Court-terme
Élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) Sous actions : Réflexion pour identifier un site pilote pour l'urbanisme transitoire ou innovant	T	Court-terme
Élaborer le Plan Local de l'Habitat avec volet foncier (PLH)	T	Court-terme
Lancer un programme d'intérêt général "habiter mieux" en lien avec la démarche du PNRGf Sous actions : Etude pré-opérationnelle sur la définition d'un dispositif comportant un repérage de l'insalubrité, du type de vacance, des besoins d'adaptation au vieillissement et au handicap, ainsi qu'un volet énergétique fin. Mise en œuvre du dispositif par un "sui-vi-animation "	2	Moyen-terme
Sport enfance jeunesse - Équipements		
Créer une stratégie pluriannuelle de développement des équipements sportifs sur le territoire	1	Court-terme
Créer des rencontres des services enfance-jeunesse communaux et intercommunaux	1	Court-terme
Élaborer un projet de développement sportif et touristique du Port de Valvins	T	Moyen-terme
Communication innovation		
Raconter l'histoire et le territoire du Pays de Fontainebleau	1	En cours
Assurer la visibilité de l'agglomération à travers une signalétique harmonisée à l'entrée des 26 communes	1	Court-terme
Consacrer des surfaces d'affichage intercommunal dans chacune des 26 communes, harmonisation des insertions dans les bulletins municipaux et sites internet	1	En cours
Amorcer une démarche globale d'identité territoriale du Pays de Fontainebleau	T	Long terme
Poursuivre le développement de la fibre optique à l'ensemble des 26 communes	3	En cours

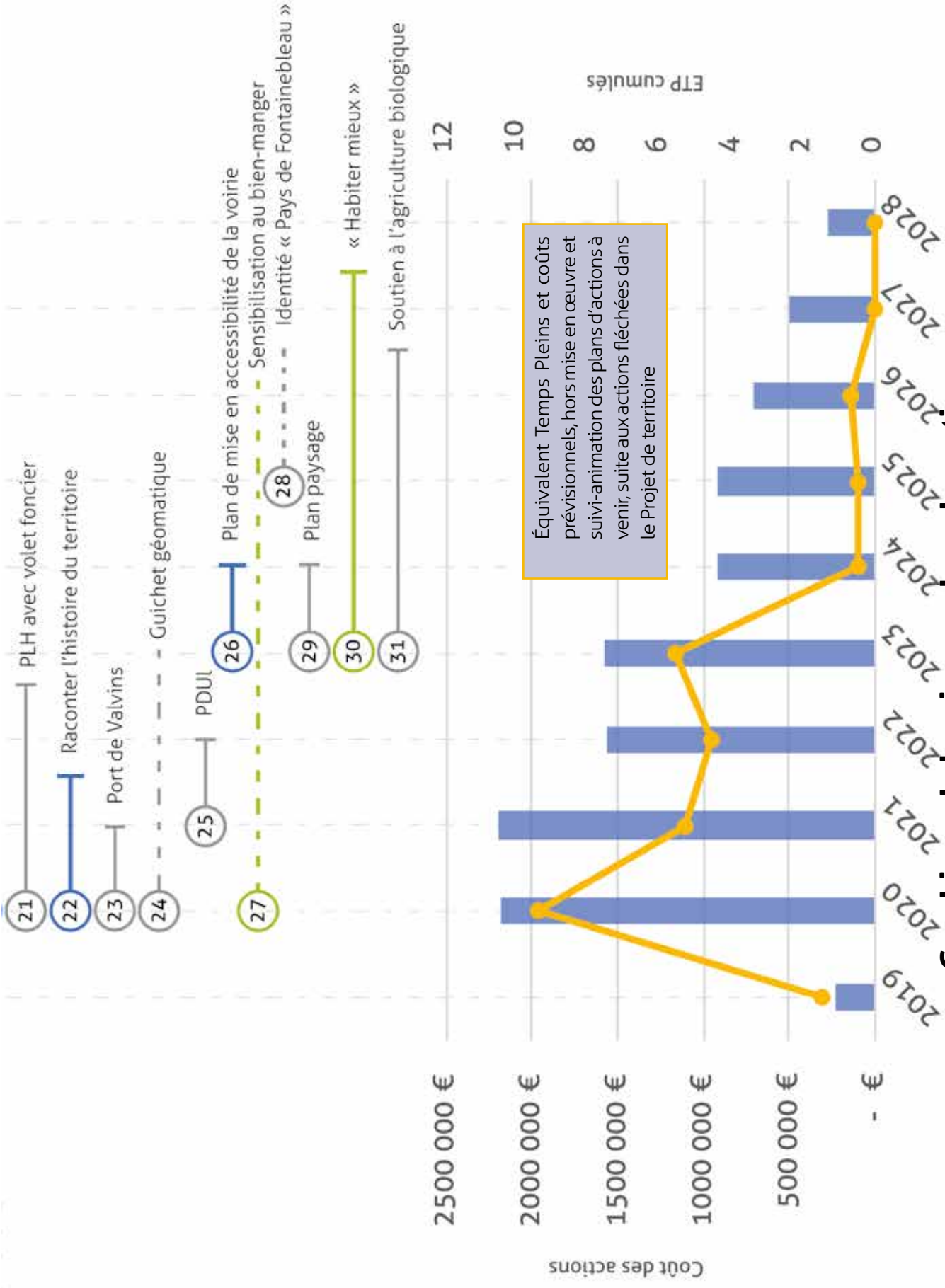
Programme d'actions par échéance

Echéance	classement action	Actions / sous-actions	Thématiques
En-cours	1	Poursuivre le développement de la fibre optique à l'ensemble des 26 communes	Innovation
	5	Poursuivre le développement des transports en commun ou à la demande sur les 26 communes	Mobilité
	13	Créer des rencontres des services enfance-jeunesse communaux et intercommunaux	Équipements et service
	14	Élaborer le règlement Local de Publicité Intercommunal	Urbanisme et habitat
Court-terme (2020-2023)	2	Élaborer un plan de santé et lutter collectivement contre la désertification médicale du territoire	Gouvernance
	3	Mettre en place le Conseil de Développement de la communauté d'agglomération	Gouvernance locale et citoyenneté
	4	Réaliser un pacte de fonctionnement communes-communauté	
	6	Accompagner la formation professionnelle des agents municipaux aux compétences de l'agglomération	
	7	Mettre en oeuvre le Plan Climat Air Énergie Territorial	Environnement
	8	Gestion des Sites Patrimoniaux Remarquables de Fontainebleau-Avon, Barbizon et Bourron-Marlotte	Urbanisme et habitat
	9	Assurer la visibilité de l'agglomération à travers une signalétique harmonisée à l'entrée des 26 communes et les équipements intercommunaux	Communication
	10	Conforter le soutien de l'agglomération au Label "Forêt d'exception" • assurer l'engagement de l'intercommunalité en faveur d'une forêt propre • Agir pour la création d'une maison des pratiques sportives et de loisirs de plein air en forêt, en lien avec le projet "maison de la forêt" de l'ONF	Environnement
	11	Consacrer des surfaces d'affichage intercommunaux dans chacune des 26 communes, insertion dans les journaux communaux et sur les sites internet	Communication
	12	Élaborer le schéma directeur de l'offre économique du territoire • Développement d'un lieu phare pour les artisans du patrimoine et les artisans d'art	Économie
	15	Élaborer le schéma directeur de l'offre d'hébergement touristique • Soutien aux hébergements à destination des touristes itinérants	Économie

Court-terme (2020-2023)	16	Créer une stratégie pluriannuelle de développement des équipements sportifs sur le territoire	Équipements et services		Actions transversales
	17	Suivre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondation à l'échelle intercommunale	Environnement		
	19	Élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avec réflexion pour identifier un site pilote pour l'urbanisme transitoire ou innovant	Urbanisme et habitat		
	20	Offrir un guichet juridique accessible à toutes les communes	Gouvernance locale et citoyenneté		
	21	Élaborer le Plan Local de l'Habitat (PLH) avec volet foncier	Urbanisme et habitat		
	22	Raconter l'histoire et le territoire de la communauté d'agglomération	Communication		
	23	Élaborer un projet de développement sportif et touristique du Port de Valvins	Équipements et services		
	24	Offrir un guichet géomatique accessible aux 26 communes	Gouvernance locale et citoyenneté		
	25	Décliner le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France en Plan Local de Déplacement (PLD)			
	27	Développer les circuits courts alimentaires de proximité et sensibiliser les habitants au bien-manger et manger local	Économie		
Moyen-terme (2023-2025)	18	Construire la politique cyclable intercommunale à partir de l'élaboration d'un schéma cyclable - Étudier la faisabilité d'aménagements de nouveaux itinéraires cyclables (ancienne voie de chemin de fer de Bourron-Marlotte à Malesherbes notamment) - Viser l'obtention d'un label valorisant la pratique cyclable dans la collectivité	Mobilité		Soutenir les économies locales et à forte valeur ajoutée
	26	Élaborer un plan de mise en accessibilité des espaces publics intercommunaux			
	29	Élaborer un Plan Paysage et de Valorisation du Patrimoine (Démarche UNESCO)	ENVIRONNEMENT		
	30	Lancer un programme d'intérêt général "Habiter Mieux" en complément de l'action du PNRGf Étude pré-opérationnelle sur la définition d'un dispositif comportant un repérage de l'insalubrité, du type de vacance, des besoins d'adaptation au vieillissement et au handicap, ainsi qu'un volet énergétique fin. Mise en oeuvre du dispositif par un suivi-animation	URBANISME ET HABITAT		
	31	Amplifier le soutien aux conversions d'exploitants agricoles à l'agriculture raisonnée ou biologique	ÉCONOMIE		
Long Terme (Post 2025)	28	Amorcer une démarche globale d'identité territoriale du Pays de Fontainebleau	COMMUNICATION		Faire territoire à 26
		Protéger et valoriser les patrimoines bâtis, naturels et paysagers			

Frise chronologique des actions





ACTION 1 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE À L'ENSEMBLE DES 26 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION				
 Synergie dans le Projet de territoire Thématique Localisation Calendrier (lancement / durée)				
AXE 3 Orientation 2 AXE 3 Orientation 2 Innovation Communauté d'agglomération En cours 4 ans (finalisation 2024)				
DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base	Avec ses partenaires, la Communauté d'agglomération s'engage dans la lutte contre la fracture numérique au sein de son territoire. Elle tient compte de la transformation numérique des entreprises qui englobe dans une même évolution des thématiques d'équipements, d'usages, d'organisation et de culture. Il s'agit donc de proposer l'accès au très haut débit pour tous les habitants du Pays de Fontainebleau à l'issue de l'année 2023.		
	Objectifs opérationnels de l'action	Réaliser les travaux nécessaires au bon déploiement du réseau, jusqu'à la commercialisation et au raccordement des abonnés		
MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser	• Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, services pilote intercommunaux (pôle Cadre de vie – Environnement) • Services techniques des 26 communes, • Seine-et-Marne numérique, • Opérateurs de téléphonie, • Etc.		
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels	Déploiement réseau : 2,7 millions € à la charge du Pays de Fontainebleau (2016-2022)		
	Budgets d'investissement et de fonctionnement	Financeur principal : Seine-et-Marne Numérique (Maître d'Ouvrage) Investissement 100%		
	Partenaires financiers mobilisables	• sem@for77 pour les professionnels • sem@fibre77 pour les particuliers		
MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus	• Meilleure équité territoriale, • Stimulation de l'attractivité des territoires peu denses.		
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Grille d'indicateurs variés à recueillir sur la base d'un spectre assez large de mesures telles que la satisfaction des usagers, le nombre de création d'entreprises ou d'implantations en lien avec l'arrivée de la fibre dans le territoire...		

ACTION
2ÉLABORER UN PLAN SANTÉ ET LUTTER COLLECTIVEMENT
CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE DU TERRITOIRESynergie dans le
Projet de territoire

AXE 1 | Orientations 1, 2

Thématique

Gouvernance locale et
citoyenneté

Localisation

Communauté
d'agglomérationCalendrier
(lancement / durée)Court-terme (2020)
2 ansDESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE

Constat de base

Le rapport de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France montre qu'entre 2007 et 2016, la région francilienne a perdu 18,7 % de ses médecins généralistes libéraux en activité. À cette diminution des effectifs s'ajoute une baisse de l'activité des médecins (temps de travail moindre). De fait, la baisse de l'offre libérale de soins de premier recours est d'une ampleur plus importante tandis que les besoins de soins augmentent, sous l'effet de l'accroissement de l'espérance de vie, du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques. Sur le territoire de la CAPF, particulièrement les communes au sud-ouest, ces difficultés sont encore renforcées par l'inégale répartition des médecins sur le territoire.

Objectifs
opérationnels
de l'action

- Sensibiliser les professionnels aux aides publiques de lutte contre les déserts médicaux,
- Attirer et fidéliser les médecins sur le territoire, augmenter le nombre de professionnels de santé en exercice dans les communes déficitaires, mieux répondre aux aspirations des médecins (cadre de vie, immobilier),
- Développer la télémedecine, soutenir les initiatives locales, l'exercice collectif et la souplesse du cadre d'exercice, diversifier le profil des professionnels...

MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVREPersonnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser

- Groupe de travail : Élus communautaires et communaux, service pilote intercommunal (Pôle Direction Générale) avec chargé de mission,
- Agence régionale de santé,
- Services des 26 communes,
- Département 77,
- Etc...

Documents de référence

« Les déserts médicaux en Île-de-France. De quoi parle-t-on ? Quels leviers d'action ? » Rapport de l'ORS Île-de-France, mars 2018

Coût HT, ETP et
financement prévisionnels

À définir
+ 0,5 ETP

Budgets d'investissement
et de fonctionnement

Financeur principal : Le Pays de Fontainebleau
Investissement et Fonctionnement

Partenaires financiers
mobilisables

ARS et autres

MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION

Résultats attendus

- Réponse à un besoin du quotidien identifié par la population, particulièrement celle des villages (vieillesse, jeunes ménages avec enfants...),
- Montée en charge des compétences de l'agglomération,
- Meilleur équilibre du territoire vécu avec des complémentarités ville-campagne plus fortes.

Indicateurs d'évaluation
des résultats

cf. ORS Île-de-France, mars 2018.

ACTION

3

METTRE EN PLACE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**Synergie dans le
Projet de territoire**

AXE 1 | Orientations 1, 3

Thématique :

Gouvernance locale et
citoyenneté

Localisation

Communauté
d'agglomération
et citoyens

**Calendrier
(lancement / durée)**

Court-terme (2020)
Permanent

**DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE**
Constat de base

La Communauté d'agglomération a été créée en 2017 à partir du regroupement de 5 communautés de communes (fusion et transferts). Le Conseil de développement est une instance obligatoire des EPCI de cette strate. Les Élus souhaitent poursuivre la concertation des acteurs locaux et des habitants mise en place pour le Projet de territoire grâce au Conseil de développement du Pays de Fontainebleau qui sera créé. Des citoyens seront ainsi associés à toutes les démarches initiées dans le programme d'actions du Projet de territoire.

Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative, qui prend la forme d'une assemblée constituée de membres bénévoles issus de la société civile, hors Élus. Cette dernière est consultée sur les orientations majeures des politiques publiques locales et peut faire des propositions écrites à l'intercommunalité.

**Objectifs
opérationnels
de l'action**
Modalités de fonctionnement :

- Conseil de développement mixte, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public,
- Déterminer le périmètre d'exercice de ses compétences,
- Garantir la liberté d'organisation du Conseil de développement (dans son travail ou ses relations avec la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, le territoire, la population), avec souvent la nomination d'un président et d'une équipe d'animation pour y concourir,
- Veiller aux conditions du bon exercice des missions du Conseil.

Objectif : Consulter le Conseil de développement sur l'élaboration des documents de prospective et de planification, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de la Communauté d'agglomération. Suivi des propositions pour information et interaction des élus des équipes projets

**MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVRE**
**Personnels,
partenaires, acteurs,
institutions à
mobiliser**

- Groupe de travail : Élus communautaires et services pilotes intercommunaux (Pôle Projet de territoire et politiques contractuelles), services des 26 communes, acteurs locaux et habitants (information, mobilisation)

**Documents de
référence**

- Article 88 de la loi NOTRe
- Vademecum Conseils de développement, Mettre en œuvre la loi sur le terrain, CNCD, 2016.

**Coût HT, ETP et
financement
prévisionnels**

0.2 ETP

**Budgets
d'investissement et
de fonctionnement**

Financier exclusif : Le Pays de Fontainebleau
Fonctionnement 100%

**Partenaires financiers
mobilisables**

Coordination Nationale des Conseils de développement (partenaire technique
uniquement)

**MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION**
Résultats attendus

- Mode de travail collectif et citoyen, reproductible sur les différents projets intercommunaux,
- Meilleure connaissance des projets intercommunaux par les acteurs,
- Proximité accrue entre la CAPF, les acteurs et habitants.

**Indicateurs
d'évaluation des
résultats**

Grille d'indicateurs variés à recueillir sur la base d'un spectre assez large de mesures telles que la satisfaction des usagers, la participation citoyenne aux événements, la bonne information des administrés...

ACTION

4

**RÉALISER UN PACTE DE FONCTIONNEMENT COMMUNES – COMMUNAUTÉ :
"QUI FAIT QUOI ? »**

	Synergie dans le Projet de territoire AXE 1 Orientation 1	Thématique Gouvernance locale et citoyenneté	Localisation Communauté d'agglomération	Calendrier (lancement / durée) Court-terme (2020) Début de mandature 6 mois
---	---	---	--	---

DESRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base L'élargissement significatif des périmètres intercommunaux depuis 2012 conduit à adapter la gouvernance territoriale et les relations entre communes et communauté, pour clarifier les vocations respectives des deux parties tout en invitant à des innovations importantes pour préserver les dynamiques collaboratives. Dès 2020, après les élections municipales, la réalisation d'une Charte de gouvernance globale marquerait l'engagement des élus dans la co-construction des procédures liées aux schémas directeurs, des PLH, PLD, Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) etc. Cette Charte a pour but d'organiser la gouvernances des projets et procédures à venir pour le périmètre élargi, de favoriser les collaborations de la commune dans sa communauté, notamment pour l'élaboration du PLH, du PLUI, du PLD, des schémas directeurs, ...
	Objectifs opérationnels de l'action • Décrire les modalités de gouvernance du "bloc local" communes-communauté, • Structurer et favoriser les collaborations et les codécisions, en vue d'une gouvernance forte dans l'accompagnement des procédures socles de l'intercommunalité, • Construire un modèle collaboratif pour la synergie pérenne communes-communautés : Décrire les instances de collaboration mises en place et cadrer la collaboration entre la Communauté et les communes (schéma explicite, missions, composition des instances) ; Définir strictement les limites de compétence de chaque entité administrative pour éviter les conflits de territoire, • Formaliser l'engagement des élus autour d'un socle de valeurs communes : lister des engagements communs à tous les élus communautaires et fixer les rôles, missions et engagements spécifiques des conseillers, membres du bureau, vice-présidents et conseillers délégués, référents de secteur et président. Le document pourra aussi comprendre le schéma des instances de gouvernance ainsi qu'une carte de la territorialisation des services. Outil précieux, la charte permet de garantir la qualité du travail entre élus, et à chacun de s'approprier la gouvernance de l'agglomération.
MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DEMISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser • Groupe de travail : Élus communautaires et des 26 communes, service pilote intercommunal (Projet de territoire et politiques contractuelles) • Services des 26 communes
	Documents de référence • Projet de territoire du Pays de Fontainebleau > Référence : Charte de gouvernance globale de la Communauté de Communes Drôme et Belle
	Budgets d'investissement et de fonctionnement Financier exclusif : Le Pays de Fontainebleau Fonctionnement 100%
MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus • Mode de travail collectif efficace entre les 26 Élus reproductible sur les différents projets intercommunaux ; • Cohérence et complémentarité dans la répartition des compétences entre communes et intercommunalité.
	Indicateurs d'évaluation des résultats • Lancement et processus de projets plus rapides ; • Respect des 26 communes au sein du Pays de Fontainebleau.

ACTION 5 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN OU À LA DEMANDE SUR LES 26 COMMUNES				
	Synergie dans le Projet de territoire	Thématique	Localisation	Calendrier (lancement / durée)
	AXE 1 Orientation 2 AXE 3 Orientation 3	Mobilité	Communauté d'agglomération	En cours 4 ans (finalisation 2023) Permanent ou sur demande
DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base	Le territoire communautaire est marqué par une densité de population et une offre de transports en commun inégalement réparties. Ainsi, le déficit en matière de transports en commun figure parmi les principaux manques du territoire dans l'analyse des questionnaires remplis par la population. Le Pays de Fontainebleau agit déjà, en partenariat avec Île-de-France Mobilités et les exploitants, au développement des transports en commun sur l'ensemble de son territoire, à la fois par des lignes régulières et la mise en place de services de transport à la demande en complément. Il s'agira de poursuivre cette politique afin de mieux répondre aux besoins de mobilités des habitants, tout en l'adaptant à l'évolution du territoire (démographique, économique, équipements et services...).		
	Objectifs opérationnels de l'action	- Assurer une meilleure accessibilité du territoire, notamment aux principaux pôles d'attraction (gares ferroviaires, équipements structurants, établissements scolaires...), pour l'ensemble de la population du Pays de Fontainebleau, - Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements quotidiens, - Réduire la circulation automobile au sein du territoire, en premier lieu au sein des secteurs les plus congestionnés, - Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre générées à l'intérieur du territoire, - Rendre le territoire plus attractif par un meilleur maillage en transports en commun.		
MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser	- Groupe de travail: Elus communautaires et des 26 communes, services pilotes intercommunaux (pôle Urbanisme, habitat et déplacements) - Région (Île-de-France Mobilités), - Département de Seine-et-Marne (Seine-et-Marne Express, cartes "Améthyste" et "Scol'R", TAD, PAM 77), - Opérateurs de transports, - Associations d'usagers.		
	Documents de référence	- PDUIF, PCAET, - Schéma départemental des transports et de la mobilité durable de Seine-et-Marne, 2016, - Plans des réseaux existants actuels et fiches horaires.		
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels	Fonctionnement: contribution financière 2019 de la CAPF aux réseaux de transports d'environ 910 000 €. Dépenses d'investissement du volet aménagement (points d'arrêts, gare...), susceptibles d'évoluer au regard des projets développés.		
	Budgets d'investissement et de fonctionnement	Financier principal : Île-de-France Mobilités (autorité organisatrice des transports), Le Pays de Fontainebleau : essentiellement budget de fonctionnement		
	Partenaires financiers mobilisables	- Île-de-France Mobilités, - Département de Seine-et-Marne		
MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus	- Dynamisation des territoires moins denses et meilleur équilibre du territoire vécu avec des complémentarités ville-campagne plus fortes, - Autonomisation des populations les plus éloignées des transports en commun (zone rurale notamment) - Augmentation de la fréquentation des réseaux de bus (et TAD) du territoire.		
	Indicateurs d'évaluation des résultats	- Analyse des fréquentations des lignes de bus du territoire. - Analyse de l'évolution des flux pendulaires.		

ACTION

6

ACCOMPAGNER LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS MUNICIPAUX AUX COMPÉTENCES PROPOSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Synergie dans le
Projet de territoire

AXE 1 | Orientations 1, 3

Thématique

Gouvernance locale et
citoyenneté

Localisation

Communauté
d'agglomération et
personnels municipauxCalendrier
(lancement / durée)Court-terme (2020)
Démarche de temps longDESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE

Constat de base

La cohérence du fonctionnement administratif intercommunal va de pair avec une répartition des compétences lisible et appropriée par tous (administrateurs et administrés), quelle que soit l'échelle de référence.

Les Élus du Pays de Fontainebleau souhaitent agir au plus près des habitants du territoire, d'où le choix de s'appuyer sur les mairies, relais administratif privilégié dans la relation de proximité et le bon maillage qu'elles induisent. Chacune des 26 communes est un relais d'information essentiel de la Communauté d'agglomération, et leurs personnels sont ainsi les garants de sa représentation dans le territoire vécu, et donc d'une meilleure orientation des citoyens dans leurs démarches administratives.

Objectifs
opérationnels
de l'action

- Proposer aux personnels des 26 communes une formation dédiée au fonctionnement administratif de la Communauté d'agglomération, et à son champ de compétences subsidiaires,
- Fluidifier la gouvernance interne (relation Communauté et communes) et externe (les administrés doivent recevoir la réponse à leur besoin dès la mairie de leur commune, quelle que soit la personne administrative compétente),
- En lien avec la Charte de gouvernance et la nouvelle signalétique, incarner et ancrer dans le quotidien des habitants une entité administrative nouvelle.

MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVREPersonnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser

- Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote intercommunal (Direction générale et Ressources humaines), services des 26 communes
- CNFPT et CDG 77,
- Etc.

Coût HT, ETP et
financement prévisionnels

ETP uniquement (à évaluer)

Budgets d'investissement
et de fonctionnementFinancier exclusif : Le Pays de Fontainebleau
Fonctionnement 100%Partenaires financiers
mobilisables

- CNFPT,
- CDG.

MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION

Résultats attendus

- Meilleure information du public,
- Meilleur fonctionnement des services du Pays de Fontainebleau

Indicateurs d'évaluation
des résultats

Grille d'indicateurs variés à recueillir sur la base d'un spectre assez large de mesures telles que la satisfaction des usagers, la participation citoyenne, la bonne orientation des demandes des habitants...

ACTION 7 METTRE EN ŒUVRE LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL				
	Synergie dans le Projet de territoire	Thématique	Localisation	Calendrier (lancement / durée)
	AXE 1 Orientation 1 AXE 2 Orientation 1 AXE 3 Orientation 1	Environnement	CAPF et Communautés de communes des Pays de Montereau et de Nemours	Permanent
DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base	L'élaboration du Plan climat du Pays de Fontainebleau s'est déroulée sur 2018-2019 ; cette étude a été mutualisée avec les EPCI CC Pays de Nemours et CC Pays de Montereau. Alliant Élus, acteurs socio-économiques, associations, experts locaux et citoyens, le Plan Climat constitue une feuille de route visant à assurer et à mettre en œuvre un programme d'actions pour le développement territorial respectueux de l'environnement. Il s'inscrit pleinement dans la dynamique du Projet de territoire du Pays de Fontainebleau.		
	Objectifs opérationnels de l'action	• Respecter les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte pour la France, • Engager tous les acteurs dans la stratégie et le programme d'actions à réaliser sur le territoire pour atténuer le changement climatique, • Limiter la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, • Baisser la consommation d'énergie fossile et développer la production d'énergies renouvelable.		
MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser	• Élus communautaires et des 26 communes, service pilote intercommunal (pôle Cadre de vie – Environnement) • Services des 26 communes, du Pays de Fontainebleau, la CCPN et la CCPM (à identifier selon l'action à mettre en œuvre), • Acteurs locaux et habitants (sensibilisation, animation)		
	Documents de référence	• SDRIF et SRCE, données AirParif, • Loi de transition énergétique pour la croissance verte pour la France, 2015.		
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels	1 ETP + coût : cf. plan d'actions du PCAET du Pays de Fontainebleau (NB : mutualisation financière et technique envisagée pour les actions communes aux 3 EPCI)		
	Budgets d'investissement et de fonctionnement	Selon le programme d'actions à mettre en œuvre		
	Partenaires financiers mobilisables	ADEME, Région, et autres		
MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus	Cf. programme d'actions du PCAET du Pays de Fontainebleau		
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Cf. programme d'actions du PCAET du Pays de Fontainebleau		

ACTION


**GESTION DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES
DE FONTAINEBLEAU-AVON, BARBIZON ET BOURRON-MARLOTTE**

**Synergie dans le
Projet de territoire**

AXE 2 | Orientation 3

Thématique

Urbanisme et Habitat

Localisation

 Fontainebleau, Avon et
Barbizon

**Calendrier
(lancement / durée)**

 Court-terme
Périmètre lancé (2019)
Plans de gestion (2020)

**DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE**
Constat de base

Les Sites patrimoniaux remarquables (SPR) ont pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager dans le respect du développement durable et de clarifier sa protection pour les porteurs de projet ou les habitants. Ces périmètres concernent les "villes, villages ou quartiers ainsi que leurs paysages et espaces ruraux dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente un intérêt culturel, historique, architectural, archéologique, artistique, urbain ou paysager".

Sur le territoire de la CAPF, le SPR de Bourron-Marlotte a été créé dès 2015. Ceux de Fontainebleau, Avon et Barbizon sont à l'étude.

**Objectifs
opérationnels
de l'action**

- Accompagner la création des deux SPR de Fontainebleau - Avon et Barbizon,
- Accompagner la modification du SPR de Bourron-Marlotte,
- Élaborer les périmètres et déterminer les plans de gestion du territoire adéquats (deux formats possibles).

**MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVRE**
**Personnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser**

- Equipe projet : Elus communautaires et des 26 communes, Service pilote intercommunal (Pôle Urbanisme, habitat et déplacements)
- Services des communes de Fontainebleau, Avon, Bourron-Marlotte et Barbizon
- Acteurs locaux et habitants
- Services de l'État (dont la DRAC)
- Architecte des bâtiments de France (ABF)
- Chambres consulaires, PNR pour SPR Barbizon, etc.

Documents de référence

- Création : loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP),
- Procédure d'élaboration : décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,
- Régime : codes du patrimoine (articles L.630-1 à L.633-1 et R.631-1 à R.633-1) et de l'urbanisme (articles L.313-1 et R.313-1 à R.313-18).

**Coût HT, ETP et
financement prévisionnels**

 500 000 €
+ 0,8 ETP (CAPF) + mobilisation des services communaux concernés

**Budgets d'investissement
et de fonctionnement**

Investissement 100%

**Partenaires financiers
mobilisables**

 Financier principal : État (DRAC / dispositif Action Cœur de Ville)
Autres financeurs : Région Ile-de France, le Pays de Fontainebleau, communes (pour le volet communication)

**MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION**
Résultats attendus

- Document réglementaire opposable,
- Mise en place d'une commission locale de suivi du SPR,
- Meilleure protection du patrimoine remarquable du territoire.

**Indicateurs d'évaluation
des résultats**

- Conservation, restauration, et réhabilitation facilitées dans les périmètres de protection,
- Relations avec l'ABF.

ACTION

9

**ASSURER LA VISIBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
À TRAVERS UNE SIGNALÉTIQUE HARMONISÉE À L'ENTRÉE DES 26 COMMUNES ET SUR
LES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX**

**Synergie dans le
Projet de territoire**

AXE 1 | Orientation 3

Thématique

Communication et
Innovation

Localisation

Communauté
d'agglomération

**Calendrier
(lancement / durée)**

Court-terme (2020)
6 mois

**DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE**
Constat de base

L'appartenance de certaines communes au PNRGf ou au label "Village de Caractère" est visible pour tous les habitants, puisqu'elle est marquée par une signalétique spécifique qui se superpose aux panneaux d'entrée et de sortie des communes et signalétique devant les équipements intercommunaux.

Il s'agit de promouvoir l'identité du Pays de Fontainebleau au sein même de son territoire, à travers une signalétique adaptée et harmonisée, qui valorise ses actions.

**Objectifs
opérationnels
de l'action**

- Élaborer une Signalétique d'Information Locale (SIL) sur l'ensemble de du Pays de Fontainebleau, s'appuyant notamment sur le règlement du RLPI à venir,
- Ajouter le logo du Pays de Fontainebleau à l'entrée des 26 communes et devant chaque équipement intercommunal (notamment château d'eau, stations d'épuration, ZAE, RAM, équipements sportifs et jeunesse...).

**MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVRE**
**Personnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser**

- Groupe de travail : Élus communautaires et des 26 communes, Co-pilotage services intercommunaux (Communication et Cadre de vie et environnement)
- Services des 26 communes

Documents de référence

Règlement du RLPI, benchmark.

**Coût HT, ETP et
financement prévisionnels**

Conception et pose : 100 000 € à préciser suivant le cadrage format et qualité support

**Budgets d'investissement
et de fonctionnement**

Financeur principal : Le Pays de Fontainebleau
Investissement 100%

**Partenaires financiers
mobilisables**

État (DETR)

**MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION**
Résultats attendus

Meilleure visibilité du territoire administratif et de ses équipements en lien avec ses compétences.

**Indicateurs d'évaluation
des résultats**

Couverture totale à 18 mois.

ACTION 10 CONFORTER LE SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®				
	Synergie dans le Projet de territoire AXE 2 Orientation 1	Thématique Environnement Tourisme Sports	Localisation Forêt	Calendrier (lancement / durée) Court-terme (2020) 6 ans
DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base	Les motifs environnementaux pour lesquels la forêt de Fontainebleau a inauguré le label national de Forêt d'Exception® en 2012 sont nombreux. Il s'agit d'un réseau de référence en matière de gestion durable du patrimoine forestier, qui fédère les acteurs du développement économique local et la mise en valeur du patrimoine naturel. La distinction a été reconduite en 2017 avec un nouveau Contrat de projet porté par l'Office National des Forêts (ONF), qui établit un Programme d'actions qu'a approuvé la Communauté d'agglomération, pour conforter son engagement aux côtés de l'ONF et ses partenaires, en décembre 2018 le Pays de Fontainebleau avait déjà délibéré pour créer la Charte « Propreté forêt et lisière ». Sous-action : • 1/ Assurer l'engagement du Pays de Fontainebleau en faveur d'une forêt propre • 2/ Agir pour la création d'une maison des pratiques sportives et loisirs de pleine nature en forêt en lien avec le projet de maison de la forêt de l'ONF.		
	Objectifs opérationnels de l'action	<u>Sous-Action 1/</u> : • Sensibiliser des usagers aux bonnes pratiques en forêt, • Développer les outils d'aide à la répression (surveillance, communication sur les sanctions) et de signalement des déchets en lien avec les opérateurs de traitement (application pour les usagers, données pour le gestionnaire), • Établir des partenariats de collecte et de traitement avec les syndicats gestionnaires (tarifs préférentiels, communication), • Développer des actions bénévoles sur la propreté, • Fermer des routes publiques ou parkings pour réduire les pénétrations en forêt (signalisation, surveillance). <u>Sous-action 2/</u> : créer un lieu Totem offrant la possibilité de pratiquer des activités sportives et de loisirs de pleine nature, en sensibilisant les publics à la préservation et au respect de l'écosystème naturel du site.		
MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser	• Groupe de travail : Elus communautaire et des 26 communes, services pilotes intercommunaux (sous-action 1/ Pôle Cadre de vie, Environnement; sous-action 2/ Pôle Développement économique-Tourisme, Service Sport), Fontainebleau Tourisme • Services du Pays de Fontainebleau et des 26 communes • Élus et services techniques des communes riveraines des forêts • ONF, PNRGf, SMICTOM, CCI et Chambre des Métiers et de l'artisanat ...		
	Documents de référence	• Charte CAPF "Propreté forêt et lisière", 2018 • Contrat de projet 2018-2021 du label Forêt d'exception® de l'ONF • Charte Réserve de Biosphère, Dossier Unesco en cours, Mission SPR en cours, • Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL)		
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels	. Budget à définir, suivant le cadrage, . 1,5 ETP (global aux deux sous-actions)		
	Budgets d'investissement et de fonctionnement	Financier principal : le Pays de Fontainebleau Fonctionnement et Investissement		
	Partenaires financiers mobilisables	• Union Européenne • État, Région Île-de-France (CAR, Plan Régional Prévention et de Gestion des Déchets), CD77 (CID)		
MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus	• Donner une image du territoire liée à la préservation du patrimoine naturel et paysager dès l'entrée sur le territoire et au travers d'un site relais dédié aux loisirs de plein air en forêt • Diminution de déchets et dépôts sauvages sur les massifs forestiers de Fontainebleau, Trois Pignons et Commanderie, particulièrement aux lisières, • Favoriser les bonnes pratiques des usagers de la forêt : sportifs, randonneurs ...		
	Indicateurs d'évaluation des résultats	. Observation, et bilan de l'évolution du nombre de tonnes ramassées par an, nombre d'opérations de ramassage par an, . Observatoire de l'ONF, état des sites de pratique, évolution de l'érosion des sites		

ACTION
11

**CONSACRER DES SURFACES D'AFFICHAGE INTERCOMMUNAL
DANS CHACUNE DES 26 COMMUNES ET INSERTION
DANS LES JOURNAUX COMMUNAUX ET SUR LES SITES INTERNET**

**Synergie dans le
Projet de territoire**

AXE 1 | Orientation 3

Thématique

Communication
Innovation

Localisation

Communauté
d'agglomération

**Calendrier
(lancement / durée)**

Court-terme (2020)

**DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE**
Constat de base

L'information de tous les publics, en tout point du territoire, est essentielle pour valoriser les actions mises en place, les rendez-vous importants, les projets en cours... Chacune des 26 communes doit être un relais d'information essentiel des informations intercommunales.

**Objectifs
opérationnels
de l'action**

- Installer une vitrine d'affichage administratif dans chaque commune du territoire, dans un espace accessible et le plus visible possible,
- Décliner une charte graphique intercommunale (format, uniformité, cf. SIL) pour améliorer la qualité de l'affichage et faciliter la lecture par les habitants,
- Installer un mobilier intercommunal en mairie (mural ou à poser) contenant toute la documentation intercommunale (lettre d'info, tempo, plaquettes de services),
- Consacrer un espace intercommunal dans les publications communales (volume variable selon support),
- Ajouter une catégorie Pays de Fontainebleau sur les sites internet des communes ou un lien visible vers le site de la Communauté d'agglomération,
- Ajouter le logo du Pays de Fontainebleau aux documents mairies (papier à en-tête, tout document).

**MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVRE**
**Personnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser**

- Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote intercommunal (Communication),
- Service des 26 communes,

**Coût, ETP et financement
prévisionnels**

Achat et pose de matériel : 52 000 € (2 000 € d'achat de matériel par commune)

**Budgets d'investissement
et de fonctionnement**

Financier exclusif : le Pays de Fontainebleau
Investissement 100%

**MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION**
Résultats attendus

- Meilleure visibilité du territoire, des services, des procédures et actualité locale du territoire,
- Proximité accrue entre le Pays de Fontainebleau et les habitants du territoire.

**Indicateurs d'évaluation
des résultats**

Couverture à 1 an.

ACTION

12

ÉLABORER LE SCHÉMA DIRECTEUR DE L'OFFRE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE (1/2)

Synergie dans le
Projet de territoire

AXE 1 | Orientation 1
AXE 2 | Orientation 1
AXE 3 | Orientation 1

Thématique

Economie

Localisation

Communauté d'agglomération

DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE

Constat de base

Le profil économique du Pays de Fontainebleau est marqué par deux principales dynamiques géographiques : une densité économique la plus forte, avec une présence marquée du tertiaire sur le cœur de l'agglomération et la vallée de la Seine, un bassin économique sud et ouest marqué par les activités artisanales et agricoles.

En matière d'espaces économiques, le territoire offre des possibilités d'accueils tant dans son tissu urbain que dans ses zones d'activités. Pour autant, les premiers éléments de diagnostic font ressortir : une relative inadéquation entre les emplois proposés par le territoire et les compétences des habitants, une offre en matière de foncier et d'immobilier ne permettant que peu le renouvellement du tissu économique, des secteurs avec une faible ou absence d'activité économique, des zones d'activités avec peu de vacances, peu de rotations et une faible lisibilité sur les possibilités d'accueil de nouvelles entreprises et peu de collaboration sur ces sujets entre les communes et la communauté.

Le développement économique est la première compétence obligatoire de la Communauté d'agglomération. Il apparaît donc nécessaire d'élaborer à l'échelle du territoire, un outil stratégique et une organisation dédiée à accueillir et installer durablement les entreprises en favorisant un maillage économique équilibré.

Objectifs
opérationnels
de l'action

Élaboration d'un document de planification et d'organisation opérationnelle en matière d'accueil des activités économiques sur le territoire (types d'activités et localisations : ZAE, diffus urbain...). Son objectif global est de répondre aux besoins des activités présentes sur le territoire et d'accueillir de nouvelles activités à travers une offre plus adaptée (accompagnement, foncier/immobilier), de les implanter durablement en offrant la possibilité d'un parcours résidentiel sur le territoire. Un objectif articulé en deux volets :

1- Réaliser un diagnostic et une analyse de l'existant en vue de faire émerger une vision d'ensemble : analyses économiques, de l'offre foncière et immobilière, de l'offre d'accompagnement, de la demande actuelle et prospective.

2- Élaborer une stratégie économique avec un plan de développement et d'organisation opérationnelle en définissant les filières d'intérêt communautaire, planifiant la répartition des emplois et des activités. Élaboration d'un programme d'actions intégrant un volet en matière d'accueil et d'animation et un volet en matière de foncier et d'immobilier (identifiant les offres à créer ou faciliter et intégrant des orientations pour chaque ZAE), définir les orientations de la politique intercommunale en matière de commerce (étudier l'opportunité du portage d'actions de revitalisation des commerces). Enfin, définition des modalités d'organisation opérationnelle et de suivi entre les acteurs.

MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE
MISE EN ŒUVRE

Personnels,
partenaires,
acteurs, institutions
à mobiliser

• Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote de la CAPF (pôle Développement économique, tourisme), services des 26 communes, État (DIRECCTE, DDT), Région Île-de-France, Département et Seine-et-Marne Attractivité, Chambres consulaires...

Documents de
référence

• SDREIL, à corréliser avec l'élaboration du PLUi

Coût HT, ETP et
financement
prévisionnels

Étude : 100 000 €
+ 0,5 ETP (hors mise en œuvre du schéma)

Budgets
d'investissement et
de fonctionnement

Financier principal : Le Pays de Fontainebleau
Fonctionnement 100%

Partenaires
financiers
mobilisables

Banque de Territoire

MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION

Résultats attendus

• Une vision à dix ans pour l'accueil des entreprises et la gestion des zones d'activités existantes,
• Une réponse aux défis environnementaux, fonciers et financiers actuels grâce à une approche cohérente dans l'élaboration des projets,
• Une organisation opérationnelle entre les acteurs et un outil de suivi.

Indicateurs
d'évaluation des
résultats

• Identification d'espaces d'activités ou de périmètres stratégiques,
• Engagements politiques partagés sur une déclinaison opérationnelle claire et phasée des actions à mener,
• Des objectifs chiffrés à atteindre (surfaces, filières, emplois),
• Définition des critères d'évaluation lors de l'élaboration du schéma directeur.

ACTION 13 CRÉER DES RENCONTRES DES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX				
	Synergie dans le Projet de territoire	Thématique	Localisation	Calendrier (lancement / durée)
	AXE 1	Enfance, Jeunesse	Communauté d'agglomération	En cours Permanent

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base	Dans une logique de "Faire territoire à 26", et pour renforcer le fonctionnement interactif des services Enfance-Jeunesse des communes et de l'intercommunalité, il a été créé dès 2017 des rencontres entre professionnels de ces services et des rencontres avec leurs usagers (enfants et jeunes), afin de partager les informations, les savoirs faire, les projets, dans une cohérence de territoire et affirmer une qualité de service à la population enfance-jeunesse.
	Objectifs opérationnels de l'action	• Offrir une légitimité à ces échanges, • Développer un modèle collaboratif de travail des services enfance-jeunesse pour la synergie pérenne de cette thématique, et des projets dynamiques et complémentaires sur l'ensemble du territoire, • Partager les savoirs et les pratiques, • Permettre aux services et aux enfants-jeunes de s'appropriier l'ensemble du territoire du Pays de Fontainebleau, les ouvrir à l'identité du Pays de Fontainebleau à travers des actions concrètes, • Créer des événements communs, et être en appui aux événements complémentaires, par exemple un Rallye de découverte du patrimoine.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser	• Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote de l'intercommunalité (pôle Sport, enfance, jeunesse) • Service communaux enfance-jeunesse.
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels	+ 0,2 ETP
	Budgets d'investissement et de fonctionnement	Financeur le Pays de Fontainebleau Fonctionnement 100%

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus	• Créer une culture de territoire, développer les échanges et l'intérêt pour le Pays de Fontainebleau, chez les enfants et les jeunes, les personnels, en lien avec l'identité du territoire, • Optimisation d'un modèle de fonctionnement collaboratif des services Enfance-Jeunesse.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	• Nombre de journées inter-centres, • Nombre de réunions et échanges de pratiques, • Existence de projets collaboratifs.

ACTION

14

ÉLABORER LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

Synergie dans le
Projet de territoire

AXE 1 | Orientation 1
AXE 2 | Orientation 3
AXE 3 | Orientation 1

Thématique

Urbanisme et Habitat

Localisation

Communauté
d'agglomération

Calendrier
(lancement / durée)

En cours
Approbation en 2020

DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE

Constat de base

Afin d'éviter la caducité des documents communaux en 2020, la Communauté d'agglomération s'engage dans l'élaboration de son RLPI. Cette démarche d'envergure est nécessaire pour assurer une publicité plus qualitative et plus respectueuse du cadre de vie, au cœur du Projet de territoire. Il s'agit d'adapter la réglementation nationale concernant les publicités, les enseignes et les pré-enseignes aux spécificités des 26 communes du Pays de Fontainebleau, dont certaines sont dans le périmètre du PNRGf.

Objectifs
opérationnels
de l'action

- Protéger le cadre de vie et le patrimoine paysager d'exception en limitant la pollution visuelle des dispositifs d'information et en réglementant leur quantité et leurs modalités d'implantation,
- Maintenir un cadre de vie de qualité des rues commerçantes,
- Mettre en valeur le cœur urbain : qualité des enseignes, maîtrise des publicités en lien avec la qualité des espaces publics et du cadre patrimonial tout en conciliant les évolutions technologiques avec les besoins des acteurs économiques,
- Renforcer l'attractivité du territoire par une offre commerciale, touristique et d'activités riche et intégrée,
- Favoriser les réductions des consommations énergétiques (réglementer les intensités lumineuse et/ou énergivores pour lutter contre la pollution lumineuse).

MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVREPersonnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser

- Equipe projet : Élus communautaires et des 26 communes, service pilote intercommunal (Pôle Urbanisme, habitat, et déplacements)
- Services techniques des 26 communes
- Personnes publiques associées (Conseil général, préfecture, comité régional de l'habitat et de l'hébergement)

Documents de référence

- Anciens RPL communaux
- Charte PNRGf

Coût HT, ETP et
financement prévisionnels

150 000 € HT engagés

Budgets d'investissement
et de fonctionnement

Financier exclusif : le Pays de Fontainebleau
Investissement 100%

Partenaires financiers
mobilisables

État (DGD) + aide suite à l'appel à projet DGALN

MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION

Résultats attendus

- Cadre de vie valorisé et protection du paysage,
- Qualité des entrées d'agglomération, des zones d'activités et des cœurs urbains,
- Attractivité du territoire.

Indicateurs d'évaluation
des résultats

- Qualité des enseignes et pré-enseignes,
- Nombre d'infractions,
- Paysage protégé et/ou valorisé, moins de pollutions visuelles et lumineuses.

ACTION		ÉLABORER LE SCHÉMA DIRECTEUR DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE		
15				
	Synergie dans le Projet de territoire AXE 3 Orientations 2, 3	Thématique Economie	Localisation Communauté d'agglomération et partenaires	Calendrier (lancement / durée) Court terme (2020) 1 an
DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base	Écrin naturel et patrimonial exceptionnel aux portes de la 3ème ville la plus visitée au monde et au sud d'une région de plus de 12 millions d'habitants, le Pays de Fontainebleau bénéficie d'une dynamique favorable à développer encore le nombre de nuitées touristiques et les consommations associées (restauration, services touristiques...). D'autant que les atouts « nature et culture » du territoire correspondent à des tendances durables. Il s'agit de soutenir un développement de la destination qui puisse générer des retombées économiques de manière équilibrée sur le territoire, tout en préservant son écrin. Ainsi le tourisme vert, et notamment les activités de pleine nature et le slow tourisme privilégiant les modes de déplacement doux (il trouve souvent sa traduction en tourisme itinérant), est un axe touristique que le territoire entend conforter. Pour autant les offres d'hébergement à destination de cette demande touristique sont aujourd'hui considérées - de manière partagée - comme carencées. Il s'agit aussi de manière plus globale, de s'interroger sur l'adaptation de son parc d'hébergement touristique aux différents types de publics touristiques que le territoire souhaite accueillir, tout en veillant à préserver son parc d'hébergement locatif. Le choix des orientations, et des actions qui en découleront, devra être réalisé en mettant en perspective les évolutions en matière de consommation touristique et les projets déjà engagés sur le territoire et les territoires voisins. Notamment ceux portés par le Château : son schéma directeur audacieux qui intègre notamment la création d'un double parcours de visite ou encore ses démarches en cours en vue de la requalification du site des Héronnières, une de ses plus importantes dépendances. SOUS-ACTION : Soutien aux hébergements à destination des touristes itinérants du territoire.		
	Objectifs opérationnels de l'action	• Décliner le positionnement tourisme du Pays de Fontainebleau en un plan d'actions dédiés à accompagner l'adaptation et le développement de l'offre locale en matière d'hébergements touristiques. Établir un état des lieux exhaustif de l'offre existante, des niveaux de fréquentation, des dynamiques récentes, des initiatives abouties ou avortées, identifier et hiérarchiser les besoins non satisfaits (catégories d'offres/localisations) au regard du positionnement touristique du territoire, • Décliner les priorités identifiées en dispositifs de soutien à l'offre : soutien financier, initiative foncière, PLUi... Ce travail portera notamment sur la réponse à la demande des touristes pratiquants l'itinérance ou les activités de pleine nature. Il s'agira par ailleurs de prévoir un volet sur les montages opérationnels pouvant impliquer la collectivité en vue de la création d'offres inexistantes ou dans des secteurs complexes pour lesquelles une amorce publique apparaîtrait nécessaire.		
MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser	• Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote de la CAPF (pôle Développement économique, Tourisme), services des 26 communes, Fontainebleau Tourisme, services intercommunaux, CRT, Département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Attractivité, PNRGF...		
	Documents de référence	• Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), • SDRIF, • À corréliser avec l'élaboration du PLUi		
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels	Étude : 60 000 € + 0,3 ETP (Budget et ETP hors mise en œuvre du plan d'actions)		
	Budgets investissement fonctionnement	Financeur principal : CAPF Fonctionnement 100%		
MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus	• Définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs, • Définir les outils d'intervention pour les atteindre, • Tableau de bord annuel de l'évolution de l'offre et de la consommation d'hébergement touristique sur le territoire.		
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Définition <i>ex ante</i> des critères d'évaluation lors de l'élaboration du schéma directeur.		

ACTION 16	CRÉER UNE STRATÉGIE PLURIANNUELLE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LE TERRITOIRE			
	Synergie dans le Projet de territoire AXE 1	Thématique Sports Equipements et Services	Localisation Communauté d'agglomération	Calendrier (lancement / durée) Court-terme (2020) Permanent

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base	Définition des besoins, priorisations et harmonisation des équipements sur l'ensemble du territoire (toutes les communes) pour répondre aux besoins de l'ensemble des usagers "sports", et dans la continuité des travaux menés depuis 2017.
	Objectifs opérationnels de l'action	Apporter aux habitants une cohérence de l'offre sportive diversifiée sur l'ensemble du territoire

MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser	Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote intercommunal (pôle Sport, Enfance, jeunesse) Services techniques et sports des 26 communes, Fédérations sportives Associations ...
	Documents de référence	- État des lieux 2017-2018 des équipements sportifs, - Intérêt communautaire défini dans les statuts
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels	0,5 ETP Pays de Fontainebleau et services sports des communes
	Budgets d'investissement et de fonctionnement	Financier principal : le Pays de Fontainebleau Fonctionnement
	Partenaires financiers mobilisables	- Département de Seine-et-Marne, - Région Île-de-France, - État, - Etc.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus	Réponse aux besoins identifiés pour la population et les associations sportives du territoire, Inscrire l'image du Pays de Fontainebleau comme vecteur d'émulation sportive pour les habitants et les sportifs de haut niveau, Programmation de développement présentée aux acteurs sportifs
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Progression des fréquentations au regard du coût de développement des structures

ACTION
17

SUIVRE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE


Synergie dans le
Projet de territoire

AXE 2 | Orientation 1
AXE 3 | Orientation 3

Thématique

Environnement

Localisation

Communauté
d'agglomération et
partenaires

Calendrier
(lancement / durée)

Court-terme (2020)
Permanent

DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE

Constat de base

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations constituent une compétence obligatoire des intercommunalités depuis le 1er janvier 2018. La déclinaison de cette compétence prend la forme d'actions obligatoires, pouvant être complétées par des démarches volontaristes.

La Communauté d'agglomération a délégué cette nouvelle compétence au SEMEA pour plusieurs communes de la CAPF, l'EPAGE du Loing pour 5 communes du Pays de Fontainebleau, et le Syndicat des 4 Vallées de la Brie pour 5 communes. Cette compétence comprend les études, les diagnostics et les travaux visant à identifier l'état des lieux de la biodiversité des milieux aquatiques et sensibles, et résoudre les problématiques liées aux inondations, et pour la préservation de la qualité de l'eau.

Objectifs
opérationnels
de l'action

- Diagnostiquer et recenser les zones humides du territoire du SEMEA, l'EPAGE du Loing et le Syndicat des 4 Vallées de la Brie (faune, flore, état) et établir un plan de gestion pluriannuel coordonné avec les autres syndicats et les financeurs,
- Aménager les bassins versants,
- Entretien et aménager les cours d'eau, canaux, et plans d'eau,
- Défendre le territoire contre les inondations,
- Protéger et restaurer les sites, écosystèmes aquatiques et zones humides.

MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVRE

Personnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser

- Groupe de travail : Élus communautaires et communaux, service pilote intercommunal (Pôle Cadre de vie et environnement), syndicats
- Service urbanisme de la CAPF
- Services techniques et urbanisme des communes,
- Etc.

Documents de référence

Création : loi du 7 juillet 2016

Coût HT, ETP et
financement
prévisionnelso

+ 0,5 ETP
Taxe GEMAPI : 340 000 € en 2019

Budgets d'investissement
et de fonctionnement

Financier principal : Syndicats, et contribution des EPCI, dont le Pays de Fontainebleau. Fonctionnement et Investissement à prévoir : en cours de définition

Partenaires financiers
mobilisables

- VNF,
- Comité de bassin Seine-Normandie,
- SEMEA, l'EPAGE du Loing et le Syndicat des 4 Vallées de la Brie, les Départements concernés, les communes

MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION

Résultats attendus

Meilleure coordination des interventions sur les cours d'eau et milieux aquatiques à l'échelle du bassin, préserver la qualité de l'eau et la biodiversité du site.

Indicateurs d'évaluation
des résultats

À définir.

ACTION 18 CONSTRUIRE LA POLITIQUE CYCLABLE INTERCOMMUNALE À PARTIR DE L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA CYCLABLE				
	Synergie dans le Projet de territoire AXE 1 Orientation 2 AXE 3 Orientation 3	Thématique Mobilité	Localisation Communauté d'agglomération	Calendrier (lancement / durée) Court terme (2020) 2 ans
DESRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base Ces dix dernières années, la pratique du vélo en France est en plein essor et ne cesse d'évoluer : plus importante, plus familiale, plus jeune, plus féminine, plus touristique, plus diversifiée (vélo électrique, pratique itinérante...). Cet engouement pour le vélo traduit dans les déplacements des Français, et particulièrement des Franciliens qui le choisissent de plus en plus comme mode de transport quotidien et comme activité lors de leurs vacances ou temps libres. La CAPF souhaite encourager cette pratique, à la fois pour améliorer le bien-être au quotidien des habitants (déplacements domicile-travail, santé), mais également pour favoriser le slow-tourisme sur le territoire (cadre de vie, limitation des embouteillages, de la pollution...). L'élaboration du schéma cyclable permettra de décliner la politique cyclable intercommunale et de définir des actions à mettre en œuvre. SOUS-ACTIONS : • Étudier la faisabilité d'aménagements de nouveaux itinéraires cyclables (ancienne voie de chemin de fer de Bourron-Marlotte à Malesherbes notamment) • Viser à terme l'obtention d'un label valorisant la politique cyclable de la collectivité			
	Objectifs opérationnels de l'action • Dresser un état des lieux exhaustif des aménagements cyclables, des équipements liés aux cycles (stationnements, services...) existants sur le territoire, • Contribuer à définir les conditions d'exercice de la compétence aménagements cyclables sur le territoire communautaire, • Définir les priorités dans le plan d'actions du schéma cyclable, notamment en matière d'aménagement de voies cyclables (exemple : requalification de l'ancienne voie ferrée entre Bourron-Marlotte et Malesherbes, les axes Château de Courances - Fontainebleau, Noisy-sur-Ecole - La-Chapelle-la-Reine, le secteur plus urbain, etc...) • Définir l'enveloppe budgétaire les moyens humains, techniques et financiers alloués à la politique cyclable, • Etudier le projet de label visant à valoriser et faire reconnaître la politique cyclable intercommunale.			
MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser • Département • Région Île-de-France (Île-de-France Mobilités) • État • Fédérations et associations d'usagers...			
	Documents de référence • PDUIF et Plan Vélo Régional, PCAET • Schéma départemental des transports et de la mobilité durable de Seine-et-Marne, 2016			
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels Étude : 70 000 € + 0,5 ETP			
	Budgets d'investissement et de fonctionnement Financeur principal : Le Pays de Fontainebleau Investissement 100%			
	Partenaires financiers mobilisables • Département de Seine-et-Marne • Région Île-de-France (appels à projets potentiels) • Île-de-France Mobilités (AAP potentiels) • État (AAP potentiels)...			
MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus Définition de la politique cyclable intercommunale et des conditions de mises en œuvre du plan d'actions opérationnel			
	Indicateurs d'évaluation des résultats À long terme : évaluation de la mise en œuvre des actions retenues dans le schéma cyclable			

ACTION

19

ÉLABORER LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)


Synergie dans le
Projet de territoire

AXE 1 | Orientation 1
AXE 2 | Orientation 1
AXE 3 | Orientation 1

Thématique

Urbanisme et Habitat

Localisation

Communauté
d'agglomération

Calendrier
(lancement / durée)

Court-terme (2020)
4 ans + suivi

DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE

Constat de base

L'aménagement de l'espace communautaire est la deuxième compétence obligatoire de la Communauté d'agglomération. En lien avec le Projet de territoire et le PCAET, le PLUi est un document transversal élaboré par les services urbanisme-habitat et touchant le développement économique, la mobilité, le tourisme, l'environnement, les équipements ... Il s'agit de doter l'agglomération d'un outil stratégique à même de prévoir, prioriser et projeter l'organisation et l'aménagement du territoire à sa nouvelle échelle (utilisation du sol).
Il renforce le Projet de territoire en le déclinant, entre autres, spatialement.

Objectifs
opérationnels
de l'action

- Étudier le fonctionnement du territoire, et recenser toutes les spécificités locales pour une meilleure valorisation des atouts et des complémentarités au sein du territoire,
- Harmoniser les documents d'urbanisme,
- Compatibilité avec les politiques nationales, régionales, départementales, du PNR, etc. et sectorielles (construction, logement, mobilité, environnement, économie...)
- Formaliser les enjeux du développement durable du territoire dans des règles d'utilisation du sol opposables à tous les citoyens.

SOUS-ACTION :

- réflexion pour identifier un site pilote pour l'urbanisme transitoire et innovant

MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVRE

Personnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser

- Groupe de travail : Élus communautaires et des 26 communes, service pilote CAPF (Pôle Urbanisme, habitat, et déplacements), services intercommunaux
- Services techniques des 26 communes
- Services de l'État (Préfecture, DDT), Région Île-de-France et Département 77, Bailleurs sociaux (FSM, OPH 77, Trois Moulins Habitat, Val de Loing Habitat), Acteurs locaux et habitants (réunions publiques), PNRGf et ONF, Chambres consulaires, ABF, DRAC, DRIEE...

Documents de référence

- SDRIF et tous les schémas régionaux, PCAET et Schémas directeurs Eau et Assainissement, PPRI, PDU Île-de-France, SCOT, PLH, Charte du PNRGf, Projet de contrat "Forêt d'Exception", Charte de la Réserve de Biosphère, de l'ONF, etc.
 - À corréliser avec l'élaboration des schémas directeurs sectoriels
- > Référence : Club national des PLUi

Coût HT, ETP et
financement prévisionnels

Étude : 400 000 €
+ 1,5 ETP
Hors coûts annexes de communication et administratif (enquêtes publiques et annonces légales)

Budgets d'investissement
et de fonctionnement

Financier principal : CAPF
Investissement 100%

Partenaires financiers
mobilisables

- État (DGD / Préfecture)
- Région Île-de-France
- Département 77

MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION

Résultats attendus

- Cohérence territoriale,
- Une feuille de route adaptée à la politique d'urbanisme des 26 communes membres,
- Des orientations de PADD claires, dont la traduction en critères d'évaluation de résultat ou de mise en œuvre aura été anticipée,
- Document accessible à tous,
- Préservation du cadre de vie et des qualités architecturales du bâti (extension urbaine limitée).

Indicateurs d'évaluation
des résultats

- Grille d'indicateurs variés à recueillir sur la base de mesures pertinentes, simples, sensibles dans leur évolution, disponibles, et objectives (exemple : part des nouvelles implantations économiques, surfaces de logements autorisées, taux de vacance, etc.),
- Possibilité de réviser la CLECT pour s'adapter au coût réel du PLUi.

ACTION
20

OFFRIR UN "GUICHET JURIDIQUE" ACCESSIBLE À TOUTES LES COMMUNES

Synergie dans le
Projet de territoire

AXE 1 | Orientation 1

Thématique

Gouvernance locale
Citoyenneté

Localisation

Communauté
d'agglomérationCalendrier
(lancement / durée)Court-terme (2020)
Permanent
ou sur demandeDESRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE

Constat de base

Sur les 26 communes de la Communauté d'agglomération, 5 d'entre elles concentrent 70% de la population. Environ 20 000 habitants vivent dans 21 bourgs ou villages, eux-mêmes éclatés en plusieurs hameaux. Cette faible densité induit des services communaux en effectifs restreints, qui ne peuvent disposer en interne de toutes les compétences nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité. Aussi, certains villages font appel à des prestataires de services extérieurs pour répondre à certaines demandes administrées, particulièrement en matière de droit (urbanisme, propriété, état-civil). Le fonctionnement en intercommunalité facilite les économies d'échelle en mutualisant la réponse à apporter à des besoins communs. La Communauté d'agglomération est en mesure d'offrir un "guichet juridique", que chaque commune pourrait solliciter sur demande.

Objectifs
opérationnels
de l'action

- Étudier les besoins et la meilleure réponse à apporter aux communes,
- Élargir le groupement de commandes actuel de la Communauté d'agglomération aux 26 autres communes et signer un contrat mutualisé entre les 27 entités (26 communes + le Pays de Fontainebleau) pour partager un conseil juridique extérieur, sur plusieurs thématiques, et que chaque entité pourrait solliciter selon ses besoins,
- Ou bien employer un juriste à temps plein à la Communauté d'agglomération, dans un domaine juridique plus précis.

MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVREPersonnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser

- Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, Service pilote intercommunal (Pôle Administration générale),
- Élus et services des 26 communes,
- CDG 77 et CNFPT,
- Etc.

Coût HT, ETP et
financement prévisionnelsContrat mutualisé de conseil juridique extérieur
Ou 1 ETPBudgets d'investissement
et de fonctionnementFinancier exclusif : le Pays de Fontainebleau
Fonctionnement 100%MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION

Résultats attendus

Économies d'échelle sur la prestation juridique par la mutualisation de la réponse au besoin de conseil.

Indicateurs d'évaluation
des résultats

- Budget consacré à la mise en place d'un service commun par le Pays de Fontainebleau pour les communes, propice à l'amélioration du niveau d'intégration fiscale,
- Utilisation du service par les communes et taux de satisfaction quant à la prestation.

ACTION 21 ÉLABORER LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT AVEC VOLET FONCIER (1/2)				
	Synergie dans le Projet de territoire	Thématique	Localisation	Calendrier (lancement / durée)
	AXE 1 Orientation 1 AXE 2 Orientation 1 AXE 3 Orientation 1	Urbanisme, habitat	Communauté d'agglomération	Court-terme (2020) 2 ans + suivi
DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base	En lien avec l'élaboration du PLUI, le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique communautaire de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.		
	Objectifs opérationnels de l'action	• Diagnostiquer la situation existante à l'échelle de la Communauté d'agglomération, • Préciser les besoins en logement (nombre et type) détaillés par commune, et répondre aux besoins en hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires, • Favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain à travers un programme opérationnel visant l'amélioration, la réhabilitation du parc existant (public ou privé), et des actions de requalification des quartiers anciens dégradés (loi du 25 mars 2009), de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion, • Définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés (moyens fonciers, échéancier prévisionnel de réalisation des logements et des opérations d'aménagement de compétence communautaire, opérations de renouvellement urbain, interventions à prévoir dans les copropriétés dégradées, revalorisation du patrimoine conservé...), • Préciser la typologie des logements à construire au regard d'une évaluation de la situation économique et sociale des habitants et futurs habitants (PLS, PLUS, PLAI, offre privée conventionnée ANAH sociale et très sociale...), • Apporter des réponses aux besoins particuliers des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières, notamment les étudiants.		

ACTION

21

ÉLABORER LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT AVEC VOLET FONCIER (2/2)

	Synergie dans le Projet de territoire AXE 1 Orientation 1 AXE 2 Orientation 1 AXE 3 Orientation 1	Thématique Urbanisme, habitat	Localisation Communauté d'agglomération	Calendrier (lancement / durée) Court-terme (2020) 2 ans + suivi
---	---	---	--	--

MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser	• Groupe de travail : Élus communautaires et des 26 communes, service pilote CAPF (Pôle Urbanisme, habitat, et déplacements), • Services techniques/urbanisme et CCAS des 26 communes, • Personnes publiques associées (Conseil Départemental, préfecture, comité régional de l'habitat et de l'hébergement, PNRGf et Bailleurs sociaux, Préfecture, DDT, CAF, action logement, Anha, EPFIF), • Représentants du QPV des Fougères / Politique de la Ville.
	Documents de référence	• SDRIF, SRHH, PDH, PDALPD, PCAET, • À mettre en lien avec l'élaboration du PLUi, ex PLH de CCPF et SCOT
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels	Étude : 120 000 € + 1 ETP qui mettra en œuvre les actions et permettra d'assurer l'animation de ce projet Hors budget de mise en œuvre des actions et communication + vulgarisation pour le grand public
	Budgets d'investissement et de fonctionnement	Financeur principal : CAPF Investissement 100%
	Partenaires financiers mobilisables	• Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) : 50% du volet foncier du PLH, • CPER : État, en complément EPFIF : 70%

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus	• Réponse aux besoins en logements aidés ou spécifiques (niveau d'offre pertinent), • Mobilisation des partenaires à travers des actions d'accompagnement, • Définir la politique intercommunale de l'Habitat, • Apporter des réponses à la vacance et l'insalubrité des logements + amélioration de l'habitat, • Adapter les besoins en logements au parcours résidentiel.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	En lien avec l'élaboration du PLUI, le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique communautaire de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques...

ACTION 22

RACONTER L'HISTOIRE ET LE TERRITOIRE DE LA JEUNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Synergie dans le Projet de territoire

AXE 1 | Orientations 1, 3

Thématique

Communication
Innovation

Localisation

Communauté
d'agglomération et
citoyens

Calendrier (lancement / durée)

Court-terme (2020)
12 mois

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

Constat de base

La Communauté d'agglomération est une jeune instance, créée en 2017. La légitimité citoyenne de cette nouvelle échelle administrative dépend notamment d'une meilleure compréhension, par chacun (Élus, habitants, touristes, acteurs économiques, ...), des enjeux du territoire et de ses projets. Raconter l'histoire du Pays de Fontainebleau donne du sens au fonctionnement commun des 26 communes. C'est un vecteur fort d'unité et d'identité partagées. Partir de l'histoire des communes, décliner ce qui fait sens pour les 26, prévoir ensuite les différents supports de diffusion

Objectifs opérationnels de l'action

- Réaliser un ouvrage collectif illustré sur l'histoire du Pays de Fontainebleau, destiné aux habitants des communes,
- Réunir et valoriser les forces vives du territoire (ONF, maisons d'éditions, associations d'histoire, écoles, chercheurs...),
- Etablir un plan de communication dédié, par exemples: exposition itinérante, événementiel dédié (balades dans le Pays de Fontainebleau, conférences, concours artistiques), régulier ou ponctuel.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE

Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser

- Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, Service pilote CAPF (Pôle Communication) et adapter en fonction du cadrage,
- Services des 26 communes pour données iconographiques et historiques locales
- Acteurs locaux concernés (ONF, École des Mines et réserve de Biosphère, associations - Géomnis, mission UNESCO, Amis du château de Fontainebleau, ... - maison d'édition, historiens, géographes, chercheurs, artistes ...)

Documents de référence

- Bibliographie établie par les associations (Amis de la forêt de Fontainebleau, La revue d'histoire de Fontainebleau, les Amis du Château, etc.),
- Inventaires du patrimoine bâti (ex : PNRGF, 2014, pour la partie ouest du territoire),
- Guides Denecourt,
- Documents des anciennes intercommunalités...

Coût HT, ETP et financement prévisionnels

40 000 € à affiner avec le cadrage (hors PAO, iconographie et impression)
+ 1 ETP
Hors mise en œuvre plan de communication,

Budgets d'investissement et de fonctionnement

Financier principal : CAPF
Fonctionnement 100%

Partenaires financiers mobilisables

- DRAC
- CD77

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Résultats attendus

- Un ouvrage et outils associés pour présenter et faire connaître le territoire aux habitants, écoles, partenaires, touristes, etc.
- Mobiliser les habitants et acteurs du territoire autour d'un projet collectif (historiens locaux, maison d'édition, illustrations).

Indicateurs d'évaluation des résultats

- Vente et diffusion de l'ouvrage dans et hors du territoire,
- Nombre de visiteurs de l'exposition mobile et satisfaction.

ACTION

23

ÉLABORER UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT
SPORTIF ET TOURISTIQUE DU PORT DE VALVINSSynergie dans le
Projet de territoire

AXE 1 | Orientation 2
AXE 2 | Orientations 2,3
AXE 3 | Orientation 3

Thématique

Équipements et services

Localisation

CAPF - Seine

Calendrier
(lancement / durée)

Court terme (2020)
Groupe de travail en cours
de constitution

DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE

Constat de base

Renforcer l'offre sportive, de tourisme et de loisirs du Pays de Fontainebleau en matière d'activités de pleine nature et d'itinérance est une ambition forte du Pays de Fontainebleau. En particulier, la Seine et ses berges offrent de nombreuses possibilités d'activités pour les habitants et pour les touristes. À ce jour l'activité du port est essentiellement générée par le club de voile et le port de plaisance. Plus loin sur les berges mais sans continuité douce, la base nautique de la Magdeleine accueille un club d'aviron et de canoë. Le port de Valvins, à la croisée de nombreux lieux, milieux et itinéraires renommés à moins d'une heure de Paris, se présente comme un levier remarquable pour le développement et la mise en réseau touristiques et sportifs du territoire. La nouvelle EuroVéloroute 3 "La Scandibérique" qui franchit le pont juste à côté, ouvre encore de nouvelles perspectives de captation de retombées touristiques sur le territoire. Plus largement il s'agit de développer une offre de loisirs notamment sportifs pour les publics qui pratiquent les activités de pleine nature, telles que l'itinérance sur l'eau, à pied, à vélo, à cheval : ce positionnement conforte la vocation de tourisme "nature" et "bien-être", et répond aux attentes des habitants du territoire en matière de développement du sport et de la santé.

Si l'intérêt d'une offre de sports et de loisirs à destination des habitants mais aussi des touristes à cet endroit fait sens, il s'agira d'envisager ce développement en garantissant l'intégration harmonieuse des nouvelles activités.

Un état des lieux a démarré en 2019.

Objectifs
opérationnels
de l'action

- Élaborer un programme permettant de conjuguer activités de loisirs, tourisme et sports,
- Étudier les possibilités de développement des activités sportives, étudier les possibilités de créer un pôle de sport-loisirs (fluvial et fluvestre) en capacité de renforcer l'offre et l'identité touristiques du territoire notamment auprès des touristes itinérants et des habitants, animer la mise en réseau des partenaires et lieux intéressés par le développement de cette nouvelle offre.

MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVREPersonnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser

- Groupe de travail : Élus communautaires et service pilote CAPF (Pôles Sport, enfance, jeunesse, pour le développement sportif du site en lien avec les clubs) Développement économique et tourisme pour le développement touristique),
- Communes en bordures de Seine
- Fontainebleau Tourisme,
- Voies Navigables de France (propriétaire des berges),
- Département (77 Attractivité) et Région (association Île de loisirs),
- Associations locales, fédérations nationales (Yacht Club, association des marins qui gère le port de plaisance, ANFA, FFC, FFE...),
- Etc.

Coût HT, ETP et
financement prévisionnels

Étude : 60 000 €
+ 0,5 ETP (Budget et ETP hors mise en œuvre du plan d'actions)

Budgets d'investissement
et de fonctionnement

Financeurs multiples
Investissement 100%

Partenaires financiers
mobilisables

- Voies Navigables de France (partenaire de développement),
- Région (point de vigilance : offre complémentaire à celle de la Région sur la base de Loisirs de BLR),
- Département, etc.

MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION

Résultats attendus

- Site multifonctionnel identifié à l'échelle de la Région et des habitants du territoire,
- Captation de flux touristiques sur ce secteur des berges de Seine avec génération de retombées économiques en matière de consommation locales et de nuitées, Favoriser le développement des activités sportives nautiques, du loisir jusqu'au haut niveau, Créer un modèle économique viable sur l'exploitation du site.

Indicateurs d'évaluation
des résultats

Grille d'indicateurs tels que le taux de satisfaction des visiteurs, le nombre d'adhérents sportifs, la fréquentation et les usages du site de la base nautique, les flux de visiteurs au sein du territoire, les consommations de services des visiteurs...

ACTION
24

**OFFRIR UN « GUICHET GÉOMATIQUE »
ACCESSIBLE À TOUTES LES COMMUNES**

 Synergie dans le Projet de territoire AXE 1 Orientation 1 AXE 2 Orientation 1 AXE 3 Orientation 1	Thématique Gouvernance locale et citoyenneté	Localisation Communauté d'agglomération	Calendrier (lancement / durée) Court-terme (2020) Permanent
--	---	--	--

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base Sur les 26 communes de la Communauté d'agglomération, 5 d'entre elles concentrent 70% de la population. Environ 20 000 habitants vivent dans 21 bourgs ou villages, eux-mêmes éclatés en plusieurs hameaux. Cette faible densité induit des services communaux en effectifs restreints, qui ne peuvent disposer en interne de toutes les compétences nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité. Aussi, l'élaboration des documents de planification réglementaire ayant fortement évolué ces 10 dernières années, certaines compétences deviennent nécessaires au sein des services publics techniques ou administratifs. La géomatique, qui est un ensemble de technologies permettant de modéliser, de représenter et d'analyser le territoire (géolocalisation, imagerie spatiale, système d'information géographique et bases de données de type cadastres, périmètres de protection, droits des sols...), est devenue incontournable dans l'aménagement du territoire, et a de nombreuses applications parallèles importantes (économie, développement et aménagement durables, agriculture, gestion de ressources, transports, urbanisme, assainissement, gestion de réseaux, énergie, défense et géomercatique...). À ce jour, tandis que ces compétences obligatoires sont le développement économique et l'aménagement du territoire, la Communauté d'agglomération n'a pas de géomaticien et va être confrontée rapidement à cette lacune technique.
	Objectifs opérationnels de l'action Employer un géomaticien à temps plein à la Communauté d'agglomération pour : • Renforcer les outils des services en matière de cartographies liées notamment aux thématiques de l'ensemble des projets et à la veille des données cartographiques par thématique, et liées aux compétences intercommunales, • Aide à la décision des Élus, notamment lors de l'élaboration des programmes d'actions (PLUi, PLH, schémas directeurs, ...) via l'élaboration de cartes et la mise en place d'observatoire(s) (exemple : suivi de la consommation foncière notamment), • Accélérer les réponses aux demandes des habitants, grâce au recollement des données géomatiques de chaque commune, • Permettre d'archiver toutes les couches thématiques pour le compte de l'agglomération, des communes, des Élus et des habitants à terme (démarche Open Data).

MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser • Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, Services pilotes intercommunaux (Pôle Administration générale- Informatique, et en lien avec tous les pôles), École Nationale des Sciences Géographiques (ENSG) de Marne-la-Vallée pour un éventuel partenariat, CDG/CNFPT, Partenariat données : PNRGF, l'ONF, le Département, la Région, l'Etat, l'EPFIF, l'IAU, l'Ademe, AirParif, l'Anha, CAF, SNCF, Pôle emploi ...
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels Création de la base SIG CAPF : 40 000 € + 1 ETP géomaticien
	Budgets investissement et fonctionnement Financeur exclusif : le Pays de Fontainebleau Fonctionnement + Investissement (logiciels, poste de travail complet)

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus • Connaissance accrue du territoire et de ses ressources, tant humaines que naturelles, • Économies d'échelle sur la prestation géomatique par la mutualisation de la réponse au besoin de compétence technique, • Anticipation d'un besoin lié à l'élaboration des procédures et notamment du PLUi (cartographies détaillées par thématique des 26 communes en ligne), • Outils structurés pour mise en place de services communs (assainissement, urbanisme, etc.).
	Indicateurs d'évaluation des résultats • Budget consacré à la mise en place d'un service commun par la CAPF pour les communes, • Utilisation du service par les communes et taux de satisfaction quant à la prestation, • Facilitation du fonctionnement de la CAPF en interne grâce à l'ajout d'une compétence transversale, utile à tous les services, • Montée en gamme des compétences au sein de la CAPF propice à l'amélioration du niveau d'intégration fiscale.

ACTION
25DÉCLINER LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS D'ÎLE-DE-FRANCE
EN PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS (PLD)Synergie dans le
Projet de territoire

AXE 1 | Orientation 2
AXE 2 | Orientation 1
AXE 3 | Orientations 1, 3

Thématique

Mobilité

Localisation

Communauté
d'agglomérationCalendrier
(lancement / durée)

Court-terme (2023)
1 à 2 ans

DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE

Constat de base

Le PLD est un outil privilégié de la mise en œuvre à l'échelle locale des politiques de mobilité. Il précise et détaille le contenu du PDUiF, document visant à organiser les transports de personnes et de marchandises à l'échelle du territoire francilien. Ils constituent une spécificité propre à l'Île-de-France. Territoire de l'entre-deux, porte d'entrée et de sortie de la Région Île-de-France, le Pays de Fontainebleau est traversé par divers réseaux (Transilien, autoroute) et flux (touristiques, économiques, résidentiels) qu'il est important de structurer pour améliorer le quotidien des habitants. En outre, au cours de la concertation menée en janvier 2019, 42% des enquêtés faisaient de l'amélioration des mobilités une priorité. Il convient de lancer cette opération après approbation du futur PDU de la Région Ile-de-France.

Objectifs
opérationnels
de l'action

- S'appuyer sur un document cadre pour les négociations avec les acteurs du transport et inscrire des actions dont la réalisation et le financement ont été concertés et validés par les différents partenaires,
- Engager une réflexion globale, multimodale et prospective pour améliorer les déplacements urbains à l'échelle du territoire en tenant compte de ses spécificités, notamment touristiques (chemins de randonnée, EuroVéloroute...),
- Organiser les déplacements pour tous les modes de déplacement (piétons, vélos, véhicules légers, stationnement, transports collectifs, transport et livraison de marchandises),
- Formaliser un programme d'actions en matière de mobilité, et les outils de leur mise en œuvre opérationnelle.

MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVREPersonnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser

- Groupe de travail : Élus communautaires et des 26 communes, service pilote intercommunal (Pôle Urbanisme, habitat, et déplacements),
- Services techniques des 26 communes,
- Personnes publiques associées (représentants de l'État dans le département, Conseil régional d'Île-de-France, Île-de-France Mobilités, Conseil général de Seine-et-Marne, PAM77),
- Acteurs locaux, fédérations (La Vie à Vélo, FFC...) et habitants (réunions publiques), ...

Documents de référence

- PDUiF et Plan Vélo Régional, PCAET du Pays de Fontainebleau,
- Schéma départemental des transports et de la mobilité durable de Seine-et-Marne, 2015

Coût HT, ETP et
financement prévisionnels

Étude : 83 000 €
+ 0,5 ETP

Budgets d'investissement
et de fonctionnement

Financier principal : le Pays de Fontainebleau
Financier secondaire : Région Île-de-France
Investissement 100%

Partenaires financiers
mobilisables

- État : prime à l'achat d'un vélo électrique pour les particuliers,
- Région (Île-de-France Mobilités) : subventions pouvant aller de 25% à 50% du reste à charge du bénéficiaire, selon les types d'actions et leur inscription dans le cadre d'une stratégie territoriale, CPER.

MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION

Résultats attendus

- Amélioration de la sécurité des déplacements,
- Accessibilité de la chaîne des déplacements aux personnes à mobilité réduite,
- Protection de l'environnement.

Indicateurs d'évaluation
des résultats

- État d'avancement de l'étude,
- Diagnostic des déplacements,
- Définition d'une stratégie territoriale en matière de déplacements,
- Réalisation d'un plan d'actions opérationnel.

ACTION 26

ÉLABORER UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS INTERCOMMUNAUX



**Synergie dans le
Projet de territoire**

AXE 1 | Orientation 2

Thématique

Mobilité
Équipement et services

Localisation

Communauté
d'agglomération

**Calendrier
(lancement / durée)**

Moyen-terme (2023)
1 an (hors mise en œuvre)

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

Constat de base

L'étude pour la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics doit permettre une praticabilité réelle de ces espaces par tous les publics, dans les domaines de compétence de l'intercommunalité (transports, zones d'activités, foncier du Pays de Fontainebleau).
Si elle est d'abord pensée pour les personnes en situation de handicap, les expériences conduites montrent que de nombreuses catégories d'usagers en tirent avantage.

Objectifs opérationnels de l'action

- Décliner le programme de travaux.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE

Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser

- Groupe de travail : Élus communautaires et des 26 communes, services pilotes intercommunaux (Pôle Cadre de vie – Environnement, service Mobilité), pôle Développement économique
- Services intercommunaux et des 26 communes,
- Etat, DDT, Préfecture,
- Région et Ile-de-France Mobilités,
- Conseil départemental 77
- Associations
- Etc ...

Documents de référence

- PDUIF et Plan Vélo Régional,
- Schéma départemental des transports et de la mobilité durable de Seine-et-Marne, 2015,
- futur PLD du Pays de Fontainebleau (à élaborer).

Coût HT, ETP et financement prévisionnels

Étude : 50 000 € (hors mise en œuvre du plan d'actions)
+ 0,2 ETP (hors suivi-animation du plan d'actions)

Budgets d'investissement et de fonctionnement

Financier exclusif : le Pays de Fontainebleau
Investissement 100% (si travaux programmés à l'issue de l'étude)

Partenaires financiers mobilisables

Etat, Région, Ile-de-France Mobilités

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Résultats attendus

- Valorisation des centralités du territoire,
- Autonomisation des populations les plus fragiles sur les espaces publics de compétence de l'intercommunalité

Indicateurs d'évaluation des résultats

- voir les indicateurs du programme d'actions qui sera décliné

ACTION
27
**DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ
ET SENSIBILISER LES HABITANTS AU BIEN-MANGER ET MANGER LOCAL**

**Synergie dans le
Projet de territoire**

AXE 2 | Orientations 2, 3

Thématique

 Economie
Environnement

Localisation

 Communauté
d'agglomération

**Calendrier
(lancement / durée)**

 Court-terme (2020)
Permanent

**DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE**
Constat de base

Trois enjeux majeurs, d'échelle globale, guident l'action vers un soutien aux démarches de "bien-manger" et "manger local": les impératifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le contexte de crise climatique, la vigilance portée en matière de santé publique en matière de qualité des aliments et en particulier de soutien au "BIO", le renforcement des productions agricoles alimentaires en circuits courts sur le territoire. Ils peuvent être particulièrement saisis à travers les espaces de restauration collective publique du territoire.

Le renforcement de la part des productions locales dans les repas servis permet la réduction des émissions de GES liées au transport des produits, quand la consommation de produits frais s'inscrit assez naturellement dans une cuisine et une alimentation plus saines. La restauration collective est aussi une formidable vitrine pour rendre visible les producteurs en circuits courts et générer des consommations en direct par les habitants.

**Objectifs
opérationnels
de l'action**

Elaborer un plan d'actions alimentaires avec deux volets principaux :

- > renforcer les débouchés des circuits courts alimentaires de proximité dans la restauration collective locale, avec la perspective de création d'une cuisine centrale sur le territoire,
- > renforcer les actions de sensibilisation au bien-manger/manger local

**MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVRE**
**Personnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser**

- Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote intercommunal (pôle Développement économique et tourisme), services CAPF et des 26 communes
- Seine-et-Marne Attractivité
- EPCI voisins
- Chambre d'agriculture
- Communes (restauration scolaire)
- Département (idem, collèges)
- Région (idem, lycées)
- ...

Documents de référence

- À corréliser avec l'élaboration du PLUi

**Coût HT, ETP et
financement prévisionnels**

Étude : 40 000 €
+ 0,3 ETP (Budget et ETP hors mise en œuvre du plan d'actions)

**Budgets d'investissement
et de fonctionnement**

Financiers multiples
Fonctionnement 100%

**Partenaires financiers
mobilisables**

- Région Île-de-France
- DRIAAF
- Département 77
- Leaders, Etc.

**MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION**
Résultats attendus

- Dynamisation des circuits agroalimentaires locaux,
- Augmentation de l'approvisionnement local dans l'élaboration des repas des cantines publiques du Pays de Fontainebleau,
- Meilleur équilibre du territoire avec des complémentarités ville-campagne plus fortes,
- Une population mieux informée sur les notions de qualité et de circuits courts de proximité,
- développement des surfaces agricoles destinées aux circuits courts alimentaires de proximité.

**Indicateurs d'évaluation
des résultats**

Définition ex ante des critères d'évaluation lors de l'élaboration du plan d'actions agricole alimentaire.

ACTION 28	AMORCER UNE DÉMARCHE GLOBALE D'IDENTITÉ TERRITORIALE DU "PAYS DE FONTAINEBLEAU"			
	Synergie dans le Projet de territoire AXE 2 Orientation 2 AXE 3 Orientation 2	Thématique Communication Innovation	Localisation Communauté d'agglomération	Calendrier (lancement / durée) Long terme (post-2025) Permanent

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base Le territoire dispose d'une notoriété forte, essentiellement assise sur la présence de la forêt et du Château de Fontainebleau. Cette identité réduite à quelques éléments caractéristiques ne permet ni d'identifier l'ensemble du territoire. La formalisation d'une identité "Pays de Fontainebleau", mettant l'accent, sur son cadre de vie exceptionnel aux portes de Paris .. doit renforcer la visibilité du territoire, en tant que destination touristique mais également économique et résidentielle, et développer un sentiment d'appartenance de la part des habitants. Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire (étudiants, sportifs de haut niveau, artistes intermittents du spectacle, économique et touristique, usagers des services à la population, usagers des offres associations, habitat, santé, ...) en tenant compte des objectifs des différents schémas directeurs (économie, tourisme, PLH, ...)
	Objectifs opérationnels de l'action • Répondre aux besoins et enjeux Habitat/ Social / Patrimoine culturel / Sport ... pour vision politique globale pérenne, • Définir une identité représentant le pays de Fontainebleau fondée sur ses caractéristiques et reflétant ses grandes qualités (cadre de vie, richesse du patrimoine, offre des activités sportives et culturelles ...), • Décliner cette identité dans un plan d'actions de marketing territorial, • Attirer et renouveler les prospects du territoire : tissu résidentiel, économique, touristique, usagers ...

MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser • Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote intercommunal (Pôle Communication) • Services du Pays de Fontainebleau et des communes • Région Île-de-France et IAU, • Département et Seine-et-Marne Attractivité, • Etc.
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels 50 000 € pour élaborer le plan d'actions, hors mise en pieuvre du plan d'actions + 0,3 ETP pour coordination étude, hors mise en œuvre
	Budgets d'investissement et de fonctionnement Financeur principal : le Pays de Fontainebleau Fonctionnement 100%

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus Rendre visibles et lisibles les atouts du territoire à tous ses usagers.
	Indicateurs d'évaluation des résultats • Suivre les indicateurs qui seront fixés dans les schémas directeurs à venir, • Autres indicateurs à définir à l'issue du plan de communication de cette action.

ACTION
29
**ÉLABORER UN PLAN PAYSAGE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE
(DÉMARCHE UNESCO)**

**Synergie dans le
Projet de territoire**

AXE 1 | Orientation 1
AXE 2 | Orientations 1, 3
AXE 3 | Orientation 2

Thématique

Cadre de vie et
environnement
Urbanisme, habitat et
déplacements

Localisation

Communauté
d'agglomération

**Calendrier
(lancement / durée)**

Moyen-terme (2023)
18 mois

**DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE**
Constat de base

Territoire aux diverses protections environnementales, le Pays de Fontainebleau porte un patrimoine naturel à préserver et à valoriser. Afin d'accompagner la démarche pour le classement de la forêt de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'UNESCO, et dans la continuité du travail élaboré pour les zones « tampons » du territoire, le plan paysage et de valorisation du patrimoine tiendra compte des orientations déclinées dans les études cadres de la CAPF à venir : le PCAET, le PLUi, le PLH, les schémas de développement économique et de l'offre d'hébergement touristique. Il inscrira et rendra visible la politique paysagère et patrimoniale de l'intercommunalité.

**Objectifs
opérationnels
de l'action**

Elaborer la réflexion pour la préservation du patrimoine naturel du territoire et pour le respect de l'équilibre de l'écosystème
Rendre visible la politique paysagère et patrimoniale de l'intercommunalité

**MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVRE**
**Personnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser**

- Groupe de travail : élus communautaires et des 26 communes, service pilote intercommunal (Pôle Urbanisme, habitat, déplacement),
- Services communautaires et des communes
 - . Parc Naturel Régional d'Ile de France, PNRGf
 - . ONF
 - . Fontainebleau Tourisme,
 - . Architecte des bâtiments de France,
 - . IAU,
- Région Île-de-France, CD77, Seine-et-Marne Attractivité,
- Etat, DDT, Agence de l'eau et syndicat de gestion des rivières et bassin versant
- . Associations Environnementales, Patrimoniales, Historique, notamment « Fontainebleau Mission Patrimoine Mondial »
- Chambre des métiers, Chambre d'Agriculture, etc ...

Documents de référence

- Schéma de Développement de la Région Ile-de-France (SDRIF),
- . Schéma Régional de Développement du tourisme et des loisirs (SRDTL),
- . Charte paysagère du Département 77,
- . Charte du PNRGf,
- . SCOT du Pays de Fontainebleau,
- . PLU(s),
- . Dossier UNESCO forêt

**Coût HT, ETP et
financement prévisionnels**

À définir

**Budgets d'investissement
et de fonctionnement**

Financier exclusif : le Pays de Fontainebleau
Fonctionnement 100%

**Partenaires financiers
mobilisables**

- Région Île-de-France (Visit Paris Region)
- Seine-et-Marne Attractivité
- Fontainebleau Tourisme

**MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION**
Résultats attendus

- Rédaction d'un document partagé par l'ensemble des acteurs de l'aménagement,
- Appropriation par ces acteurs des objectifs du plan par l'animation d'une démarche partenariale continue.

**Indicateurs d'évaluation
des résultats**

Définition *ex ante* de critères d'évaluation lors de l'élaboration du plan de paysage.

ACTION
30

**LANCER UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL "HABITER MIEUX"
EN COMPLEMENT DE L'ACTION DU PNRGF**

**Synergie dans le
Projet de territoire**

AXE 2 | Orientation 3

Thématique

Urbanisme, habitat

Localisation

Communauté
d'agglomération

**Calendrier
(lancement / durée)**

Moyen-terme (2023)
3 ans

**DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE**
Constat de base

La Communauté d'agglomération est confrontée à des défis patrimoniaux très forts, en lien avec le PNRGF. Aussi, de fortes contraintes pèsent sur les propriétaires, parfois vieillissants, et grèvent l'entretien courant des bâtiments existants. Les nouveaux habitants privilégient le neuf en extension urbaine, ce qui ne va pas dans le sens du développement durable souhaité. Aussi, il s'agit de mobiliser les aides publiques pour motiver les habitants à lancer des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier (isolation, façades, confort, accessibilité), dans le respect du cadre de vie existant.

**Objectifs
opérationnels
de l'action**

- Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Adapter les logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie,
- Augmenter la fonctionnalité des centres anciens ou moins denses,
- Concourir à une gestion durable des ressources et à une préservation du cadre bâti,
- S'appuyer sur l'étude du PNRG concernant 16 des communes de l'agglomération et sur l'étude OPAH-RU sur l'ex-CCPF, et l'élargir aux communes qui ne sont pas dans ces périmètres.

**MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVRE**
**Personnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser**

- Groupe de travail : Élus communautaires et des 6 communes, service pilote intercommunal (Pôle Urbanisme, habitat, et déplacements), Pôle cadre de vie / PCAET,
- Services techniques des 26 communes,
- État (Agence nationale d'amélioration de l'habitat),
- Région Île-de-France, Département
- PNRGF, ...

Documents de référence

- SDRIF, PCAET
- Charte du PNRGF (en cours d'élaboration)

**Coût HT, ETP et
financement prévisionnels**

Etude pré-opérationnelle : 80 000 €
Suivi-animation 200 000 € sur 3 ans
10 000 € pour outil de communication
+ 0,5 ETP

**Budgets d'investissement
et de fonctionnement**

Partenaires financiers

**Partenaires financiers
mobilisables**

- ANAH (50% étude pré-opérationnelle),
- Région,
- PNRGF.

**MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION**
Résultats attendus

- Amélioration énergétique des bâtiments et diminution de la facture énergétique,
- Adapter les logements à l'autonomie des personnes précaires,
- Amélioration de l'habitabilité et du cadre bâti.

**Indicateurs d'évaluation
des résultats**

- Lancement de l'étude pré opérationnelle pour définir les dispositifs à mettre en œuvre,
- Nombre et type de dossiers suivis,
- Nombre de travaux réalisés et le gain énergétique attribué.

ACTION

31

AMPLIFIER LE SOUTIEN AUX CONVERSIONS D'EXPLOITANTS AGRICOLES À L'AGRICULTURE RAISONNÉE OU BIOLOGIQUE**Synergie dans le
Projet de territoire**

AXE 2
AXE 3 | Orientation 2

Thématique

Economie

Localisation

Pays de Bière et du
Gâtinais

**Calendrier
(lancement / durée)**

Moyen-terme (2023)
5 ans (validité de
l'exonération)

**DESCRIPTIF
TECHNIQUE
SOMMAIRE****Constat de base**

Le territoire du Pays de Fontainebleau à l'instar de l'ensemble de celui du Sud Seine-et-Marne, est marqué par une fragilité des milieux aquatiques, soumis à des pressions d'origine anthropique et notamment à celle de l'agriculture.
La conversion des surfaces agricoles vers des modes d'exploitation biologiques contribue à la résorption du risque en la matière.

Par ailleurs, lu à une échelle plus large, ce type de conversion contribue à la lutte contre l'effondrement de la biodiversité, mais également potentiellement à celle contre le changement climatique en restaurant les puits de carbones naturels

**Objectifs
opérationnels
de l'action**

Élaborer un plan d'actions pour inciter à la conversion AB :

- Encourager les communes à exonérer les exploitants agricoles de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et leur faciliter l'accès au foncier,
- Encourager les conservations des terres agricoles par rapport aux surfaces constructibles lors de l'élaboration du PLUi et créer un plan d'actions.

**MODALITÉS
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
FINANCIÈRES DE MISE
EN ŒUVRE****Personnels, partenaires,
acteurs, institutions à
mobiliser**

- Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote CAPF (Pôle Développement économique et Tourisme),

- Services de la CAPF et des 26 communes
- Chambre d'agriculture,
- Seine-et-Marne Attractivité,
- PNRGF,
- Réserve de biodiversité, associations, ...

Documents de référence

-

**Coût HT, ETP et
financement prévisionnels**

Exonération mise en place, pas d'impact financier pour l'agglomération

**Budgets d'investissement
et de fonctionnement**

Financier principal : le Pays de Fontainebleau
Fonctionnement 100%

**Partenaires financiers
mobilisables**

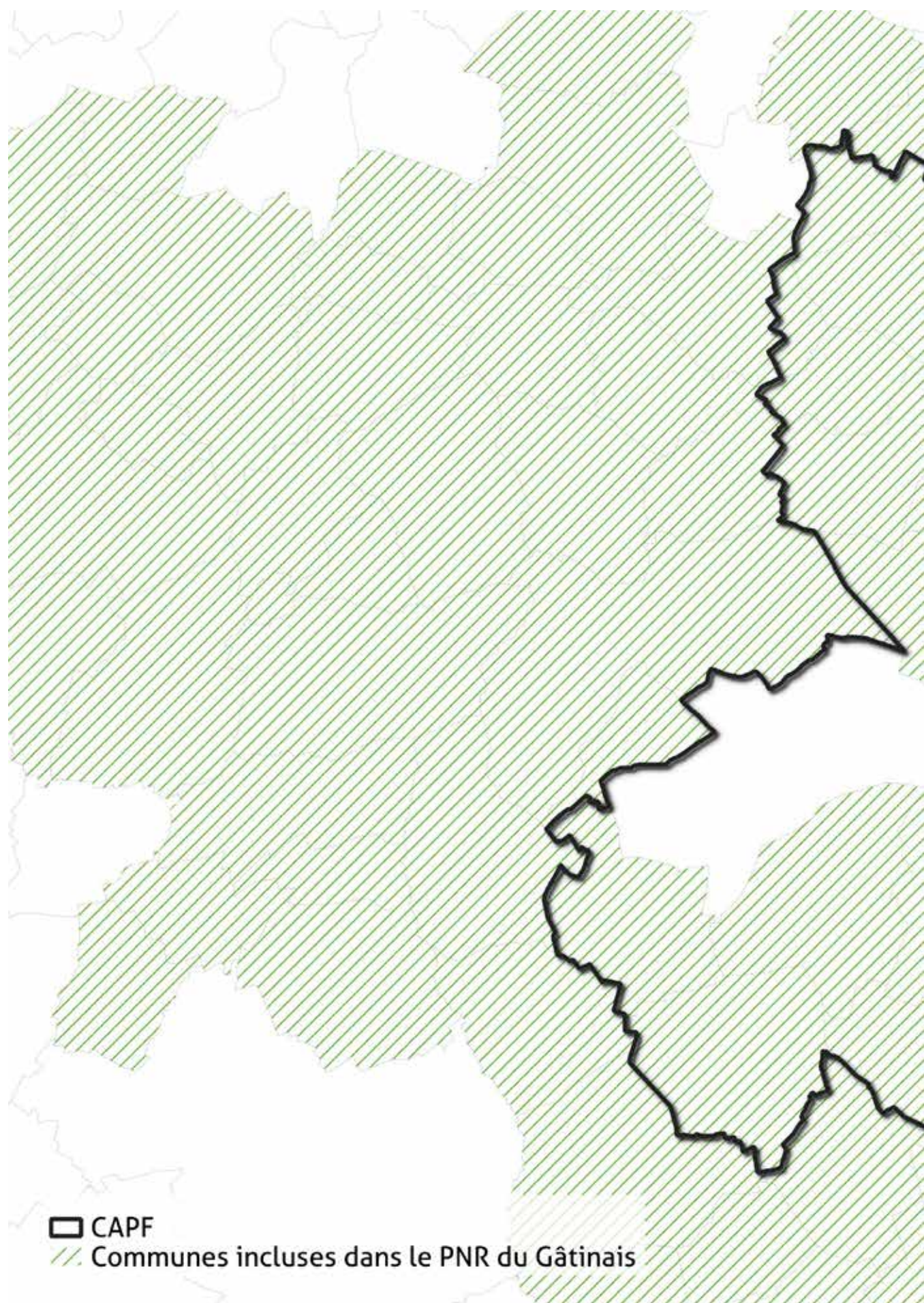
- Agence Bio Île-de-France
- Chambre d'agriculture...

**MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DE L'ACTION****Résultats attendus**

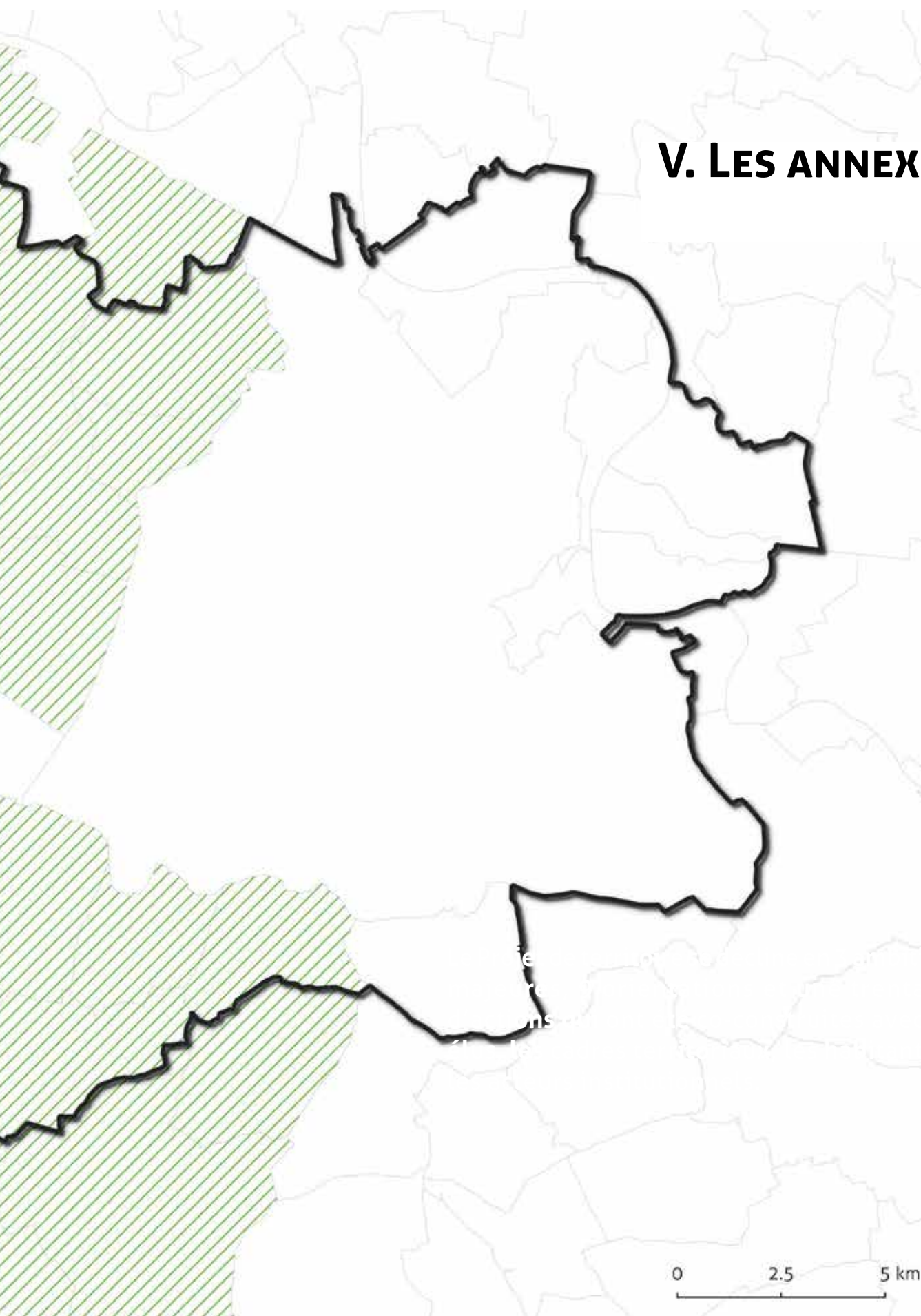
- Augmentation des surfaces cultivées en agriculture biologique,
- Amélioration de la qualité des eaux souterraines,
- Réduction des risques sanitaires liés à l'usage de produits phytosanitaires,
- Moindre impact anthropique sur la biodiversité.

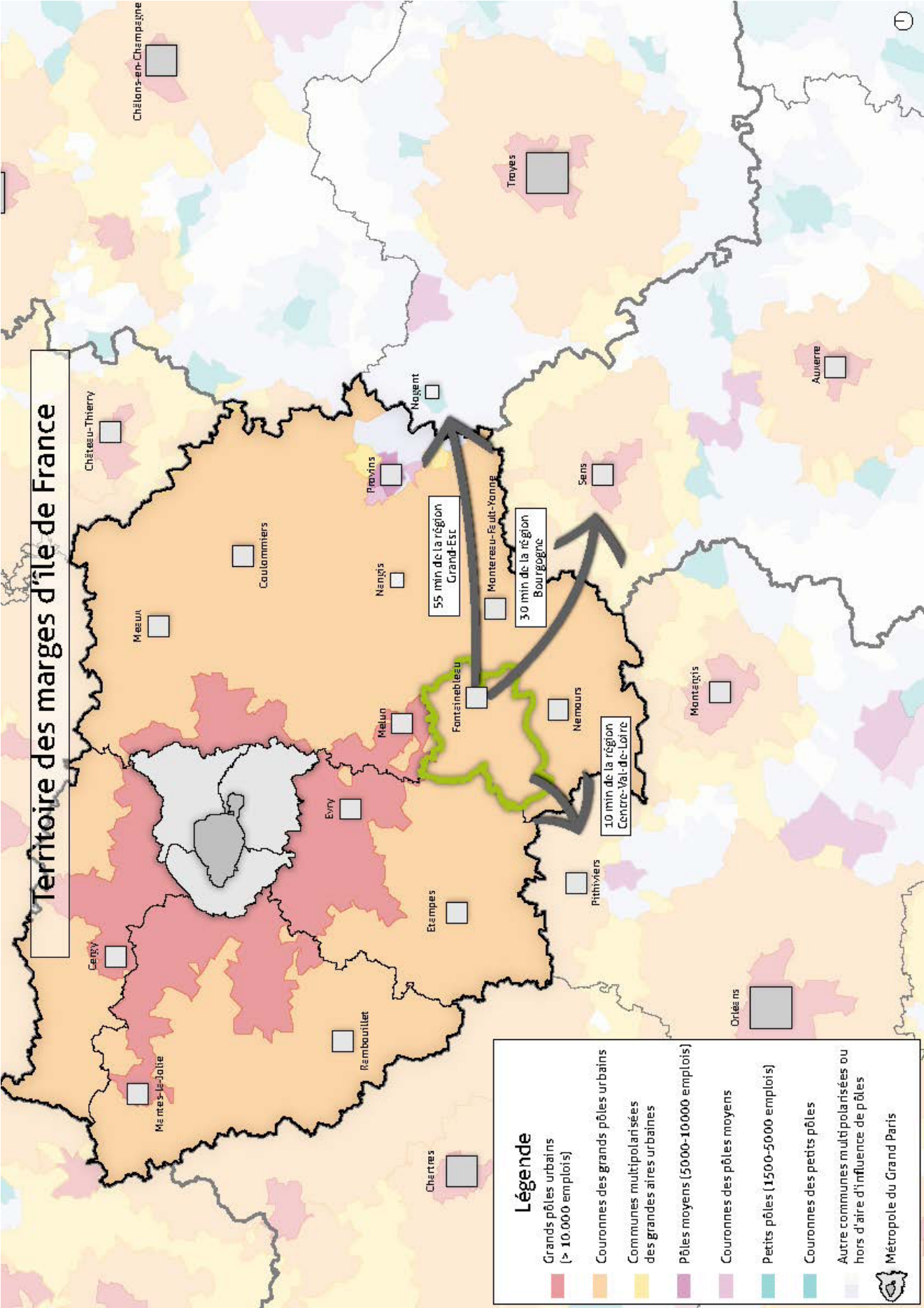
**Indicateurs d'évaluation
des résultats**

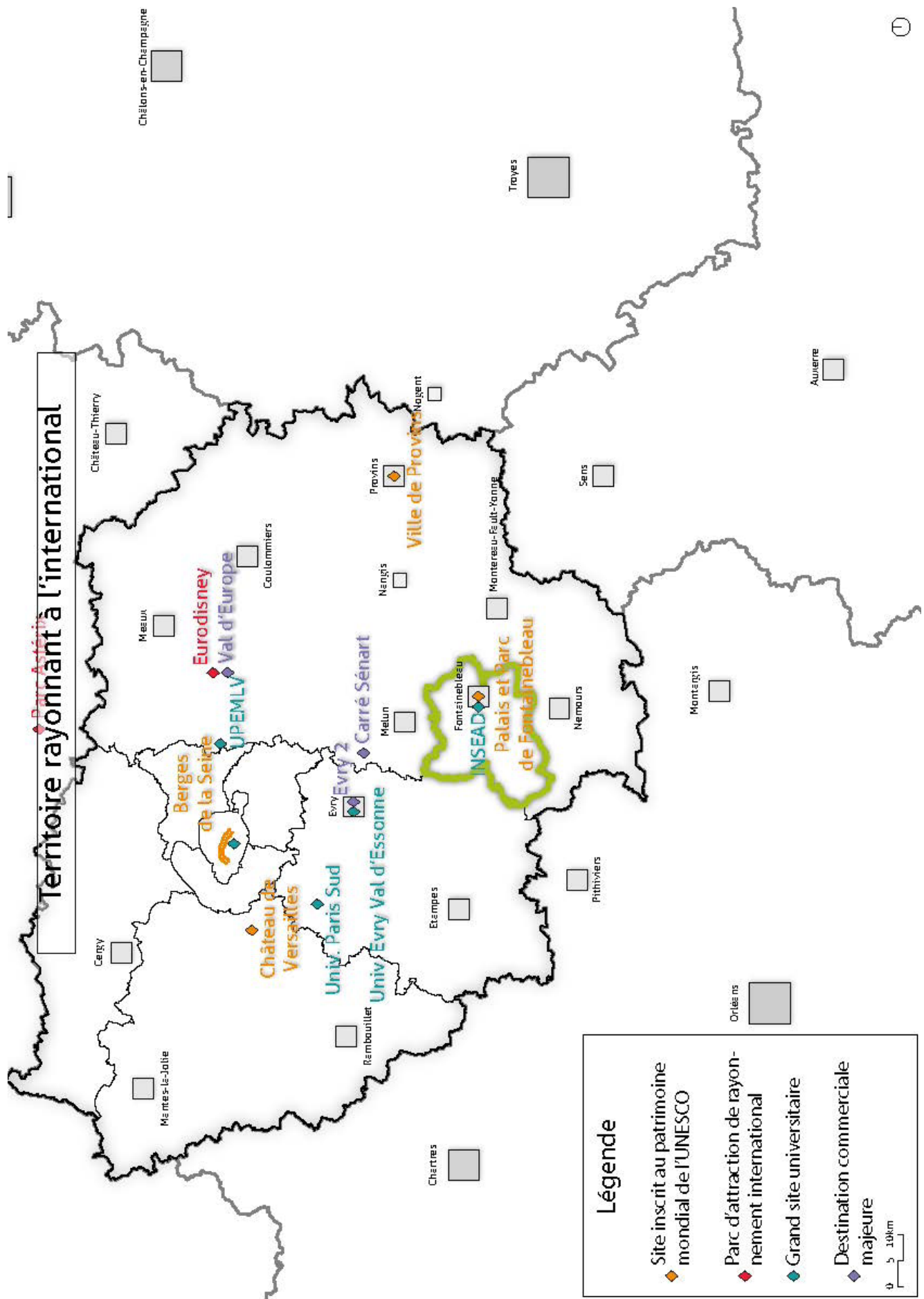
- Augmentation de la Surface agricole utile (SAU) cultivée en agriculture biologique,
- Augmentation des exploitations détentrices du label bio de l'UE.

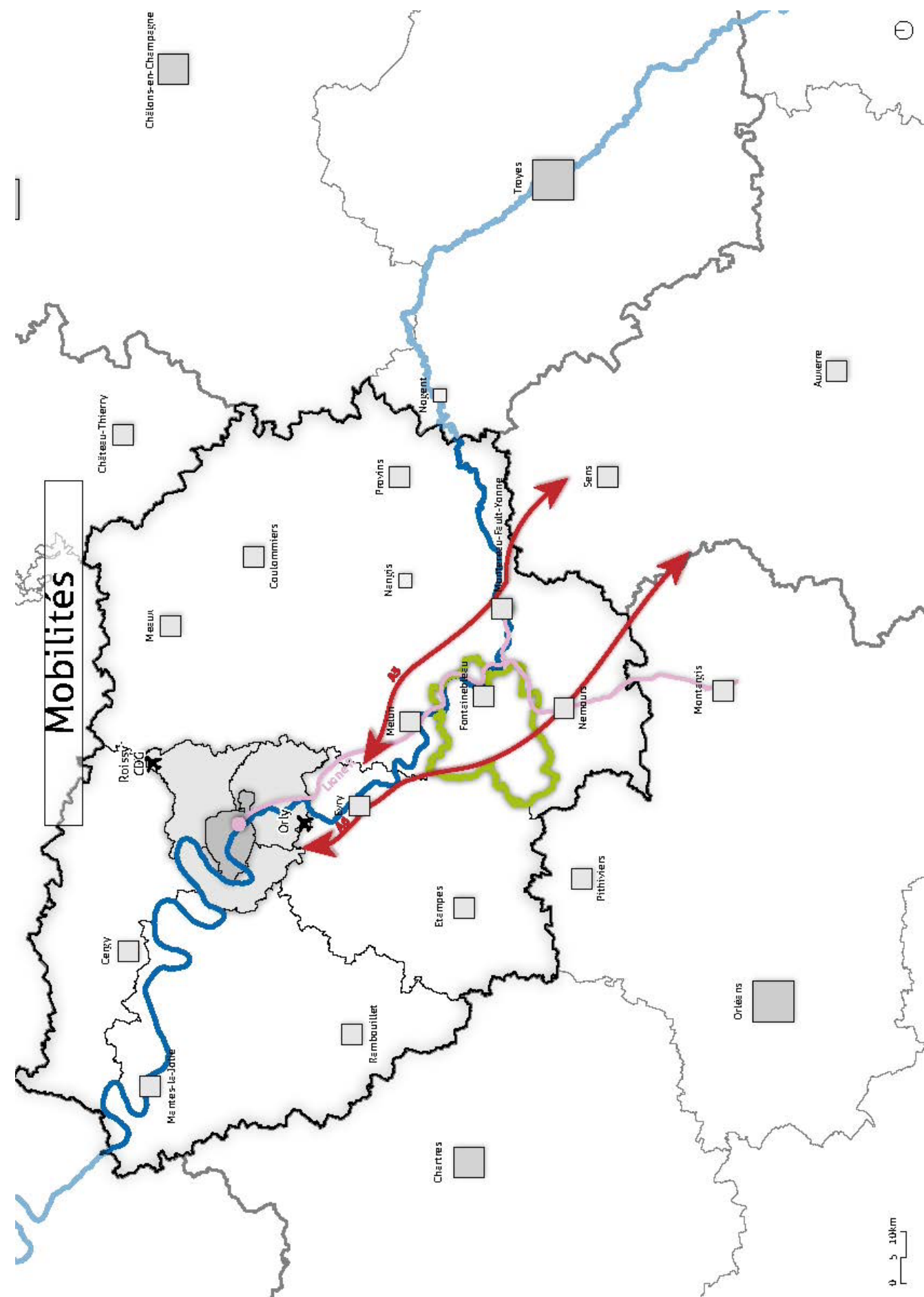


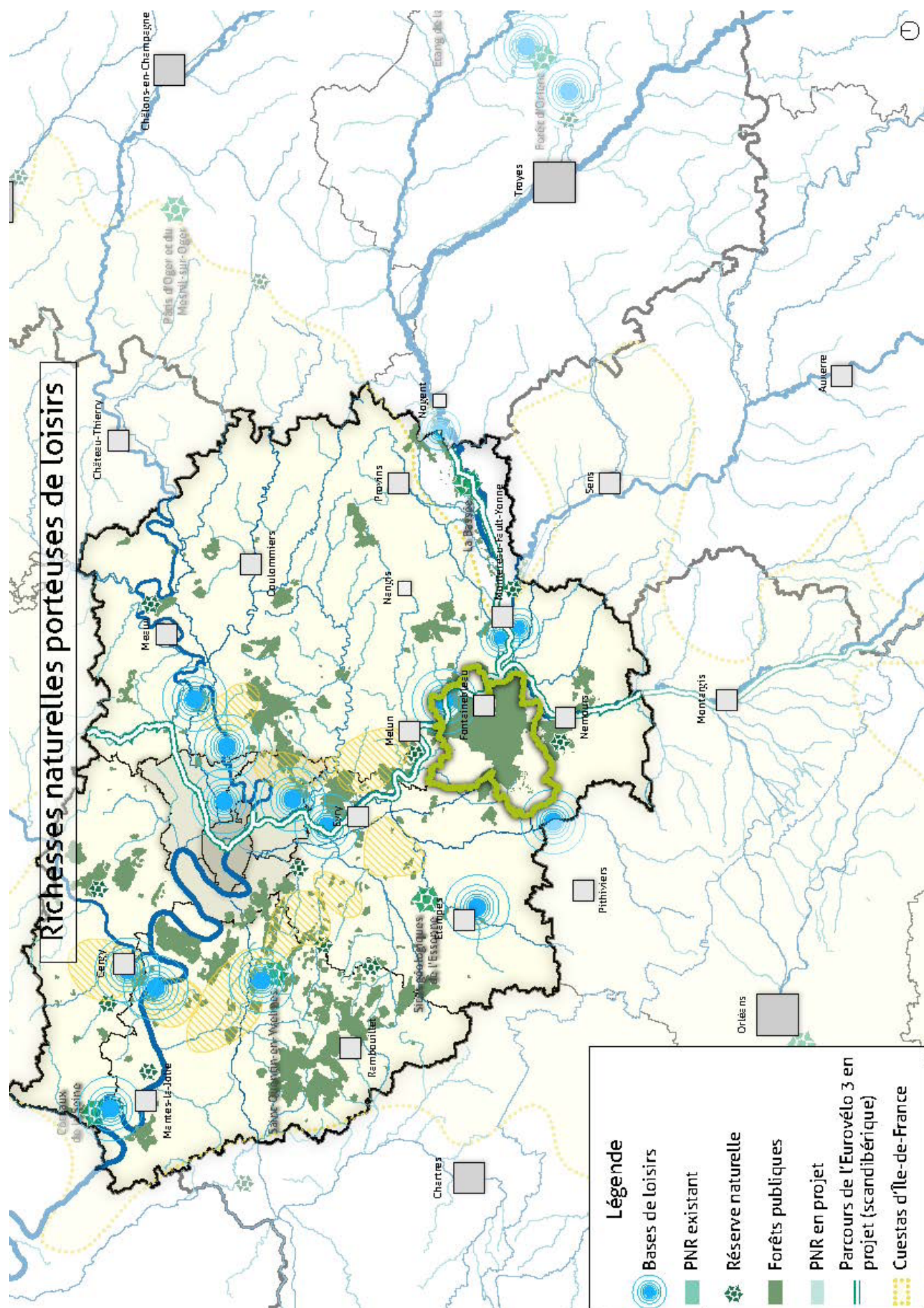
V. LES ANNEXES

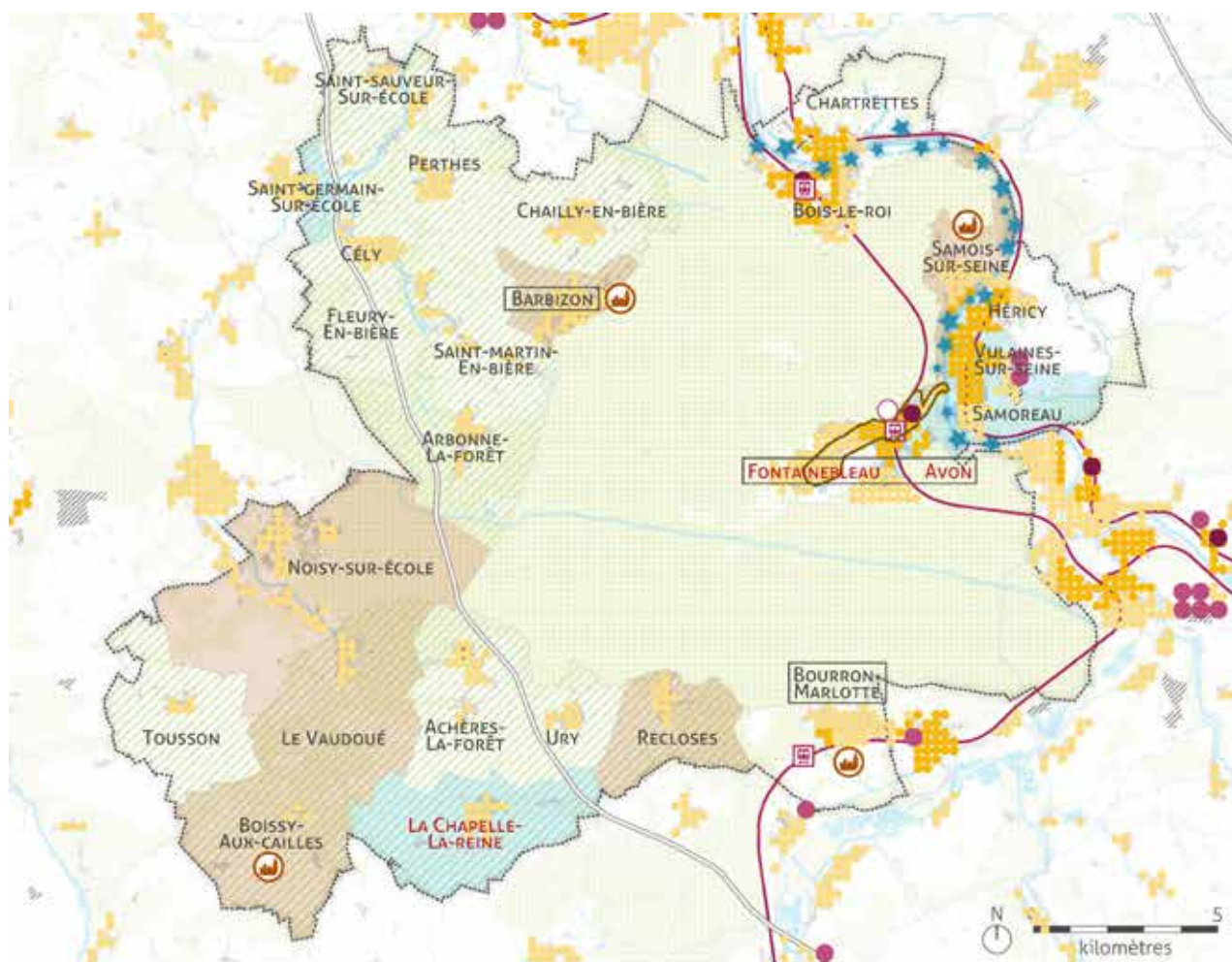












VERS UNE GESTION COLLECTIVE DE SITUATIONS TRÈS CONTRASTÉES

Un développement à polariser autour des gares de la vallée de la Seine d'après les documents-cadres:

Le SDRIF flèche la destination des espaces (4 types):

- Espaces urbanisés à optimiser
- Quartiers à densifier à proximité d'une gare
- Zones d'urbanisation conditionnelle
- Zones d'urbanisation préférentielle

Depuis plus de 20 ans, un étalement urbain contenu qui a préservé le cadre de vie

Un territoire historiquement résidentiel

- ★ ★ Affolantes des bords de Seine
- Sites patrimoniaux remarquables
- Villages de caractère

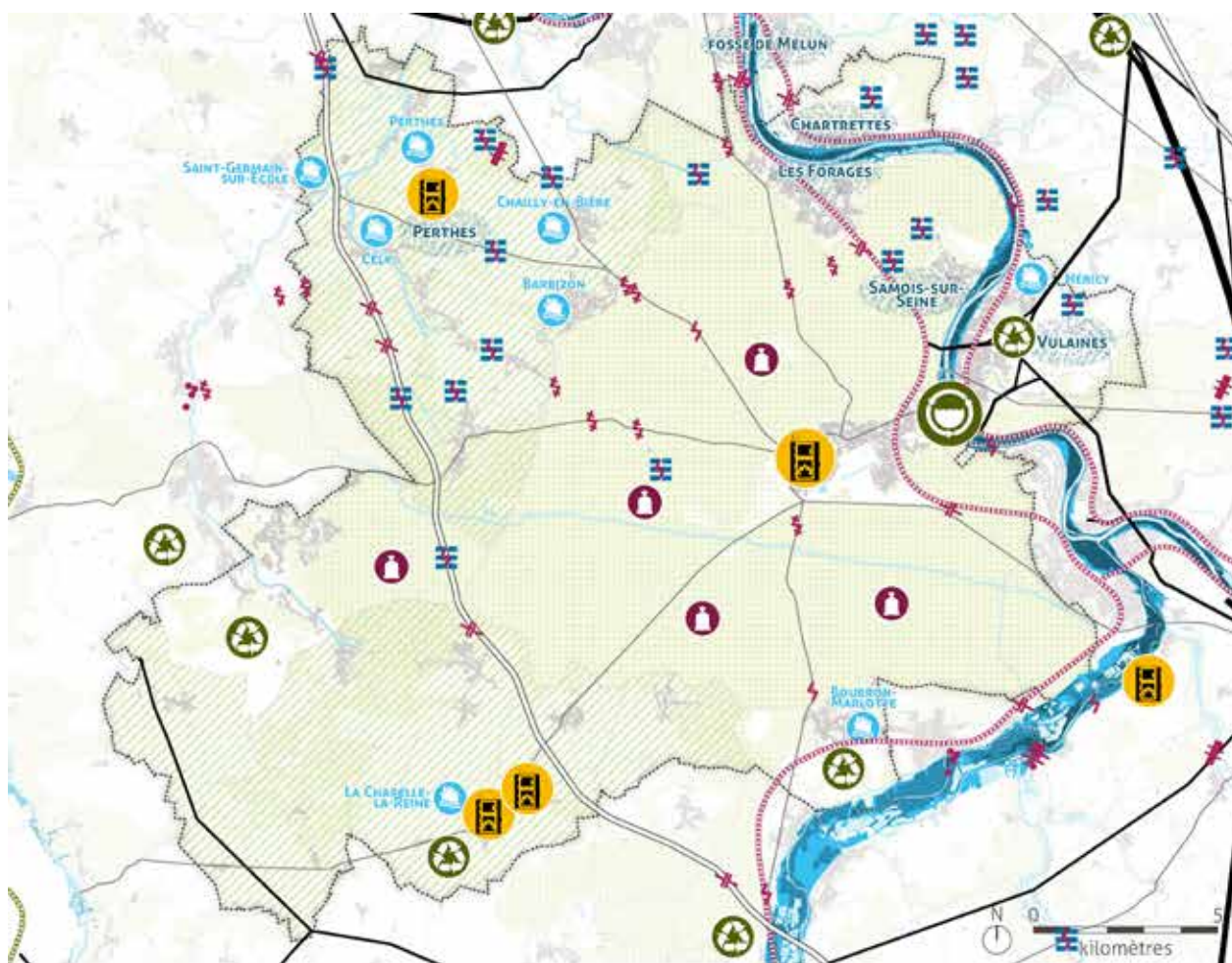
Au-delà des défis communs, des situations résidentielles et enjeux différents:

Communes où la résidence est essentiellement principale: enjeu de desserte TC et d'emploi local notamment...

Communes dont le parc de résidences secondaires est significatif: enjeu de maîtrise des marchés foncier et immobilier

Communes dont le parc présente une diversité en termes de morphologies, de produits et de typologies de logements et qui présentent des revenus inférieurs à la moyenne CAPF

Quartier prioritaire des Fougères au titre de la politique de la Ville



DES COMPÉTENCES VARIÉES POUR DES DÉFIS ÉCOLOGIQUES IMPORTANTS SUR LE TERRITOIRE

1. Démarche en cours : mutualisation de la gestion des déchets et de l'assainissement

Une question large qui déborde le périmètre CAPF

-  Déchetteries portées par le SMICTOM
-  Station d'épuration des eaux usées, dimensionnée pour 60 000 équivalents-habitants

Une question intercommunale saillante

-  Une action commune avec l'ONF pour lutter contre les dépôts sauvages en forêt

2. Une culture à créer : protection des ressources

- Gestion hydrique

 Principales aires d'alimentation des captages (AAC) à protéger dans un contexte de vulnérabilité de la ressource en eau

 Risques inondations en vallée de Seine (PPRI), un risque « complété » par les inondations par ruissellement dans les bourgs

-  Communes exposées à des inondations par ruissellement (centre-bourg)

- Réseaux énergie

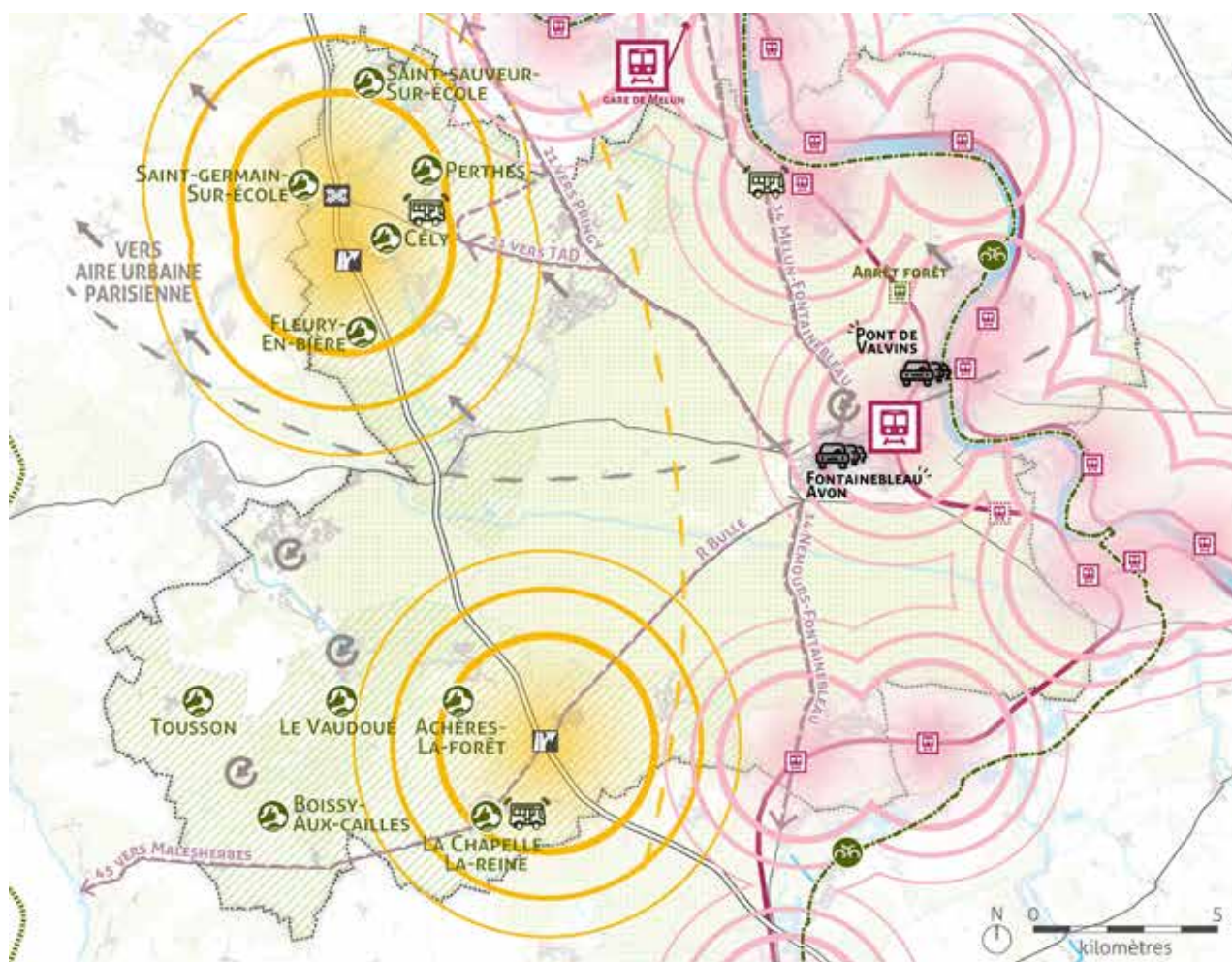
 Chaufferies bois et centrales biomasse : la question de la valorisation sur place des ressources locales et de la réduction de l'empreinte carbone

3. Des infrastructures qui fragmentent les espaces naturels: ruptures écologiques identifiées au SRCE

-  Clôtures, infrastructures et routes

-  Passages difficiles (front urbain, ouvrage)

-  Éléments fragmentants de la trame bleue



DOUBLE LOGIQUE DE MOBILITÉ AU SEIN D'UN MÊME TERRITOIRE

Des mobilités professionnelles nord-sud

Flux de navetteurs principaux

↗ Secteurs où une majorité d'actifs se rend vers l'aire urbaine de Paris (nord CAPF)

↻ Secteurs où une majorité d'actifs travaille au sein de la CAPF (cœur tertiaire et ex-CC des Terres du Gâtinais)

Développement des mobilités alternatives en cours pour répondre aux défis de la mobilité dans un territoire aux densités habitées variées

Initiative Rézo Pouce (portée par le PNRGF)

Scandibérique

Usages et accessibilités contrastés

Portes d'entrée du territoire et influences

Autoroutes, sorties et échangeurs (5 km)

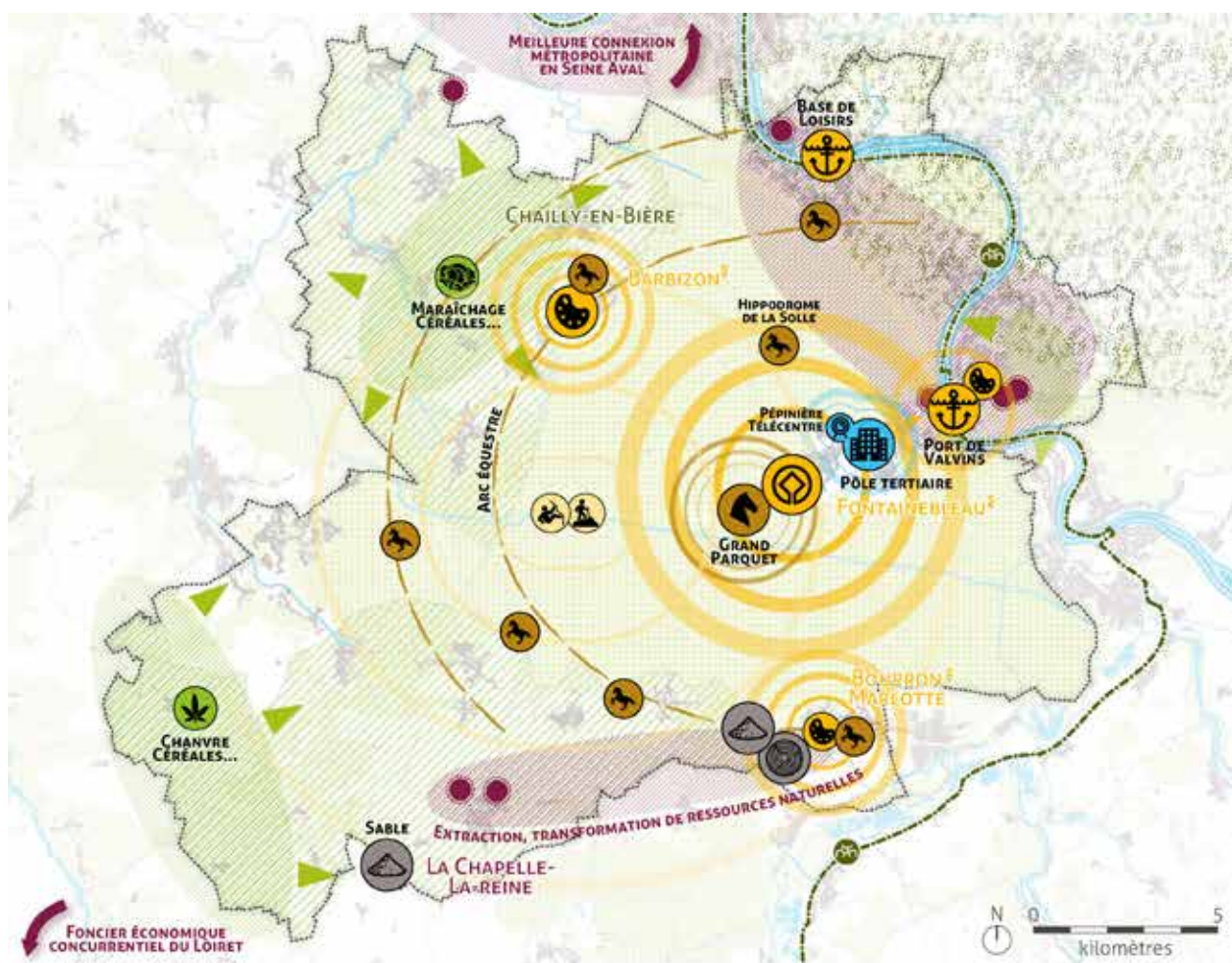
Réseau Transilien et gares (3 km)

Maillage intercommunal faible hors des villes

Réseau primaire, polarisé autour de Fontainebleau, support d'un réseau de bus inter-urbain encore morcelé (4 réseaux différents)

Une congestion marquée dans le cœur urbain du territoire

3 secteurs de transport à la demande



UN TERRITOIRE DE FILIÈRES ET DE SAVOIR-FAIRE

Un patrimoine générateur de flux touristiques

Un tourisme d'art, de sport en plein-air et d'itinérance

- Tourisme « institutionnel » (visites, loisirs payants...)
- Château de Fontainebleau ● Port/Base nautique ● Musée
- Activités sportives, loisirs de pleine nature, en accès libre
- Escalade, varappe ● Randonnée ● Scandibérique
- Centres équestres, hippodrome
- Offices de tourisme « historiques », piliers de l'offre intercommunale

Espaces d'activité et de production

La vallée de la Seine, une extension métropolitaine

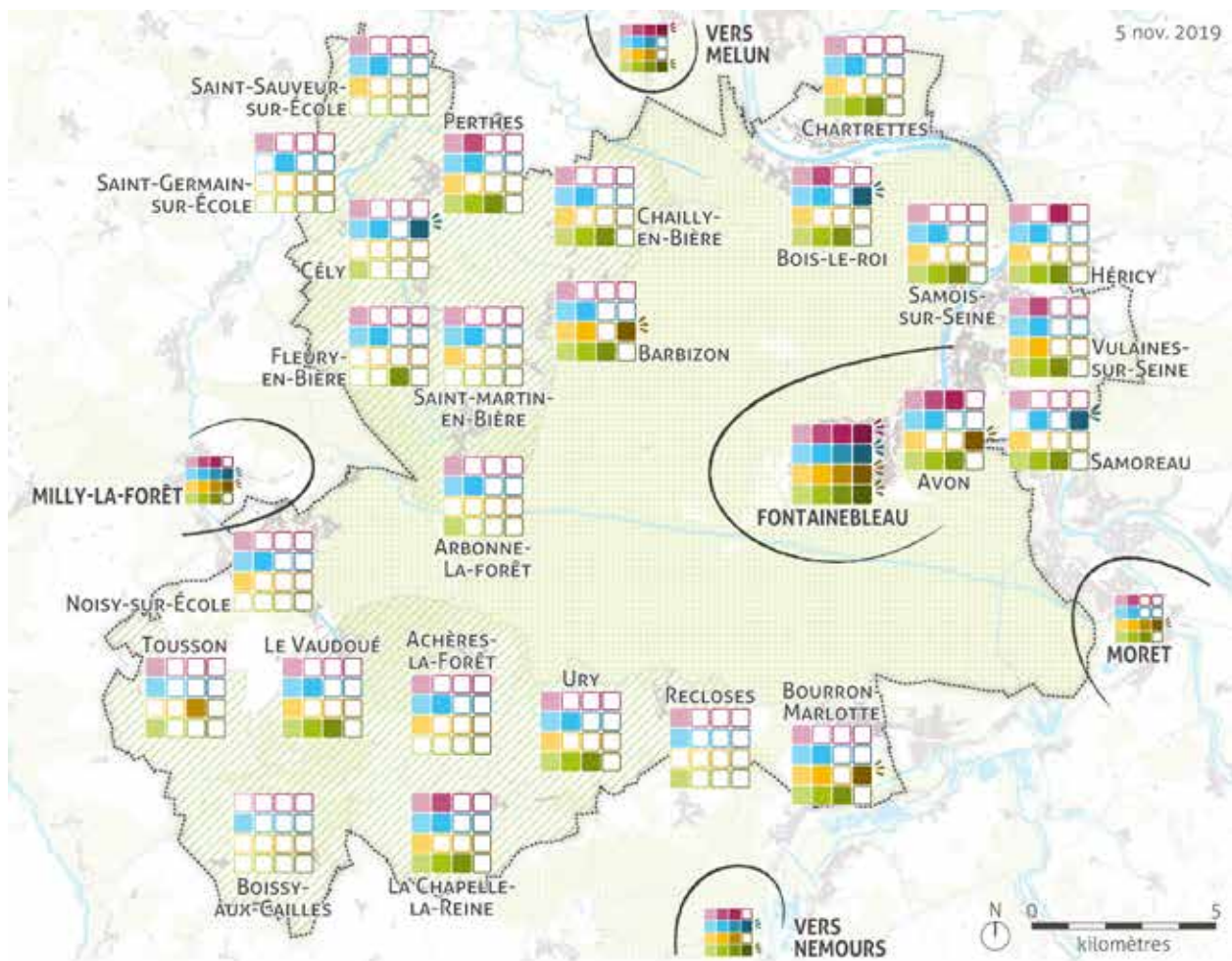
- Fontainebleau-Avon, pôle tertiaire, activités à haute valeur ajoutée. Télécentre et pépinière d'entreprises

Grandes plaines agricoles et vallée industrielle

- Filière agricole que la CAPF souhaite soutenir
- Production locale et approvisionnement envisagé d'une cuisine centrale
- Zones d'activités économiques déléguées à la CAPF

Pression anthropique sur les ressources naturelles

- Activités extractives des ressources naturelles
- Sable ● Bois
- Pression sur les terres agricoles en Vallée de Seine (urbanisation)
- Concentration d'activités productives



UN TERRITOIRE D'ART ET DE VILLÉGIATURE POLARISÉ PAR SES FRANGES

Un « kit de proximité » présent presque partout

Équipements scolaires de proximité

- École primaire ou RPI
Collège

Équipements sportifs de proximité

- ☐ Lieu de proximité dédié à la pratique sportive (salle, boulodrome, tennis...)
- ☐ Salle ou terrain multisports

Équipements culturels de proximité

- ☐ Bibliothèque ou médiathèque
- ☐ Musée

Services et commerces de proximité

- ☐ Boulangerie et/ou petit alimentaire
- ☐ Pharmacie et/ou médecin généraliste

- ☒ Équipement présent
☐ Équipement non recensé

Un rayonnement lié à la culture et «au site»

Équipements scolaires rayonnants

- Lycée
■⁺ Enseignement supérieur

Équipements sportifs rayonnants

-  Piscine
-   Équipement d'intérêt régional (hippodrome, golf, base de loisirs, camping...)

Équipements culturels rayonnants

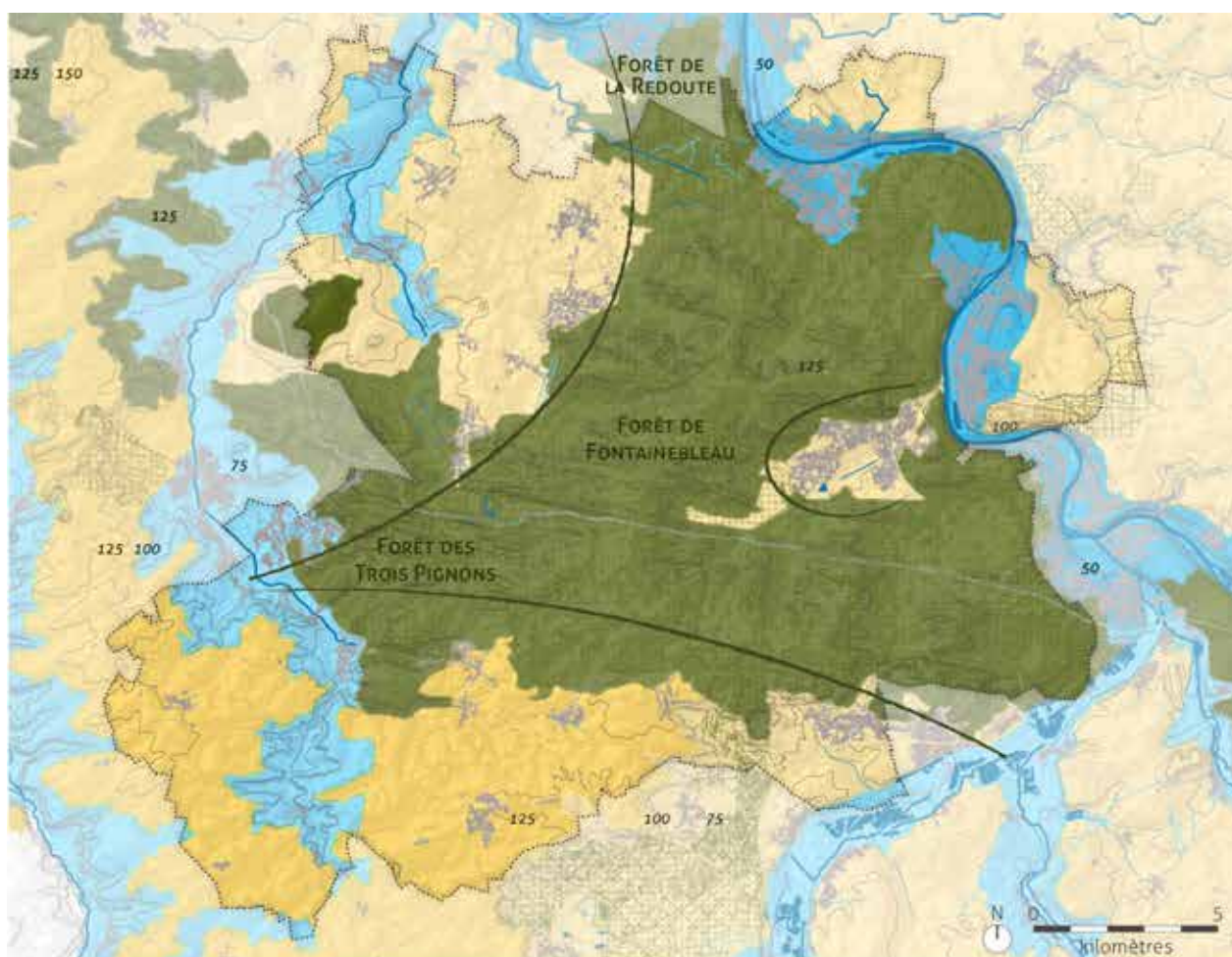
- Salle de spectacle, théâtre et/ou cinéma
■ Site patrimonial remarquable (projet inclus)

Services et commerces rayonnants

- ☐ Poste et/ou relais de poste
☐ Hôpital

Niveau d'attractivité des équipements

-
- Proximité → Agglo → Région →



UNE GÉOGRAPHIE EXCEPTIONNELLE CRÉATRICE DE VALEUR ÉCONOMIQUE ET RÉSIDENTIELLE

Des richesses à tous les étages : eau, bois, sol

Deux vallées habitées irriguent et délimitent la CAPF

La Seine à l'est et l'École à l'ouest

Le plateau de la forêt, encadré par les vallées

Des plaines alluviales devenues plaines agricoles

Plate-forme de Beauce

Plate-forme de Brie et Mantois

La forêt. Le cœur, le dos ?

La forêt

Domaniale à 80% avec un équilibre complexe entre exploitation / protection des ressources

Habitée sur ses franges en coteau, en dehors de la clairière de Fontainebleau et Avon

Le Gâtinais

À l'ouest et au sud, un écosystème propre, lié à l'École et l'Essonne, et tourné vers Milly.

Index des sigles

ARS : Agence régionale de la santé

BTP : Batiment et Travaux Publics

CA : Communauté d'agglomération

CC : Communauté de communes

CAMVS : Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine

COPIL : Comité de pilotage

COTECH : Comité technique

EPCI : établissement public de coopération intercommunale, structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie d'intercommunalité

INSEAD : Institut européen d'administration des affaires (école privée de management avec trois campus principaux à Fontainebleau, dans le sud-est de la région parisienne, à Singapour et à Abou Dabi, classée n° 1 mondial en 2016 et 2017 pour son MBA par le Financial Times).

ONF : Office national des forêts

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SDRIF : Schéma directeur de la région Ile-de-France

SRU, loi SRU : loi relative à la solidarité et renouvellement urbains

TAD : Transport A la Demande

UPEC Fontainebleau : université Paris-Est Créteil (appelée aussi « Paris XII » ou UPEC, c'est une université française pluridisciplinaire ; implantée en Ile-de-France sur les trois départements Val-de-Marne, Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis, elle compte 16 sites, dont le campus de Fontainebleau)

UTEC Avon-Fontainebleau ou CFA-UTEC Avon-Fontainebleau : centre de formation professionnelle en Seine-et-Marne pour entreprises, jeunes et adultes (constitué de 6 établissements, répartis sur 4 sites de formation en Seine-et-Marne, dont le centre d'Avon-Fontainebleau, l'UTEC propose des formations diplômantes dans les filières commerce, service, comptabilité, gestion, hôtellerie, restauration, informatique, technologies numériques et tourisme, du CAP au Bac + 5)

rédacteur en chef : Pascal Gouhoury, Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Rédaction: Alphaville, agence Anne-Solange Muis,
Cadres du Pays de Fontainebleau

Mise en page & édition : agence Anne-Solange Muis /
service communication du Pays de Fontainebleau

Impression : 100 exemplaires, décembre 2019



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération

44 rue du château

77300 Fontainebleau

01 64 70 10 80

accueil@pays-fontainebleau.fr

www.pays-fontainebleau.fr